

RECUEIL des ACTES du DEPARTEMENT de l'INDRE

Numéro – 38 – Spécial Commission Permanente du 7 novembre 2025

Auteur : Marc FLEURET, Président du Conseil départemental

Date de mise en ligne: 18 novembre 2025

<u>Durée minimum de publicité</u> : deux mois à compter de la date de mise en ligne

COMPA

Réunion du 7 novembre 2025

موبعي

Dossier N° CP 20251107 001

P - M. le Président du Conseil départemental

AUTORISATION d'ESTER en JUSTICE donnée à MONSIEUR LE PRESIDENT du CONSEIL DEPARTEMENTAL EOLIENNES - Commune d'ORSENNES

Quorum: 12 Absent(s): 7

Frédérique MERIAUDEAU, Gil AVÉROUS, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Mandataire(s): 0

Pour : 17

Marc FLEURET, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Jean-Yves HUGON, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Michel BOUGAULT

Contre: 0

Abstention(s): 0

Ne participe(nt) pas au vote: 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'arrêté du Préfet de l'Indre du 3 juillet 2025 accordant l'autorisation environnementale sollicitée par la Société Ferme Eolienne des Besses relative à l'exploitation d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur la Commune d'Orsennes,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20250117_007 du 17 janvier 2025,

DECIDE:

<u>Article 1^{er}.</u> – Le Président du Conseil départemental est autorisé à former un recours en annulation contre l'arrêté du Préfet de l'Indre du 3 juillet 2025 accordant l'autorisation environnementale sollicitée par la Société Ferme Eolienne des Besses relative à l'exploitation d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur la Commune d'Orsennes.

<u>Article 2</u>. – Le Président du Conseil départemental est autorisé à recourir au ministère d'un avocat, Maître Françis MONAMY, avocat au barreau de Paris, pour représenter le Département de l'Indre dans cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

CHA

Réunion du 7 novembre 2025

موبعي

Dossier N° CP 20251107 002

P - M. le Président du Conseil départemental

RECRUTEMENT d'un CADRE B, TECHNICIEN de MAINTENANCE INFORMATIQUE au sein de la DIRECTION des SYSTEMES d'INFORMATION

Quorum: 12 Absent(s): 7

Frédérique MERIAUDEAU, Gil AVÉROUS, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Mandataire(s): 0

Pour : 17

Marc FLEURET, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Jean-Yves HUGON, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Michel BOUGAULT

Contre: 0

Abstention(s): 0

Ne participe(nt) pas au vote: 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le contrat d'engagement,

Considérant que suite à la déclaration de vacance de poste transmise au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en date du 1er juillet 2025, l'appel de candidatures statutaires correspondant au profil s'est révélé infructueux,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20250117_007 du 17 janvier 2025,

DECIDE:

Article 1^{er}. - Est autorisé le recrutement d'un cadre B, technicien au sein de la Direction des Systèmes d'information, par voie contractuelle, pour une durée de trois ans, à compter du 1er décembre 2025.

Article 2. - Le contrat d'engagement présenté en annexe et fixant le niveau de rémunération est approuvé. Le Président du Conseil départemental est autorisé à le signer.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

CAN

Réunion du 7 novembre 2025

موبعي

Dossier N° CP 20251107 003

P - M. le Président du Conseil départemental

RECRUTEMENT d'un ADJOINT ADMINISTRATIF
PRINCIPAL de 2e CLASSE, SECRETAIRE
POLYVALENTE au sein de la DIRECTION du CABINET

Quorum: 12 Absent(s): 7

Frédérique MERIAUDEAU, Gil AVÉROUS, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Mandataire(s): 0

Pour : 17

Marc FLEURET, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Jean-Yves HUGON, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Michel BOUGAULT

Contre: 0

Abstention(s): 0

Ne participe(nt) pas au vote: 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le contrat d'engagement,

Considérant que suite à la déclaration de vacance de poste transmise au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en date du 11 septembre 2025, l'appel de candidatures statutaires correspondant au profil s'est révélé infructueux,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20250117_007 du 17 janvier 2025,

DECIDE:

Article 1^{er}. - Est autorisé le recrutement d'un adjoint administratif principal de 2e classe, par voie contractuelle, pour une durée de trois ans, à compter du 1er décembre 2025.

Article 2. - Le contrat d'engagement présenté en annexe et fixant le niveau de rémunération est approuvé. Le Président du Conseil départemental est autorisé à le signer.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Département de l'Indre

EXTRAIT des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL

CONS

Réunion du 7 novembre 2025

موبعي

Dossier N° CP 20251107 004

P - M. le Président du Conseil départemental

RECRUTEMENT d'un ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 2e CLASSE en QUALITE d'AGENT d'ENTRETIEN et de SURVEILLANCE pour la MAISON DEPARTEMENTALE des SPORTS au sein de la DIRECTION du SPORT, de l'ANIMATION et de la JEUNESSE

Quorum: 12 Absent(s): 7

Frédérique MERIAUDEAU, Gil AVÉROUS, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Mandataire(s): 0

Pour : 17

Marc FLEURET, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Jean-Yves HUGON, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Michel BOUGAULT

Contre: 0

Abstention(s): 0

Ne participe(nt) pas au vote: 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que suite à la déclaration de vacance de poste transmise au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en date du 10 septembre 2025, l'appel de candidatures statutaires correspondant au profil s'est révélé infructueux,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20250117_007 du 17 janvier 2025,

DECIDE:

Article 1^{er}. - Est autorisé le recrutement d'un adjoint technique principal de 2e classe, par voie contractuelle, pour une durée d'un an, à compter du 15 novembre 2025.

Article 2. - Le contrat d'engagement présenté en annexe et fixant le niveau de rémunération est approuvé. Le Président du Conseil départemental est autorisé à le signer.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

COMPA

Réunion du 7 novembre 2025

موبعي

Dossier N° CP 20251107 005

A - Finances et Solidarité Territoriale

FONDS d'ACTION RURALE (F.A.R.)

Section Investissement - Programme 2025

Répartition du reliquat des crédits cantonaux de BUZANÇAIS et LE BLANC

Quorum: 12 Absent(s): 7

Frédérique MERIAUDEAU, Gil AVÉROUS, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Mandataire(s): 0

Pour : 17

Marc FLEURET, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Jean-Yves HUGON, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Michel BOUGAULT

Contre: 0

Abstention(s): 0

Ne participe(nt) pas au vote: 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le règlement du F.A.R. adopté le 16 janvier 2023,

Vu la délibération n° CD_20250117_012, accordant au Fonds d'Action Rurale (F.A.R.) une dotation globale de 3.452.899 € pour l'année 2025, au titre de l'investissement, sections «voirie et équipement rural», dont 32.500 € pour le reliquat de BUZANÇAIS et 17.259 € pour le reliquat du canton du BLANC,

Vu les propositions de répartitions du reliquat des crédits cantonaux de BUZANÇAIS et LE BLANC,

Considérant que les demandeurs n'ont pas communiqué à ce jour au Département avoir bénéficié de l'octroi d'une subvention d'une autre collectivité ou d'un groupement de collectivités territoriales,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20250117_007 du 17 janvier 2025,

DECIDE:

<u>Article unique.</u> - Les répartitions du reliquat des crédits cantonaux de BUZANÇAIS et LE BLANC sont adoptées telles que retracées dans les tableaux figurant en annexes.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

FONDS d'ACTION RURALE Section Voirie Communale et Equipement Rural Canton de BUZANÇAIS

DOTATION SECTION EQUIPEMENT RURAL

32 500 €

32 500 €

UTILISATION SECTION EQUIPEMENT RURAL

(art. 2041482)

TOTAL

32 500 €

TOTAL 32 500 €

E 4 D 2025

		Montant de la dépense		Finance ment F.A.R. (sur H.T.)							
Commune	Nature de l'opération						VOIRIE COMMU	INALE		EQUIPEMENT R	URAL
	·	subventi	subvention nable -		Article 2041481	Article 2041482		Article 2041481	Article 2041482	G	LOBAL
		T.T.C.	H.T.	⊤aux	Montant	Montant	Taux	Montant	Montant	Taux	Montant
SAINT-MAUR	Travaux d'aménagement de la Mairie (lot Peintures)	52 508,40 €	43 757 €				74,27 %		32 500 €	74,27 %	32 500 €
	TOTAL	52 508,40 €	43 757 €					32 5	00 €		32 500 €
											_
								43 7	57 €		43 757 €
								HT de	Trvx		HT de Trvx
	% par Section / Travaux						74,27 %			74,27 %	
	% par Section / Dotation						100,00 %			100,00 %	

FONDS d'ACTION RURALE Section Voirie Communale et Equipement Rural Canton du BLANC

DOTATION SECTION EQUIPEMENT RURAL

TOTAL 17 259 €

17 259 €

UTILISATION SECTION EQUIPEMENT RURAL (art. 2041482) 17 259 €

TOTAL 17 259 €

F.A.R. 2025

			Financement F.A.R. (sur H.T.)								
Commune	Nature de l'opération	Montant de la dépense subventionnable			VOIRIE COMMUNALE			EQUIPEMENT RURAL		CLODAL	
	· ·				Article 204 1481	Article 2041482		Article 2041481	Article 2041482		SLOBAL
		T.T.C.	H.T.	Taux	Montant	Montant	Taux	Montant	Montant	Taux	Montant
CONCREMIERS	Travaux à la salle du stade (chauffage, carrelage, stores,)	26 731,20 €	22 276 €				77,48 %		17 259 €	77,48 %	17 259
	TOTAL	26 73 1,20 €	22 276 €					17 2	.59 €		17 259 €
									-		_
								22 2	.76 €		22 276 €
								HT de	e Trvx I		HT de Trvx
	% par Section / Travaux						77,48 %			77,48 %	
	% par Section / Dotation						100,00 %			100,00 %	

COMPA

Réunion du 7 novembre 2025

موبعي

Dossier N° CP 20251107 006

A - Finances et Solidarité Territoriale

FONDS d'ACTION RURALE (F.A.R.)

Section Investissement - Programme 2025

Répartition d'une partie du reliquat des crédits cantonaux de LEVROUX

Quorum: 12 Absent(s): 7

Frédérique MERIAUDEAU, Gil AVÉROUS, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Mandataire(s): 0

Pour : 17

Marc FLEURET, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Jean-Yves HUGON, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Michel BOUGAULT

Contre: 0

Abstention(s): 0

Ne participe(nt) pas au vote: 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le règlement du F.A.R. adopté le 16 janvier 2023,

Vu la délibération n° CD_20250117_012, accordant au Fonds d'Action Rurale (F.A.R.) une dotation globale de 3.452.899 € pour l'année 2025, au titre de l'investissement, sections «voirie et équipement rural», dont 50.000 € pour le reliquat du canton de LEVROUX,

Vu la proposition de répartition d'une partie du reliquat des crédits cantonaux de LEVROUX,

Considérant que le demandeur n'a pas communiqué à ce jour au Département avoir bénéficié de l'octroi d'une subvention d'une autre collectivité ou d'un groupement de collectivités territoriales,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20250117_007 du 17 janvier 2025,

DECIDE:

<u>Article unique</u> : La répartition d'une partie du reliquat des crédits cantonaux de LEVROUX est adoptée telle que retracée dans le tableau figurant en annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

FONDS d'ACTION RURALE Section Voirie Communale et Equipement Rural Canton de LEVROUX

DOTATION SECTION EQUIPEMENT RURAL

50 000 €

TOTAL 50 000 €

UTILISATION SECTION EQUIPEMENT RURAL

(art. 2041482) 35 000 € **TOTAL 35 000** €

Reliquat 15 000 €

F.A.R. 2025													
		Montant de la dépense subventionnable		Montent de la déparse									
Commune	Nature de l'opération						VOIRIE COMMU	JNALE		EQUIPEMENT R	URAL	,	GLOBAL
					Article 2041481	Article 2041482		Article 2041481	Article 2041482	,	JLOBAL		
		T.T.C.	H.T.	Taux	Montant	Montant	Taux	Montant	Montant	Taux	Montant		
BAUDRES	Réfection des toitures des bâtiments communaux (école, cantine, préau, Mairie et archives)	212 037,60 €	176 698 €				19,81 %		35 000 €	19,81 %	35 000 €		
	TOTAL	212 037,60 €	176 698 €					35 0	00€		35 000 €		
									=		_		
								176 6	598 €		176 698 €		
								HT de	e Trvx		HT de Trvx		
	% par Section / Travaux						19,81 %			19,81 %			
	% par Section / Dotation						100,00 %			100,00 %			

CONS

Réunion du 7 novembre 2025

موبعي

Dossier N° CP 20251107 007

A - Finances et Solidarité Territoriale

FONDS DEPARTEMENTAL d'AIDE au MAINTIEN des ACTIVITES COMMERCIALES en ZONE RURALE Réhabilitation d'une boulangerie à MARTIZAY

Quorum: 12 Absent(s): 7

Frédérique MERIAUDEAU, Gil AVÉROUS, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Mandataire(s): 0

Pour : 17

Marc FLEURET, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Jean-Yves HUGON, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Michel BOUGAULT

Contre: 0

Abstention(s): 0

Ne participe(nt) pas au vote: 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement du Fonds Départemental d'Aide au Maintien des Activités Commerciales en Zone Rurale voté le 15 janvier 2024,

Vu la demande présentée par la Communauté de Communes Cœur de Brenne en vue d'obtenir une subvention pour réhabiliter la boulangerie de MARTIZAY,

Vu le coût des travaux et son plan de financement,

Vu l'avis favorable à la réalisation de cet investissement émis par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat,

Considérant que le local sera mis à disposition de Monsieur Joseph PIERRON dans le cadre d'un bail commercial avec un loyer mensuel de 500 € H.T.,

Vu la délibération n° CD_20250117_016 du 17 janvier 2025 autorisant un programme départemental de 150.000 € au titre du Fonds Départemental d'Aide au Maintien des Activités Commerciales en Zone Rurale, abondé au Budget Supplémentaire de 265.000 €, dont 198.888,42 € restent disponibles,

Considérant que le demandeur n'a pas communiqué à ce jour au Département avoir bénéficié de l'octroi d'une subvention d'une autre collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20250117_007 du 17 janvier 2025,

DECIDE:

<u>Article 1^{er}.</u> - Une subvention maximale de 50.000 € est accordée à la Communauté de Communes Cœur de Brenne dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Maintien des Activités Commerciales en Zone Rurale, pour la réhabilitation de la boulangerie de MARTIZAY.

Si la dépense finale n'atteignait pas 418.069,46 € H.T., la subvention serait recalculée conformément au règlement.

Article 2. - Les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 204, rf : 50, article 2041582 du Budget départemental.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

CHA

Réunion du 7 novembre 2025

موبعي

Dossier N° CP 20251107 008

A - Finances et Solidarité Territoriale

FONDS DEPARTEMENTAL "Une Commune-Un Logement"
Communes de CONCREMIERS et MOSNAY

Quorum: 12 Absent(s): 7

Frédérique MERIAUDEAU, Gil AVÉROUS, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Mandataire(s): 0

Pour : 17

Marc FLEURET, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Jean-Yves HUGON, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Michel BOUGAULT

Contre: 0

Abstention(s): 0

Ne participe(nt) pas au vote: 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement du Fonds Départemental «Une Commune-Un Logement» adopté le 15 janvier 2024,

Vu l'autorisation de programme votée au Budget Primitif 2025, soit 130.000 €, abondée au Budget Supplémentaire de 135.000 €, dont 89.811,20 € demeurent disponibles,

Considérant les demandes des Communes de CONCREMIERS et MOSNAY,

Considérant que les demandeurs n'ont pas communiqué à ce jour au Département avoir bénéficié de l'octroi d'une subvention d'une autre collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20250117_007 du 17 janvier 2025,

DECIDE:

Article 1er. - Une subvention maximale de 16.000 € est attribuée à la Commune de CONCREMIERS pour la rénovation du logement situé au 16 rue de la Rivière à proximité du bar-restaurant le Relais de l'Anglin afin de le proposer aux futurs gérants.

Le coût des travaux s'élève à 91.180,18 € T.T.C sur une surface de 119,16 m².

Article 2. - Une subvention maximale de 9.756,80 € est attribuée à la Commune de MOSNAY pour la rénovation du logement locatif situé 32 route de Tendu, afin de le reproposer à la location.

Le coût des travaux s'élève à 53.738,97 € T.T.C sur une surface de 60,98 m².

Article 3. - Les crédits nécessaires au paiement des subventions susmentionnées seront prélevés sur le chapitre 204, rf : 552, article 2041482 du Budget départemental.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

COMPA

Réunion du 7 novembre 2025

موبعي

Dossier N° CP 20251107 009

A - Finances et Solidarité Territoriale

AIDES à L'INSTALLATION des VÉTÉRINAIRES EXERÇANT en ÉLEVAGES Aide au logement des stagiaires en école vétérinaire

Quorum: 12 Absent(s): 7

Frédérique MERIAUDEAU, Gil AVÉROUS, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Mandataire(s): 0

Pour : 17

Marc FLEURET, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Jean-Yves HUGON, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Michel BOUGAULT

Contre: 0

Abstention(s): 0

Ne participe(nt) pas au vote: 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le règlement des aides à l'installation des vétérinaires exerçant en élevages voté le 15 janvier 2024,

Vu la délibération n° CD_20250117_017 du 17 janvier 2025 réservant une autorisation d'engagement de 25.000 €,

Vu les pièces fournies par Madame Anne-Sophie LLIBOUTRY et Monsieur Mathis DUPLISSY,

Considérant que les demandeurs n'ont pas communiqué à ce jour au Département avoir bénéficié de l'octroi d'une subvention d'une autre collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20250117_007 du 17 janvier 2025,

DECIDE:

Article 1er. - Une aide forfaitaire au logement de 150 € est attribuée à Madame Anne-Sophie LLIBOUTRY, étudiante vétérinaire, effectuant un stage de quatre semaines au Cabinet vétérinaire BERRYVET situé à BUZANÇAIS.

Cette aide sera versée à l'issue de son stage.

Article 2. - Une aide forfaitaire au logement de 150 € est attribuée à Monsieur Mathis DUPLISSY, étudiant vétérinaire, effectuant un stage de quatre semaines au Cabinet vétérinaire SCP Les Barbarines situé à CHÂTILLON-SUR-INDRE.

Cette aide sera versée à l'issue de son stage.

<u>Article 3.</u> – Les crédits nécessaires au paiement des aides susmentionnées seront prélevés au chapitre 65, rf : 6312, article 65131, du Budget départemental.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

CONS

Réunion du 7 novembre 2025

حويعهم

Dossier N° CP 20251107 010

A - Finances et Solidarité Territoriale

CONVENTION de PARTENARIAT avec l'AGENCE de l'EAU LOIRE-BRETAGNE

Quorum: 12 Absent(s): 7

Frédérique MERIAUDEAU, Gil AVÉROUS, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Mandataire(s): 0

Pour: 16

Marc FLEURET, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Virginie ELION, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Jean-Yves HUGON, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Michel BOUGAULT

Contre: 0

Abstention(s): 0

Ne participe(nt) pas au vote : 1

Claude DOUCET

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, dite « LEMA », du 30 décembre 2006,

Vu la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM » du 27 janvier 2014,

Vu la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe », du 7 août 2015,

Vu le 12ème programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et notamment son objectif G5 relatif aux partenariats,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20250117_007 du 17 janvier 2025,

DECIDE:

<u>Article unique</u>. - La convention de partenariat départemental entre l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Département de l'Indre, pour les années 2025-2027, jointe en annexe, est approuvée et le Président du Conseil départemental est autorisé à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,



ENTRE:

ΕT



12° PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2025-2030)

CONVENTION DE PARTENARIAT DÉPARTEMENTAL 2025-2027

L'agence de l'eau Loire-Bretagne, établissement public de l'État à caractère administratif, dont le siège Orléans – 9 avenue Buffon, représentée par son directeur général, habilité à signer par la délibération n° xx du conseil d'administration du 06/11/2025, et désignée ci-après par le terme « l'agence de l'eau » part,	2025-

Le Département de l'Indre, représenté par le président du Conseil départemental, habilité(e) à signer par la délibération du 07/11/2025 et désigné ci-après par le terme « le Département » d'autre part,

CONTEXTE

Vu

- La loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, déterminant les grands bassins hydrographiques, notamment Loire-Bretagne;
- La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM », visant à clarifier les compétences des collectivités territoriales, notamment en matière de gestion des milieux aquatiques et de protection contre les inondations et qui institue les Départements comme chef de file en matière de solidarité entre les territoires ;
- La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRé, qui met en œuvre le principe de spécialisation des Départements et des Régions et supprime la clause générale de compétence mise en place en 1982;
- Les orientations fixées par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne en vigueur (Sdage) qui notamment visent à renforcer la cohérence des politiques publiques, à structurer la maîtrise d'ouvrage et à promouvoir la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant ;
- Le 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau adopté pour la période 2025-2030 et notamment son objectif G5 relatif aux partenariats.

CONSIDÉRANT

La volonté conjointe du Département de l'Indre et de l'agence de l'eau :

- de mettre en œuvre sur le territoire du département de l'Indre une gestion intégrée et équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques, conformément aux objectifs du Sdage et répondant aux orientations de la directive cadre sur l'eau (DCE);
- de partager la réalisation d'objectifs d'amélioration proportionnés aux enjeux du territoire au regard du Sdage et du 12º programme dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable, de la protection de la ressource, de la gestion des milieux aquatiques, de la connaissance et de la solidarité urbain-rural au regard d'un constat partagé et d'éléments d'état des lieux connus;
- de mener les actions de manière concertée et coordonnée ;
- de mettre en place, pour le Département et pour l'agence de l'eau, chacun pour leur part et en fonction des pouvoirs qui sont les leurs, des modalités d'appui et d'aides financières aux acteurs locaux ainsi que des mesures de suivi des résultats, d'information et d'animation dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, répondant aux objectifs partagés.

LE PARTENARIAT EST CONVENU COMME SUIT:

CHAPITRE I : ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT ET DE L'AGENCE DE L'EAU

Article 1 – Objet et cadre général du partenariat

L'agence de l'eau et le Département s'engagent dans un cadre partenarial à contribuer à la mise en œuvre de la politique locale de l'eau, dans les domaines suivants :

- l'assainissement collectif;
- la gestion intégrée des eaux pluviales ;
- l'alimentation en eau potable et la protection de la ressource ainsi que la gestion sobre et équilibrée de la ressource ;
- les milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides).

1.1 - Les enjeux du territoire

Ce partenariat vise les enjeux relatifs d'une part à l'atteinte du bon état des masses d'eau en prenant en compte les différents usages locaux de l'eau et d'autre part à la solidarité urbain-rural, conformément aux priorités définies pour le 12^e programme d'intervention (atteinte du bon état des masses d'eau, solidarité urbain-rural).

En complément de l'assistance technique réglementaire en matière d'assainissement collectif, les collectivités doivent être accompagnées sur la thématique de l'eau au sens large comme listé ci-avant. Les études de connaissances doivent se généraliser sur tout le territoire et toutes les thématiques afin de définir les schémas directeurs ou programmes d'actions. S'en suit un besoin d'accompagnement technique et ou financier pour la mise en œuvre des opérations sur lesquelles le Département reste présent.

Les principaux enjeux du territoire sont :

- Le bon état des milieux aquatiques : stratégie sur la continuité et l'hydromorphologie, connaissance et restauration des milieux humides, gestion des plans d'eau.
- Les macropolluants (fonctionnement et performance des systèmes d'assainissement prioritaires ou impactants, non conformes par temps de pluie, structuration des compétences)
- Les micropolluants (pour les stations de traitement des eaux usées de capacité supérieure à 10 000
 EH) : campagnes RSDE et diagnostics amont
- La gestion intégrée des eaux pluviales pour contribuer à la réduction des surcharges hydrauliques des systèmes d'assainissement, à la limitation des ruissellements et à la recharge des nappes
- La protection et la gestion de la ressource en eau (captages prioritaires, sobriété et économies d'eau, sécurisation de la distribution, mise en œuvre et suivi du schéma départemental AEP, structuration des compétences...)
- La connaissance et les performances des systèmes d'assainissement et des unités de gestion de l'eau potable
- Le déploiement de la stratégie Climat 36 et 'élaboration et suivi des études HMUC (sur le bassin de l'Indre (étude et émergence d'une gouvernance) et de la Creuse)

1.2 - Les leviers

La réponse à ces enjeux nécessite la mise en place de leviers permettant d'agir de manière coordonnée visà-vis des objectifs partagés. Trois leviers sont identifiés :

- la mise en œuvre cohérente et efficiente des politiques publiques entre l'agence de l'eau et le Département;
- la structuration de la maitrise d'ouvrage ;
- la solidarité financière et technique entre les territoires.

A. La mise en œuvre cohérente et efficiente des politiques publiques

Le partenariat doit favoriser la gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau promue par le Sdage, en conduisant des projets de façon coordonnée et concertée. Il doit être l'occasion de conduire en commun des chantiers prioritaires, répondant à des objectifs partagés et des cibles identifiées. Les gains d'efficience doivent se traduire tant sur le plan financier que sur les moyens humains affectés, qui devront être proportionnés aux enjeux du Sdage et du 12e programme d'intervention et complémentaires aux moyens humains de l'agence de l'eau. La mise en œuvre de la réforme des redevances à compter du 1er janvier 2025 implique également la nécessité de partager les connaissances acquises sur les systèmes d'assainissement de plus de 20 équivalents-habitants (EH).

B. La structuration de la maîtrise d'ouvrage

Les évolutions réglementaires continuent à inciter une réorganisation des interlocuteurs de l'agence de l'eau et des Départements, avec une structuration des compétences de l'eau et de l'assainissement. Cette structuration permet une mise en œuvre plus efficiente et ambitieuse des actions à mener. Le Département peut apporter conseil aux collectivités qui se structurent.

C. La solidarité financière et technique

L'agence de l'eau s'appuie sur les textes réglementaires pour mettre en œuvre le principe de solidarité urbain-rural. La solidarité envers les territoires ruraux peut notamment s'exprimer au travers des actions d'assistance technique départementale, qui a pour finalité d'aider les collectivités bénéficiaires, pour chacun des domaines, à assurer leurs obligations réglementaires.

1.3 - Le cadre des actions

La mise en œuvre d'actions portées par ces différents leviers s'inscrit dans le cadre des missions de chacune des parties et de leurs principes et modalités d'intervention.

Ainsi l'agence de l'eau agit :

- sur l'ensemble du bassin hydrographique Loire-Bretagne et uniquement sur ce périmètre ;

- en application du 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau pour la période 2025-2030 ;
- sur décision de son conseil d'administration en ce qui concerne les attributions de financement.

Le Département agit :

- dans le cadre de ses compétences et champs d'actions relevant d'une décision volontariste, dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que sur les autres volets liés à l'eau : aménagement du territoire, solidarité entre territoires;
- en cohérence avec leurs principes de fonctionnement et leurs moyens.
- en application de ses règlements d'aides non obligatoires pour soutenir les projets des collectivités dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable, des espaces naturels sensibles et du changement climatique

Le cadre du partenariat est établi conjointement entre le Département-et l'agence de l'eau à partir d'un état des lieux du contexte départemental (cf. annexe 1) qui permet de définir des objectifs partagés répondant aux enjeux et leviers rappelés ci-dessus.

Les objectifs et actions à mettre en œuvre auprès des collectivités font l'objet de l'annexe 2. Les actions, objectifs et cibles sur lesquels le Département entend s'engager sont définis et formalisés de manière concertée. Les moyens sollicités sont également précisés.

CHAPITRE II : MISSIONS DU DÉPARTEMENT ET AIDES APPORTÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

Dans le cadre de ce partenariat, l'agence de l'eau peut apporter au Département une aide sur les missions suivantes qui constituent des moyens et des outils méthodologiques pour réaliser ces objectifs :

- les études à caractère exploratoire ou décisionnel à l'échelle départementale ou stratégique ;
- la mission d'assistance technique réglementaire définie par les articles R.3232-1 à R3232-1-4 du code général des collectivités territoriales et qui consiste en des prestations de conseil à des maîtres d'ouvrage dits éligibles;
- les missions d'appui (notamment technique)*, d'animation de la politique eau portée par le Département (sur les thèmes de l'assainissement collectif, de la gestion intégrée des eaux pluviales, de l'eau potable, de la protection de la ressource ou des milieux aquatiques et humides) (y compris la sensibilisation), distinctes de la mission précédente;
- les missions de valorisation (information, communication, mise à disposition de données, comprenant leurs acquisition, organisation et valorisation liées à la politique locale de l'eau à destination des maîtres d'ouvrage);

La présente convention fixe les conditions et modalités de partenariat entre l'agence de l'eau, le Département pour la réalisation des missions qu'il met en œuvre sur son territoire.

Par ailleurs, l'agence de l'eau peut apporter une aide technique et financière pour les travaux que le Département voudrait mettre en œuvre sur les établissements, ouvrages et patrimoine naturel dont il est propriétaire, dans le respect des modalités d'aide du 12^e programme d'intervention.

* : Les missions d'appui ont pour vocation d'apporter une expertise, dans la mesure où elles n'entrent ni dans le champ concurrentiel ni dans celui des missions départementales réglementaires.

Article 2 – Missions assurées par le Département par domaines d'intervention

Les tableaux suivants et l'annexe 2 récapitulent les leviers et les objectifs associés pour lesquels le Département entend déployer ses actions volontaires au titre de son partenariat avec l'agence de l'eau ainsi que les ressources humaines mobilisées, conformément au contenu du chapitre I. Ces ressources seront adaptées aux enjeux territoriaux identifiés au point 1.1.

Les éléments indiqués dans les tableaux qui suivent permettront, sur la base des fiches actions en annexe, de définir conjointement la feuille de route annuelle mentionnée à l'article 5, et de suivre et évaluer les missions réalisées.

Assistance technique réglementaire (articles R3232-1 et suivants du CGCT) - collectivités éligibles

Leviers	Objectifs/actions	Missions-moyens	ETP CD annuels max finançables prévus
Assistance technique réglementaire (assainissement)	Mise en œuvre de l'assistance technique pour l'assainissement collectif (164 systèmes + 9 dispositifs auto-surveillance réseau)	Assister les collectivités pour assurer les obligations réglementaires	3,5 ETP
		Total	3,5 ETP

Appui et animation

Leviers	Objectifs/actions	Missions-moyens	ETP CD annuels max finançables prévus
Mise en œuvre de la politique publique AEP et sobriété	- Améliorer la connaissance et la gestion patrimoniale	- aider les collectivités à améliorer la connaissance patrimoniale	0,5 ETP
	- Améliorer les performances des unités de distributions	- accompagner les collectivités pour améliorer les performances	
	- Promouvoir la sobriété	-intégrer la stratégie climat 36 et les conclusions des études	
	- Accompagner la sécurisation de l'AEP	- aider les collectivités à se sécuriser	
	- Suivi du SDAEP	- accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des actions du schéma	
Mise en œuvre de la politique publique Assainissement collectif	- Améliorer la connaissance et la gestion patrimoniale - Améliorer les performances des systèmes d'assainissement - Contribuer à la mise en	accompagner les collectivités à améliorer la connaissance patrimoniale et la performance des dispositifs (FRR)	0,5 ETP
	conformité de l'auto- surveillance		
Mise en œuvre de la politique publique GIEP	- Accompagner les collectivités dans la désimperméabilisation et la sensibilisation à la déconnexion des eaux pluviales et à leur infiltration dans les centres bourgs et les cours d'écoles en favorisant la renaturation	Accompagnement au travers du Fonds d'adaptation au changement climatique du département	0,1 ETP
Mise en œuvre de la politique publique Milieux aquatiques	Améliorer la connaissance et contribuer à la mise en œuvre des outils stratégiques	Contribution technique à la mise en œuvre des SAGE et études (HMUC, inventaires zones humides,).	1,1 ETP (0,9 cours d'eau et 0,2 ENS/Zones Humides)
	Accompagner la préservation des zones humides et l'adaptation au dérèglement climatique	Accompagner les collectivités à améliorer la connaissance et à préserver les zones humides au travers	
	Accompagner, sensibiliser et conseiller les collectivités compétentes dans le	notamment des Espaces Naturels Sensibles	
	domaine des milieux aquatiques (Cours d'eau et zones humides) :	Animation de la politique concertée avec l'Agence de l'eau pour la restauration et la gestion des cours d'eau et zones humides pour atteindre le bon état des eaux,	

	appui personnalisé et animation du réseau d'acteurs	notamment dans le cadre des accords de territoires	
	Agir en tant que maître d'ouvrage	Travailler sur la continuité écologique sur les ouvrages d'art départementaux	
Structuration de la maîtrise d'ouvrage AEP	- Réduire le nombre de collectivités compétentes en AEP	Accompagner la démarche DDT/AMI sur la gouvernance Communication avec le volet gouvernance du SDAEP	Non valorisé (1)
Mise en œuvre des politiques publiques Sobriété, GIEP, milieux aquatique sur le patrimoine départemental	Patrimoine départemental	GIEP sur certains bâtiments Continuité écologique sur les ouvrages d'art Réflexion sur des études d'économie d'eau	Non valorisé
		Total	2,2 ETP

(1) La démarche est pilotée par la DDT et l'AMI (association des maires de l'Indre). Le Département est partenaire de la démarche.

L'agence de l'eau s'engage à financer les actions définies annuellement par le comité de pilotage selon les modalités d'intervention du 12^e programme.

Article 3 - Modalités d'attribution et de versement des aides de l'agence de l'eau

Le Département dépose une ou plusieurs demandes d'aide établies à partir du programme <u>annuel</u> d'activités qui a été arrêté par le comité de pilotage et de coordination, avant tout engagement dudit programme.

L'aide financière de l'agence de l'eau est attribuée et versée selon les règles générales d'attribution et de versement en vigueur au moment de la décision d'attribution. Les engagements restent subordonnés à l'existence des moyens budgétaires nécessaires.

Le montant maximal de l'aide est déterminé selon les modalités d'intervention de l'agence de l'eau en vigueur.

Le solde de l'aide se basera sur le bilan des missions réellement mises en œuvre chaque année.

Article 4 – Pièces et documents à produire pour le paiement et la liquidation de l'aide et délai de transmission

Les éléments à produire et leur délai de transmission sont précisés dans le document actant la décision d'aide prise par l'agence de l'eau et transmis au Département

CHAPITRE III : PILOTAGE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT - ORGANISATION

Article 5 - Pilotage de la convention de partenariat

5 - 1 Comité de pilotage et de coordination

Le Département met en place un comité de pilotage du partenariat présidé conjointement par le président du Conseil départemental ou son représentant et par le directeur général de l'agence de l'eau ou son représentant, et qui comprend à minima des représentants du Département- et de l'agence de l'eau. Le comité de pilotage peut le cas échéant, inviter toute personne de son choix, en particulier les services de l'État concernés. Le Département assure le secrétariat du comité qui se réunit au moins une fois par an.

Annuellement, le comité avant le 31 mars N+1 :

- suit l'avancement de la réalisation des objectifs initiaux déclinés annuellement,
- valide le bilan des actions menées l'année précédente (année N) et propose des améliorations et des perspectives (année N+1).
- arrête le programme d'activité (ou feuille de route) définitif de l'année à venir, qui est présenté à l'agence de l'eau, à partir des objectifs définis à l'annexe 2,

5 - 2 Comités de suivi

Pour l'assistance technique réglementaire définie par l'article R.3232-1-5 du code général des collectivités territoriales, le Département met en place un comité de suivi qui se réunit au moins une fois par an. Il émet un avis sur les opérations menées par la cellule d'assistance technique, évalue son activité et formule un avis sur le bilan d'activité annuel établi par la cellule au préalable (année n). Il définit les objectifs de travail de l'année à venir et recense les opérations prévues (année n+1).

Pour la cellule ASTER ou équivalente, le comité de suivi comprend des représentants du Département, de l'agence de l'état (services compétents) ainsi qu'un représentant de l'office français pour la biodiversité (OFB). Le comité peut inviter de manière ponctuelle ou récurrente toute autre personne de son choix. Il se réunit au moins une fois par an ou à la demande d'un des membres du comité de pilotage, lorsque la nature ou l'importance des dossiers le nécessite. Il émet un avis sur les opérations menées par la cellule, évalue son activité et formule un avis sur le bilan d'activité annuel établi par la cellule ASTER au préalable. Il définit les objectifs de travail de l'année à venir et recense les opérations prévues.

Pour la mission d'animation relative à l'assainissement collectif, ce comité comprend des représentants du Département, de l'agence de l'eau et de l'État (DDT – service de Police de l'Eau).

Pour les autres missions, le Département peut mettre en place des comités de suivi thématiques.

Les travaux de ces comités de suivi alimentent le comité de pilotage de la convention de partenariat.

Article 6 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée maximale de 3 ans avec une échéance au 31 décembre 2027. À l'issue de cette période, les partenaires s'appuieront sur le bilan pour définir les conditions de sa reconduction.

Article 7 - Publicité

Le Département s'engage à faire mention de la participation de l'agence de l'eau sur tous les supports de communication relatifs aux actions communes bénéficiant d'une aide de l'agence de l'eau (plaquette, carton d'invitation, affiche, programme annonçant une manifestation...) en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau et dans les communiqués de presse. Le Département s'engage également à informer et inviter l'agence de l'eau de toute initiative médiatique ayant trait aux actions aidées (visite, inauguration...).

Article 8 : Règles de confidentialité des données à caractère personnel

8-1 : concernant les signataires de la convention :

Finalité et base légale du traitement de données à caractère personnel :

Le directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, responsable de traitement, collecte les données à caractère personnel dans le cadre de la signature de la présente convention.

La base légale de ce traitement repose sur le consentement des bénéficiaires des aides octroyées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Données collectées :

Prénom – nom – qualité des signataires du présent accord – courriel – coordonnées téléphoniques - organisme représenté.

Destinataires des données à caractère personnel :

Sans objet.

Durée de conservation des données :

Les données sont conservées conformément aux durées fixées dans le référentiel d'archivage de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Droits des personnes :

Les signataires du présent accord disposent d'un droit d'accès et de rectification des données collectées.

8-2 Concernant les bénéficiaires d'aides :

Finalité et base légale du traitement de données à caractère personnel :

Le directeur général de l'agence de l'eau, responsable de traitement, collecte des données à caractère personnel dans le cadre de l'instruction des demandes d'aide.

La base légale de ce traitement repose sur le consentement des bénéficiaires des aides octroyées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les données sont collectées dans les finalités suivantes :

- instruction et paiement des aides octroyées
 - contrôle de conformité des projets financés par l'agence ou un cabinet mandaté à cet effet.
- réalisation d'enquêtes de satisfaction

Données collectées :

Nom et prénom – courriel – coordonnées téléphoniques – adresse postale de la personne physique habilitée à signer la demande d'aide financière, les correspondances et le service fait des dépenses effectuées dans le cadre du projet financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Destinataires des données à caractère personnel :

Les données collectées sont susceptibles d'être communiquées au destinataire suivant :

- cabinet mandaté par l'agence de l'eau aux fins de réalisation d'enquêtes de satisfaction

Durée de conservation des données :

Les données à caractère personnel sont conservées pendant 10 ans à compter du solde financier du projet ou le cas échéant, de l'achèvement du contrôle de conformité susceptible d'être mené après le solde financier du projet financé.

Droits des personnes :

Les bénéficiaires disposent d'un droit d'opposition, de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de ces données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ces données dans ce dispositif, elles peuvent contacter le délégué à la protection des données (DPD) :

- Contacter le DPD par voie électronique : cil-dpd@eau-loire-bretagne.fr
- Contacter le DPD par courrier postal : Agence de l'eau Loire-Bretagne Le délégué à la protection des données ; 9 avenue Buffon – CS 36339 – 45063 Orléans cédex 2

Après avoir contacté et obtenu une réponse de la part du délégué à la protection des données, il est possible d'adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale en cas de réponse.

Article 9 - Modification - Résiliation de la convention

9-1 Modification de la convention

Toute ou partie de la présente convention peut être modifiée à la demande de l'une ou l'autre des deux parties à la fin de chaque année. Dans ce cas, la partie souhaitant proposer une modification devra faire part de son souhait par écrit avant le 30 septembre pour une prise d'effet au 1^{er} janvier de l'année suivante. Toute modification dans le fonctionnement de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé après acceptation des modifications par le conseil d'administration de l'agence de l'eau.

9-2 Résiliation de la convention

La convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment.

La résiliation intervient à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception par l'une des parties.

Article 10 - Différend

Tout différend dans l'application de la présente convention fait l'objet d'une concertation préalable entre les signataires. Si à l'issue de cette concertation, aucune solution ne permet de résoudre les difficultés rencontrées, la convention est résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Tout litige relatif à l'application de la présente convention sera porté devant le tribunal administratif d'Orléans.

Fait à	, le		
En 2 exemplaires originau	X		
Pour le Département d	łe	Pour l'agence de l'ea Bretagne	au Loire
Le Président		Le Directeur général	

ANNEXES

Annexe 1 - Constat - État des lieux du département

I Structuration de la maitrise d'ouvrage

1) EPCI-FP, syndicats, communes et exercice des compétences

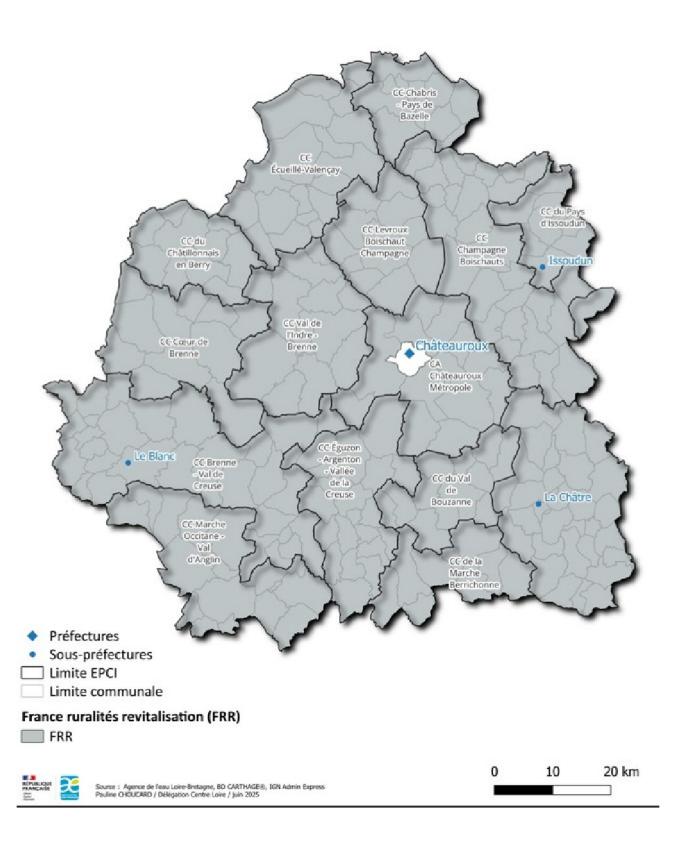
Critères d'analyse	Définition du critère	État des lieux initial (à
	d'analyse	l'initialisation de la convention)
Nombre d'EPCI-FP	Nombre d'EPCI-FP tel que défini dans	15
	le SDCI approuvé.	
Nombre d'EPCI-FP avec compétence	Nombre d'EPCI-FP exerçant la	1
AEP	compétence AEP	
Nombre d'EPCI-FP avec compétence	Nombre d'EPCI-FP exerçant la	1
assainissement*	compétence assainissement	
Nombre d'EPCI-FP avec compétence	Nombre d'EPCI-FP exerçant la	0
GEMAPI	compétence GEMAPI	
Nombre EPCI-FP en FRR	Nombre d'EPCI-FP classés en FRR selon	14
	l'arrêté du 19 juin 2024 modifié	
Nombre de syndicats avec compétence	Nombre de syndicats exerçant la	27
AEP	compétence AEP	
	Nombre de communes concernées	209
Nombre de communes avec	Nombre de communes exerçant la	18
compétence AEP	compétence AEP	
Nombre de syndicats avec compétence	Nombre de syndicats exerçant la	7
assainissement collectif	compétence assainissement	
	Nombre de communes concernées	15
Nombre de communes compétentes en	Nombre de communes exerçant la	118
assainissement collectif	compétence assainissement collectif	
Nombre de syndicats avec compétence	Nombre de syndicats exerçant la	11
GEMAPI	compétence GEMAPI	

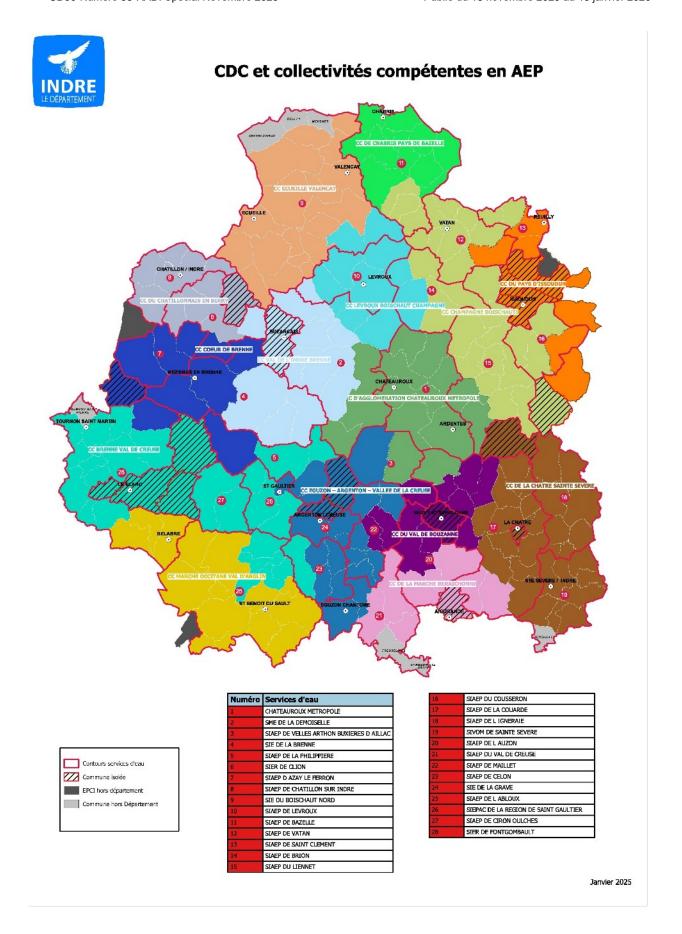
^{*} Pour l'assainissement, au besoin décliner AC, ANC et pluvial

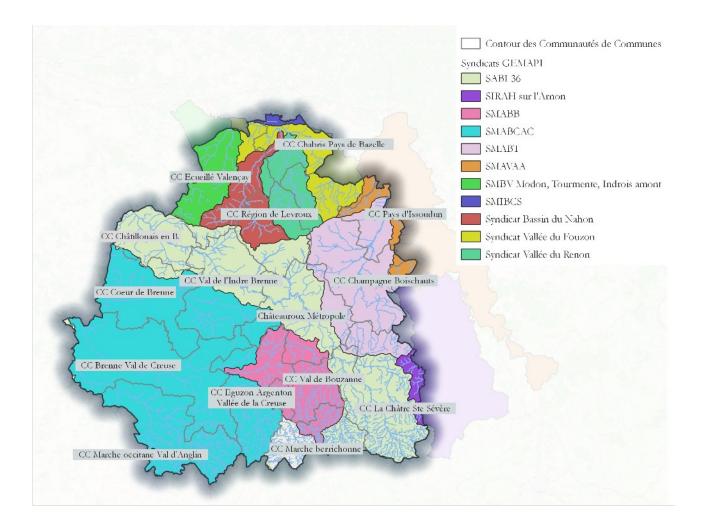
Zonage France Ruralité Revitalisation sur le territoire de la délégation Centre Val de Loire de l'agence de l'eau Loire Bretagne



Département : Indre







2) EPCI-FP et assistance technique

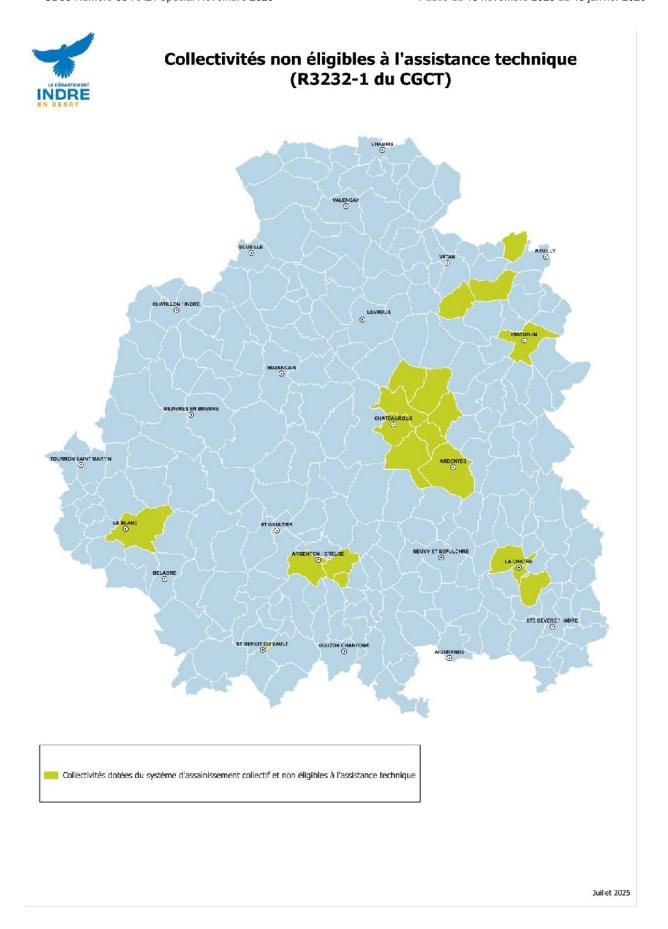
Liste et carte des EPCI-FP éligibles au sens de l'article R3232-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tous les EPCI-FP sont éligibles sauf l'agglomération Châteauroux Métropole

Les autres collectivités non éligibles sont :

Le SIA de la Châtre et le SIE de la Grave

Le Blanc, Ménétréols-sous-Vatan, Paudy, Saint-Benoît-du-Sault, Saint-Georges-sur-Arnon, Saint-Pierre-de-Jards



3) Gestion patrimoniale

Critères d'analyse	Définition du critère d'analyse	État des lieux initial (à l'initialisation de la convention)
Nombre études patrimoniales AEP réalisées	Etude patrimoniale réalisée par la maîtrise d'ouvrage compétente	35
Nombre études patrimoniales AEP en cours		3
Surface départementale couverte (en cours et réalisées)	% du territoire départemental en nombre de communes	92 %
Nombre études patrimoniales / diagnostic assainissement réalisées	Nombre d'études réalisées par la maîtrise d'ouvrage compétente	59
	Etudes de moins de 10 ansEtudes de plus de 10 ans	45 14
Nombre études patrimoniales / diagnostic assainissement en cours	Nombre d'études en cours	30
Surface départementale couverte (en cours et réalisées)	% du nombre de systèmes d'assainissement	
	- Total - Etudes de moins de 10 ans	46 % 39 %

II Assainissement

Stations d'épuration de l'Indre

						1			Déclas	sement/cha
Code SANDRE	Stations	Mise en Service	Kg DB06	m*(j	EQH	Exploitant	Epuration	Constructeur		rge
						ļ			EH	Date
043500190002		aur -06	180	500	3000	SALIR	BOLIES ACTIVEES AFRATION PROLINGGE	SALIR	 	
043600390002		janv14	78	195	1300	REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	SAUR	!	
043600580001		avr92 nov01	245 900	900 2720	15000	REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	HYDROTEC TERNOIS EPURATION		
043600790001		Juln-86	20	52.5	330	SAUR	LAGUNAGE NATUREL	IERNOIS EFURATION	!	
043600780003		mai-10	9	23	150	SAUR	LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX	CISE		
0436009800002		avr84	70	180	1160	SAUR	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	ENTREPRISE LOCALE		
043600980003	ARTHON/Les Loges Brülées	dec09	6.6	15,4	110	SAUR	LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX	VOISIN	1	
043601080001		mars-76	48	120	800	REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	SOTECA		
0436158888001	BADECON LE PIN/BOURD	OCT82	65	1/6	1080	REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	agmenistration		
0436158800002	BADECON LE PIN/Le Pin	févr08	36	90	600	REGIE	DISQUES BIOLOGIQUES	MSE		
043601180001	BAGNEUX/le bourg	févr01	6	15	100	REGIE	LIT DE SABLE	VOISIN		
	BEAULIEU/Communale	sept76	14	30	230	REGIE	LAGUNAGE NATUREL	SOAF		
	RELABREA a Quintaine	mai-94	39	130	650	REGIE	LACHNAGE NATUREL	ALITRE		
043601980001		sept85	8	30	130	REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	administration		
043602080001		Janv76	6	15	100	REGIE	LAGUNAGE AERE	SOAF		
043602280001		Juln-07	13,5	27	225	REGIE	LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX	VOISIN		
043602380001		Janv83	16	42	260	REGIE	LAGUNAGE NATUREL	ENTREPRISE LOCALE	_	
	BRIANTES	oct03	16,8	42	280	SIAAC	LIT DE SABLE	EPARCO	-	
043602680001		Janv77	56	120	930	SAUR	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	HYDROTEC	-	
043602980001		févr10	9	22,5	150	REGIE	LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX	SAUR	-	
	BUXIERES D'AILLAC BUZANCAIS Bonneau	Janv08	10,8	27 24	180	REGIE	DISCUES BIOLOGIQUES	MSE MSE	 	
	BUZANICAIS Bonneau BUZANICAIS Chaventon	sept05 dec03	9,6	15	100	SUEZ	DISQUES BIOLOGIQUES	MSE	t ==	
043603180003		sept08	360	1190	6000	SUEZ	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	SAUR	t -	
043603180005		Juln-08	21,6	1190	360	REGIE	LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX	SAUR	t ==	
043603360001	OLIVERIO	ficur. OG	240	7:00	4000	OAUD	DONES ACTIVE CONTRACTOR PROGRAMM	OVTID.	_	
043603580002	CHAILLAC/route de la gare	Janv76	32.4	90	540	SAUR	DISQUES BIOLOGIQUES	SABLAMSE		
043604280001		Janv75	10	30	160	REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	HYDROTEC		
043604480006		août-09	10110	28950	168500	SUEZ	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	DEGREMONT	\Box	
043604580001		mai-87	189	625	3150	SAUR	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	SOTECA		
043605380002	CIRON/bourg	awr03	20,4	51	340	REGIE	LIT DE SABLE	EPARCO		
	CIRON/Scoury	mars-06	18	45	300	REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	SADE		
	CLION SUR INDRE/Communate	nov79	90	225	1500	REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	SEPT		
	CLUIR/cluis dessous	mov82	82	180	1360	REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	SABLAMSE		
043605880001	CONCREMIERS/bourg	applit-08	60	150	1000	REGIE	LAGUNAGE NATUREL	ENTREPRISE LOCALE	990	2009
043605890002	CONCREMIERS/Roinlers	Janv02	2,7	6.8	45	REGIE	LIT DE SABLE	AUTRE		
043606080001	CREVANT/Le Cleuzit	Janv75	30	60	500	REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	CAEER		
0436060800002		Janv89	4,8	12	80	REGIE	LAGUNAGE NATUREL	SEGEC		
040000100001		Janv. 00	4,0	12	ao	REGIE	LIT DE SADLE PLANTE DE ROSEAUX	OVUE	-	
	CUZION/BONNU	sept97	18	60	300	REGIE	LAGUNAGE NATUREL	AUTRE	-	
	CUZION/bourg	Jult-04	11,4	54	190	REGIE	LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX	SINT	-	
	CUZION/La Jarrige	oct87	8,6	25	140	REGIE	LAGUNAGE NATUREL	AUTRE	-	
043606380003	DEOLS/LA MARTINERIE DIORS/Derrière le musée	Juln-54 Janv75	11,4	56 240	190 1750	SAUR	LIT BACTERIEN BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	PONTS ET CHAUSSEES HYDROTEC	 	2022
043606480003		dec01		7.5	50	SAUR		EPARCO	 	
043606480003		oct09	18	45	300	REGIE	LIT DE SABLE LAGUNAGE NATUREL	ENTREPRISE LOCALE	!	
043606890001	DUNILE POELIER/bard du fouzon	sept86	22,8	60	380	SAUR	LAGUNAGE NATUREL	ENTREPRISE LOCALE	t -	
043606980001		awr83	100	300	1660	SAUR	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	EPAP	t	
	EGUZON CHANTOME/Argentières	mai-01	10	24	160	REGIE	LAGUNAGE NATUREL	AUTRE		
	EGUZON CHANTOME/bourg	oct16	116	290	1933	REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	SAUR		
	EGUZON CHANTOME/Chambon	Juln-93	60	150	1000	REGIE	LAGUNAGE NATUREL	ENTREPRISE LOCALE	i –	
043607000004		oct. 05	10,2	25,5	170	REGIE	LAGUNAGE NATUREL	administration		
043607480001	FLERE LA RIVIERE/bourg	Janv80	30	75	500	SAUR	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	HYDROTEC	490	sept08
043607630001	FONTGOMBAULT/bourg	août-19	13,8	34,5	230	REGIE	LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX	SADE		
043607880001	FOUGEROLLES Bourg	Janv05	5,4	13,5	90	REGIE	LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX	POULAIN		
043608430001	GCURNAY/le bourg	Juln-16	6.6	16.5	110	REGIE	DISQUES BIOLOGIQUES	MSE		
043608580001	GUILLY	Janv15	11,5	28,8	192	REGIE	LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX	VOISIN		
043608680001	HEUGNES	Julii-09	19,2	48	3.20	REGIE	LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX	CISE		
043608780001	INGRANDES	août-17	13,2	33	220	REGIE	DISQUES BIOLOGIQUES	MSE		
	JEU LES BOIS/LOTISSEMENT COMMUNAL	Janv84	3,8	10.5	60	REGIE	LAGUNAGE NATUREL	AUTRE		
	JEU LIES BOIS/Près du bourg	oct90	8,1	22.5	130	REGIE	LAGUNAGE NATUREL	AUTRE		
043608980003		Janv10	2,4	6	40	REGIE	LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX	EUROVIA	\vdash	
043601780001		Janv75	12	30	200	REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	HYDROTEC	-	
043603780001	-	Janv82	16,5	45	270	REGIE	LAGUNAGE NATUREL	administration	1	
043612780001	LA CHATRE	mars-10	400	2250	66/U	SIMMU	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	MSE.	1	
043604580002	LA CHATRE ZI DES PREASLES + PRETRAITEMENT	Juli-06	330	142	5500	SAUR	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	TERNOIS EPURATION	+	
043623380001	LA VERNELLE/bourg	fevr77	60	120	800	REGIE	BOUES ACTIVEES AERATION PROLONGEE	HYDROTEC	 	
043609130001		févr90	54	1500	900	REGIE	BOUES ACTIVEES AFRATION PROLONGEE	SABLA/MSE TES	—	
043611790001	LE MENOL Divinute de tournos	Juln-19	500 27		40000	VEOLIA			—	
	LE MENIOUX/route d'Argenton LE PECHEREAU/Route de la CHATRE	Julin-19 Julii-82	11	185	450 180	REGIE	LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL	POULAIN administration	t ==	
	LE PONT CHRETIEN-CHABENET/bourg	Jult-82 Jult-82	110	300	1830	REGIE		PLANCHET	t	
			1042	775	1830	REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	PLANCHET TERNOIS EPURATION	 	
043616180001				34.5	23500	REGIE	LAGUNAGE NATUREL	ENTREPRISE LOCALE	t -	
043616180001 043609380003	LEVROUX/route de MOULINS SUR CEPHONS	oct00 Julin-90	13.8					AUTRE		
043616180001 043609380003 043609480001	LEVRICUS/route de MOULINS SUR CEPHONS LIGNAC/près du bourg	Juln-90	13,8		240					
043616180001 043609380003 043609480001 043609680001	LEVROUX/route de MOULINS SUR CEPHONS LIGNAC/près du bourg LINGE/LA GABRIERE	Julin-90 Janv10	12,6	31,5	210	REGIE	BOUES ACTIVEES AFRATION PROLONGER			
043616180001 043609380003 043609480001 043609680001 043609780001	LEVROUX/route de MOULINS SUR CEPHONS LIGNACIpres du bourg LINGEALS GABRIERE LINIEZ/bourg	juln-90 janv10 mars-77	12,6 25	31,5 54	410	SUEZ	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	PLANCHET		
043616180001 043609380003 043609480001 043609680001 043609780001 043609980001	LEVEROUSINGS OF MOULINS SUR-CEPHONS LIGHACOPIES du bourg LINGE/LA GASRIERE LINIEZ/bourg LOURDOUELX SAINT MICHEL/bourg	juln-90 janv10 mars-77 janv81	12,6	31,5						
043616130001 043609330003 043609430001 043609630001 043609730001 043609930001	LEVROUX/route de MOULINS OUR CEPHONS LIGNAC/pres du bourg LINGELA GABRIERE LINIEZ/Rourg LOURDOUEIX SAINT MICHEL/Rourg LOURDOUEIX SAINT MICHEL/Rourg	juln-90 janv10 mars-77	12,6 25 35	31,5 54 90	410 580	SAUR	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	PLANCHET administration		
043616130001 043609330003 043609430001 043609630001 043609730001 043609930001 043609930003	LEVEROUSINGS OF MOULINS SUR-CEPHONS LIGHACOPIES du bourg LINGE/LA GASRIERE LINIEZ/bourg LOURDOUELX SAINT MICHEL/bourg	julin-90 janv10 mars-77 janv81 tevr02	12,6 25 35	31,5 54 90 7.5	410 580 50	SUEZ SAUR SAUR	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIIT DE SABLE	PLANCHET administration VOISIN		
043616130001 043609330003 043609430001 043609530001 043609530001 043609930001 043609930001 043609930003 043610130002	LEVEROUS OUR OF MOULINS SUR-CEPHONS LINGE/LA GABRIERE LINGE/LA GABRIERE LOURCOUELY SAINT MICHELAS GAWGIERE	juin-90 janv10 mars-77 janv81 tevr02 août-07	12,6 25 35 3	31,5 54 90 7,5	410 580 50 50	SUEZ SAUR SAUR REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIT DE SABLE FILTRE BIOLOGIQUE	PLANCHET administration voisin PREMIER TECH		
043616100001 043609300003 043609400001 043609600001 043609900001 043609900001 043609900002 043610100002 0436101000001	LEVEROUS OUR OF MOULINS SUR CEPHONS LINGELA GABRIERE LINGELA GABRIERE LINGELA GABRIERE LOUROULEN SAINT MICHELASON LOUROULEN SAINT MICHELASON LOUROULEN SAINT MICHELASON LOUROULEN SAINT MICHELASON LOUROULEN SAINT MICHELAS	juln-90 janv10 mars-77 janv81 tevr02 ao0t-07 sept94	12,6 25 35 3 3 43,2	31,5 54 90 7,5 7,5 160	410 580 50 50 720	SAUR SAUR SAUR REGIE SAUR	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIFT DE SABLE FILTRE BOLOGIQUE LAGUNAGE AERE	PLANCHET administration voisin PREMIER TECH SEIT		
043616100001 043609300003 043609400001 043609600001 043609900001 043609900003 043610100002 0436101000002 0436101000000	LEVEROUSINATE OF MOULING SUR CEPHONS LIGNACAPRES OF BOURG LINGELA GABRIERE LUNIEZAGUES LOURDOUELX BAINT MICHELAGUES	juin-90 janv10 mars-77 janv81 tevr02 ap00-07 sept94 nov87	12,6 25 35 3 3 43,2 18,5	31,5 54 90 7,5 7,5 160 51	410 580 50 50 720 300	SUEZ SAUR SAUR REGIE SAUR SAUR	BOUES ACTIVEES AREATION PROLONGEE BOUES ACTIVEES AREATION PROLONGEE LIT DE SASEE FILTRE BROLOGROUE LAGUNAGE ARRE LAGUNAGE SATUREL	PLANCHET administration voisin PREMIER TECH SETT ENTREPRISE LOCALE		
043616100001 043609300003 043609400001 043609600001 043609600001 043609900003 043609900003 0436101000002 0436101000002 043610100000003	LEVROUXINOUS de MOULINS OUR CEPHONS LIGNACAPTES du bourg LINGELA CASRIERE LINEZAGUES LOUROUELX BAINT MICHELROURG LOURDOUELX BAINT MICHELROURG LOURDOUELX BAINT MICHELROURG LOURDOUELX BAINT MICHELROURG LOURTOURG LOURTOURG	Juln-90 Janv10 mars-77 Janv81 tevr02 ap00-07 sept94 mov87 Janv26	12,6 25 35 3 3 43,2 18,5	31,5 54 90 7,5 7,5 160 51	410 580 50 50 720 300 1400	SUEZ SAUR SAUR REGIE SAUR SAUR	BOUES ACTIVEES-AFRATION PROLONGEE BOUES ACTIVEES-AFRATION PROLONGEE LIT DE SARIE FILTRE BIOLOGICUE LAGUNAGE AFREE LAGUNAGE NATUREL ROLES ACTIVEES-ALERBATION PROLONGEE	PLANCHET administration VOISIN PREMIER TECH SEIT ENTREPRIBE LOCALE HYDROTEC		
043616100001 043609300003 043609400001 043609600001 043609900001 043609900001 043609900003 0436101000002 0436101000001 0436101000001 0436101000001	LEVEROUS OUR OBPHONS LIGHACIPPES OF DOIS LINGE/LA GASRIERE LINIEZ/BOUR LOURDOUELT BAINT MICHEL/BOUR LOURDOUELT BAINT MICHEL/BOUR LOURDOUELT GAINT MICHEL/BOUR LUIANT/Rourg LUIANT/Rourg LUIANT/Rourg LUICAY I F MAS Friend LUICAY I F MAS Friend LUICAY I F MAS Friend LUICAY I B MAS Friend	Juln-90 Janv10 mars-77 Janv81 tevr02 ao0t-07 sept94 nov87 Janv76 Jull-16	12,6 25 35 3 3 43,2 18,5 84 16,2	31,5 54 90 7.5 7,5 160 51 210 40,5	410 580 50 50 720 300 1400 270	SUEZ SAUR SAUR REGIE SAUR SAUR REGIE REGIE	ROUES ACTIVEES-AFRATION PROLONGEE ROUES ACTIVEES-AFRATION PROLONGEE FILTOE SAME FRATE BROLOGICUE LAQUINAGE FAITUREL LAQUINAGE FAITUREL LAGUINAGE FAITUREL LITOES SABLE PLANTE DE ROSEAUX	PLANCHET administration VOISIN PREMIER TECH GEIT ENTREPRIBE LOCALE HYDROTEG VOISIN		
043616100001 043609300003 043609400001 043609600001 043609700001 043609900001 043609900003 043610100002 043610100001 043610400002 043610400002	LEVROUXProute de MOULINS SUR CEPHONS LIGNACAPRES du bourg LINGELA GABRIERE LUNIEZ-bourg LOURDOUELX BAINT MICHEL/bourg LOURDOUELX BAINT MICHEL/bourg LOURDOUELX BAINT MICHEL/bourg LOURDOUELX BAINT MICHEL/bourg LUANT/fapentiere LUANT/fapentiere LUANT/fapentiere LURALD/bourg LUREUIL_Bourg LUREUIL_Lotissement	juin-90 janv10 mars-77 janv81 tevr02 ab0t-07 sept94 nov87 janv76 juit-16 janv11	12,6 25 35 3 3 43,2 18,5 84 16,2 6,6	31,5 54 90 7,5 160 51 210 40,5	410 580 50 50 720 300 1400 270	SAUR SAUR SAUR SAUR SAUR SAUR REGIE REGIE REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIT DE SARIE FILTRE BROLOGIQUE LAGUNAGE AEREE LAGUNAGE ARTUREL BOUES ACTIVEES-AERATION PROLOGOFF LIT DE SARIE FLANTE DE ROSEAUX LIT DE SARIE FLANTE DE ROSEAUX	PLANCHET administration VOISIN PREMIER TECH SITTE ENTREPRISE LOCALE HYPROTEC VOISIN DAUR		
043618180001 04360930003 04360940001 04360960001 04360960001 04360960001 04360990003 043610100002 043610100002 043610100002 043610400002 043610500003	LEVEROUS OUR SEMPLINES OF CEPHONS LINGE/LA GABRIERE LINGEZAOUR LOURCOUEIX BAINT MICHEL/BOURG LOURCOUEIX BAINT MICHEL/BOURG LOURCOUEIX GAINT MICHEL/BOURG LOURCOUEIX GAINT MICHEL/BOURG LUIANT/BOURG LUIANT/BOURG LUIANT/BOURG LUIANT/BOURG LUIANT/BOURG LUIRLB/BOURG LUIRLB/BOURG LUIRLB/BOURG LUIRLB/LUIRLB/BOURG LUIRLB/LUIRLB/BOURG LUIRLB/LUIRLB/LOBSSEMENS	juin-90 janv10 mars-77 janv81 tevr02 ao0t-07 sept94 nov87 janv76 janv11 janv11	12,6 25 35 3 3 43,2 18,5 84 16,2 6,6	31,5 54 90 7,5 160 51 240 40,5 16,5	410 580 50 720 300 1400 270 110	SAUR SAUR SAUR REGIE SAUR SAUR REGIE REGIE REGIE REGIE	ROUES ACTIVES ARRATION PROLONGEE LIFT DE SABLE LAQUIAGE RATIVEL LAQUIAGE RATIVEL ROUES ACTIVES ARRATION PROLONGEE LAQUIAGE RATIVEL ROUES ACTIVES ARRATIVEL LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX	PLANCHET administration VOISIN PREMIER TECH GET ENTREPRISE LOCALE HYDROTER VOISIN DAUR DAUR		
943616180001 94369330003 94369480001 94369580001 94369580001 94369980002 94369980003 943619180002 943619180002 943619180002 943619180002 943619180003 943619580003 943619580003	LEVEROUS OUR OF MOULING SUR CEPHONS LISSACIPIES OU DOING LINGELA GABRIERE LINIEZBOURG LOURDOUELX BAINT MICHELASONG LOURDOUELX BAINT MICHELASONG LOURDOUELX BAINT MICHELASONG LUANT/Baint Bendiere LUANT/Baint Bendiere LUANT/Baint Baint LUANT/Baint Baint LUREULL Bourg LUREULL Lodssement LYERBourg	juln-90 janv10 mars-77 janv81 tevr02 ao0t-07 sept94 nov87 janv716 jull15 janv11 sept08	12,6 25 35 3 3 43,2 18,5 84 16,2 6,6	31,5 \$4 90 7.5 160 \$1 240 40,5 15,8 97,5	410 580 50 720 300 1400 270 110 105 650	SAUR SAUR SAUR REGIE SAUR SAUR REGIE REGIE REGIE REGIE REGIE	BOUES ACTIVEES-AFRATION PROLONGEE BOUES ACTIVEES-AFRATION PROLONGEE LAUT DE SAME PATRE BROLOGROUE LAQUANGE NATUREL LAQUANGE NATUREL LOURS ACTIVEES-LING STATION DOOR DAVISE LIT DE SAMELE PLANTE DE ROSEAUX LAQUANGE NATUREL	PLANCHET administration voisin PREMIER TECH GETT ENTREPRISE LOCALE HYPROTEC VOISIN GAUR GAUR AUTRE		
0.436 8 5 100001 0.43609 400003 0.43609 400001 0.43609 500001 0.43609 500001 0.43609 500001 0.43609 500001 0.43609 500001 0.43609 500003 0.43600 500001 0.43	LEVEROUS OUR OF MOULING SUR CEPHONS LISSACIPIES OU DOING LINGELA GABRIERE LINIEZBOURG LOURDOUELX BAINT MICHELASONG LOURDOUELX BAINT MICHELASONG LOURDOUELX BAINT MICHELASONG LUANT/Baint Bendiere LUANT/Baint Bendiere LUANT/Baint Baint LUANT/Baint Baint LUREULL Bourg LUREULL Lodssement LYERBourg	juln-90 janv10 mars-77 janv81 tevr02 ap0t-07 sept94 jull-15 janv11 janv11 janv11 sept08 mars-03	12,6 25 35 3 43,2 18,5 84 16,2 6,6 6,3	31,5 \$4 90 7.5 160 \$1 210 40,5 15,8 97,5 7.5	410 580 50 50 720 300 4400 270 110 105 650 50	OUEZ SAUR SAUR REGIE SAUR SAUR SAUR SAUR REGIE REGIE REGIE REGIE REGIE REGIE	ROUES ACTIVES-AERATION PROCONCE BOUES ACTIVES-AERATION PROCONCE LIT DE SARIE PIL THE REPOLODIZUE LAGURAGE FARTE LAGURAGE FARTE LAGURAGE FARTE LAGURAGE FARTE LAGURAGE FARTE LIT DE SARIE FLANTE DE ROSEAUX LIT DE SARIE FLANTE DE ROSEAUX LAGURAGE MATUREL LIT DE SARIE LIT DE SARIE LIT DE SARIE DISCUSS BIOLOGIQUES	PLANCHET administration votion PREMIER TECH OBIT ENTREPRISE LOCALE HYPROTEC VOISIN SAUR AUTRE EPARCO EPARCO MISE		
0.436 8 6 100001 1 43609 300033 0 443609 400001 0 443609 400001 0 443609 500001 0 443609 500001 0 443609 500001 0 443609 500001 0 443609 500001 0 443609 500001 0 443609 5000001 0 443609 5000001 0 443609 5000001 0 443609 5000001 0 443609 5000001 0 443609 5000001 0 443609 5000001 0 443609 5000001 0 443609 5000001 0 443609 5000001 0 443609 5000001 0 443609 5000001 0 443609 5000001 0 443609 5000001 0 443609 5000001 0 443609 5000001 0 443609 50000001 0 443609 5000001 0 443609 5000001 0 443609 5000001 0 443609 5000001 0 443609 5000001 0 443609 5000001 0 443609 5000001 0 443609 5000001 0 443609 5000001 0 443609 5000001 0 443609 5000001 0 443609 5000001 0 443609 5000001 0 443609 5000001 0 443609 5000000001 0 443609 50000001 0 443609 50000001 0 443609 500000000000000000000000000000000000	LEVEROUS OUR OF MOULINS SUR CEPHONS LINGELLA GABRIERE LINGELLA GABRIERE LINGELLA GABRIERE LOURDOUELK BAINT MICHELADURG LOURDOUELK BAINT MICHELADURG LOURDOUELK BAINT MICHELADURG LUIANTABORIS LUIANTABORIS LUIANTABORIS LUIRABORIS LUIRABORIS LUIRABORIS LUIREUL, LOBSEMENS LUIREUL, LOBSEMENS LYEROGISTERE LYEROGISTERE LYEROGISTERE LYEROGISTERE LYEROGISTERE	juln-90 jamv10 mars-77 jamv81 tevr02 a001-07 sept94 mov87 jamv76 jamv11 jamv11 sept08 mars-03 jull-91	12,6 25 35 3 43,2 18,5 84 16,2 6,6 6,3 39 3	31,5 54 90 7,5 160 51 210 40,5 15,8 97,5 7,5	410 580 50 50 720 300 1400 270 110 105 650 50 70	SUEZ SAUR REGIE SAUR SAUR SAUR SAUR SAUR SAUR SAUR SAUR	ROUES ACTIVES AGRATION PROCONCIE BOUES ACTIVES AGRATION PROCONCIE LAT DE SARIE PIL THE REPOLICIÉE LAQUINADE PARTIEL ACURNADE PARTIEL ACURNADE PARTIEL ACURNADE PARTIEL ACURNADE PARTIEL LAGUINADE PARTIEL LIT DE SARIE PILANTE DE ROSEAUX LIT DE SARIE PILANTE DE ROSEAUX LAGUINADE MATUREL LAGUINADE MATUREL LAT DE SARIE PILANTE DE ROSEAUX LAGUINADE MATUREL LAT DE SARIE PILANTE DE ROSEAUX LAGUINADE MATUREL	PLANCHET administration voisin PREMIER TECH SEIT ENTREPRISE LOCALE HYDROTEC VOISIN SAUR SAUR AUTRE EPARCO EPARCO		

0436110S0001 0436112S0001 0436113S0002										
		dec84	8	30	130	REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	Marteau		
- usad 11350002	MARTIZAY/chambon	Jull80 nov03	33 6	90 15	550 100	SAUR	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE DISQUES BIOLOGIQUES	administration SABLA/MSE		
043611380001	MARTIZAY/lagunage d'épuration	Janv86	60	150	1000	REGIE	LAGUNAGE NATUREL	administration		
0436116S0001	MENETREOLS SOUS VATAN/bourg	nov86	12	35	200	SUEZ	BOUES ACTIVESS-AERATION PROLONGES	administration		
0436118S0001	MEOBECQ/Ia couture	mal-93	21,6	60	360	REGIE	LAGUNAGE NATUREL	ENTREPRISE LOCALE		
0436119S0001 0436120S0001	MERIGNY MERS SUR INDRE/Communale	oct07	30 12	75 44	500 200	REGIE REGIE	DISQUES BIOLOGIQUES	AUTRE administration	990	2009
043612050001	MEZIERES EN BRENNE/bellebouche	Juln-93	81	225	1350	REGIE	LAGUNAGE NATUREL. LAGUNAGE AERE	ENTREPRISE LOCALE	990	2009
043612350002	MEZIERES EN BRENNE/bourg	Janv88	72	180	1200	REGIE	LAGUNAGE AERE	ENTREPRISE LOCALE		
0436123S0003	MEZIERES EN BRENNE/Subtray	mal-09	8,4	21	140	REGIE	LAGUNAGE NATUREL			
043612450001	MIGNE/bourg	Juln-07	15	37,5	250	REGIE	LAGUNAGE NATUREL	AUTRE		
0436126S0001 0436128S0001	MONTCHEVRIER/Communale MONTIERCHAUME/bourg	oct86	11	28.5	180	REGIE SAUR	LAGUNAGE NATUREL	AUTRE	490	2009
043612930001	MONTIPOURET/boung	janv9:5 déc84	31	1000	2470 510	REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	administration	490	2009
043613150001	MOSNAY/bourg	sept15	18	45	300	REGIE	DISQUES BIOLOGIQUES	MSE		
043613580001	MOULINS SUR CEPHONS	Juln-09	11,4	28,5	190	SAUR	LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX	SAUR		
0436139S0001	NEUILLAY LES BOIS/Bourg	Janv91	25,8	64.5	430	REGIE	LAGUNAGE NATUREL	ENTREPRISE LOCALE		
0436140S0004		mars-12	97,2	243	1620	SUEZ	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	SAUR		
0436141S0001 0436141S0002	NEUVY SAINT SEPULCRE/Communale NEUVY SAINT SEPULCRE/ZA du Fay	mal-93 lanv02	89 1,5	412 3,75	1480 25	REGIE REGIE	LAGUNAGE AERE	SOAF EPARCO		
0436145S0001	OBTERRE	janv11	9	22.5	150	REGIE	LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX	SAUR		
0436146S0001	ORSENNES/Communale	oct94	38	99	630	REGIE	LAGUNAGE NATUREL	ENTREPRISE LOCALE		
0436148S0001	OULCHES/LE BOURG	Janv95	15	38	250	REGIE	LAGUNAGE NATUREL	VOISIN		
043614980001	PALLUAU SUR INDRE/bourg	févr79	60	150	1000	REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE			
0436210S0001 0436152S0001	PARPECAY PAUDY/bourg	Jull06 Juln-76	9 18	22,5 45	1:50 3:00	REGIE SAUR	LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	COLAS CAEER		
043615250002		févr11	6,6	16,5	110	SAUR	LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX	SADE		
043615380002	PAULNAY/Bourg	févr05	4,8	12	80	REGIE	LIT DE SABLE	EPARCO		
0436153S0001	P:AULNAY/Iotissement	janv83	1,2	4	20	REGIE	LAGUNAGE NATUREL	AUTRE		
043615530001	PELLEVOISIN/bourg	oct84	64	165	1060	SAUR	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	SABLAMSE	\vdash	
0436160S0001 0436162S0001	POMMIERS/bourg POULAINES/bourg	Jull23 mars-76	12 36	30 90	200 600	REGIE SAUR	LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	ERSE HYDROTEC	\vdash	
043616250001		mars-01	7,2	18	120	SAUR	LIT DE SABLE	EPARCO		
043616280003		déc07	2,4	6	40	SAUR	LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX	SAUR		
043616280004		avr12	1,5	3,75	25	SAUR	FILTRE BIOLOGIQUE	EPURFLO		
043616350001	POULIGNY NOTRE DAME BA	Jull79	40	110	670	REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	administration		
0436163S0002 0436165S0002	POULIGNY NOTRE DAME BIOEPUR POULIGNY SAINT PIERRE BENAVARIT	janv97 mal-03	20 18	50 45	330 300	REGIE REGIE	LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX	BIOEPUR VOISIN		
043616580003	POULIGNY SAINT PIERRE Bourg	mars-14	16,5	41,2	275	REGIE	LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL	GEOBTP		
043616880001	PRISSAC/Route de St BENOIT	Jull77	27	67	450	REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	EPUREAUX		
043616980001	PRUNIERS/sortie bourg	Jull99	21	52.5	350	REGIE	LITIDE SABLE	VOISIN		
043617180001	REUILLY/Rue de la Minoterie	déc95	150	475	2500	SUEZ	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE			
043617280001	RIVARENNES/LE BOURG	févr00	25,2	63	4:20	REGIE	LAGUNAGE AERE	SABLA/MSE		
0436172S0002 0436173S0004	RIVARENNES/les néblions ROSNAY / Chaume	oct92	12.	30 6	200 40	REGIE REGIE	LAGUNAGE NATUREL	AUTRE GAVANIER		
043617350004		Janv13 Janv13	2,4	5,2	35	REGIE	LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL	GAVANIER		
0436173\$0002	R/OSNAY/Bourg	16vr84	24	60	400	REGIE	LAGUNAGE NATUREL	administration		
0436175S0001	ROUVRES LES BOIS	Jull17	15	37	250	REGIE	LAGUNAGE NATUREL	COLAS		
0436176S0001	RUFFEC LE CHÂTEAU	déc21	24	60	400	REGIE	LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX	ERSE		
043617780001	SACIERGES SAINT MARTIN/Cheniers	déc03	10,8	27	180	REGIE	LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX	COLAS		
0436180S0001 0436182S0002	SAINT AOUT/bourg DE SAINT-AOUT SAINT BENOIT DU SAULT/Bourg	mars-78 Jainv76	45 119	100 260	750 1980	REGIE REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	HYDROTEC EPAP		
0436185S0001	SAINT CHRISTOPHE EN BAZELLE/bourg	Juli21	21	35	350	REGIE	LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX	ERSE	950	2009
043618990001	SAINT DENIS DE JOUHET/Bourg	nov84	70	180	1160	REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	administration		
043622050002		sept10	252	620	4200	REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	TERNOIS EPURATION		
043619480002	-	août-89	88	240	1460	REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	SABLA/MSE		
	SAINT GEORGES SUR ARNON/bourg SAINT GEORGES SUR ARNON/Route de Migny	Jull01	18	45	300	SUEZ	LIT DE SABLE			
					100		LITTER AND EDITINE DE DOGENIN	EPARCO OALID		
		avr12	10,8	27	180	SUEZ	LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	SAUR		
0436197S0002 0436197S0001 0436198S0002	SAINT HILAIRE SUR BENAIZE/le bourg				1:80 30 2:00		LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX			
043619780001	SAINT HILAIRE SUR BENAIZE/le bourg SAINT LAGTENCIN/bourg	avr12 févr93	10,8 1,8	27 4.5	30	SUEZ REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	SAUR AUTRE		
0436197\$0001 0436198\$0002 0436198\$0001 0436202\$0002	SAINT HILAIRE SUR BENAIZE/le bourg SAINT LACTENCIN/bourg SAINT LACTENCIN/TESSEAU SAINT MAUR/bourg	avr12 fevr93 oct08 jull92 janv04	10,8 1,8 12 10,8 360	27 4.5 30 30 900	30 200 180 6000	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR	BOUES ACTIVEES - AERATION PROLONGEE LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES - AERATION PROLONGEE	SAUR AUTRE SAUR VOISIN NANTAISE DES EAUX		
0436197S0001 0436198S0002 0436198S0001 0436202S0002 0436204S0001	SAINT HILAIRE SUR BEINAIZENE DOURG SAINT LACTENCINDOURG SAINT LACTENCINTESSEAU SAINT MARRBOURG SAINT MICHEL EN BRENNE	avr12 fevr93 oct08 jull92 janv04 mal-07	10,8 1,8 12 10,8 360	27 4.5 30 30 900 45	30 200 180 6000 300	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR REGIE	BOUES ACTIVEES-ASPATION PROLONGES LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES-ASPATION PROLONGES LAGUNAGE NATUREL	SAUR AUTRE SAUR VOISIN NANTAISE DES EAUX ENTREPRISE LOCALE		
043619780001 043619880002 043619880001 043620280002 043620480001 043620580003	SAINT HILAIRE SUR BENAIZENE DOURQ SAINT LACTENCINDOURG SAINT LACTENCINTESSEAU SAINT MAURADOURG SAINT MICHEL EN BRENNE SAINT PIERRE DE JARDS/Japperenard	avr12 févr93 oct08 jull92 janv04 mai-07 oct11	10,8 1,8 12 10,8 360 18 2,4	27 4.5 30 30 900 45 6	30 200 180 6000 300 40	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR REGIE REGIE	BOUES ACTIVEES-ASRATION PROLONGEE LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES-ASRATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX	SAUR AUTRE SAUR VOISIN NANTAISE DES EAUX ENTREPRISE LOGALE SAUR		
0436197S0001 0436198S0002 0436198S0001 0436202S0002 0436204S0001	SAINT HILAIRE SUR BENAIZERE DOURG SAINT LACTENCINDOURG SAINT LACTENCINTESSEAU SAINT MAURIBOURG SAINT MICHEL EN BRENNE SAINT PIERRE DE JARDSUBPPERN BY SAINT PIERRE DE JARDSUBPPERN BY SAINT PIERRE DE JARDSUB bourg	avr12 fevr93 oct08 jull92 janv04 mal-07	10,8 1,8 12 10,8 360	27 4.5 30 30 900 45	30 200 180 6000 300	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR REGIE	BOUES ACTIVEES-ASPATION PROLONGES LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES-ASPATION PROLONGES LAGUNAGE NATUREL	SAUR AUTRE SAUR VOISIN NANTAISE DES EAUX ENTREPRISE LOCALE		
043619750001 043619850002 043619850001 043620250002 043620450001 043620550003 043620550001 043620750002	SAINT HILAIRE SUR BEINAIZENE DOURG SAINT LACTENCINDOURG SAINT LACTENCINTESSEAU SAINT MARRBOURG SAINT MICHEL EN BRENNE SAINT PIERRE DE JARDSJADDEREN AND SAINT PIERRE DE JARDSJADDEREN SAINT PIERRE DE JARDSJADDEREN SAINT PLANTAIRERBOURG SAINT PLANTAIRERBOURG SAINT PLANTAIRERBOURG	avr12 févr93 oct08 jull92 janv04 mai-07 oct11 juin-02	10,8 1,8 12 10,8 360 18 2,4 4,5 17	27 4.5 30 30 900 45 6 11.2 45	30 200 180 6000 300 40 75	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR REGIE REGIE REGIE REGIE REGIE REGIE	BOVES ACTIVEES-ASRATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE MATUREL BOVES ACTIVEES-ASRATION PROLONGEE LAGUNAGE MATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX	SAUR AUTRE SAUR VOISIN NANTAISE DES EAUX ENTREPRISE LOCALE SAUR AUTRE		
043619780001 043619880002 043619880001 043620280002 043620480001 043620580001 043620580001 043620780002 043620780006	SAINT HILAIRE SUR BENAIZENE DOURG SAINT LACTENCINDOURG SAINT LACTENCINTESSEAU SAINT MICHEL EN BRENNE SAINT PIERRE DE JARDS/Japperenard SAINT PIERRE DE JARDS/Japperenard SAINT PIERRE DE JARDS/Japperenard SAINT PIERRE DE JARDS/B bourg SAINT PLANTAIRE/Sourq SAINT PLANTAIRE/Sourg SAINT PLANTAIRE/SOURDING	avr12 fevr93 oct08 jull92 janv04 mai-07 oct11 juln-02 juln-84 jull96	10,8 1,8 12 10,8 360 18 2,4 4,5 17 3,9 1,7	27 4.5 30 30 900 45 6 11.2 45 10 4.2	30 200 180 6000 300 40 75 280 65 28	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR REGIE REGIE REGIE REGIE REGIE REGIE REGIE REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL DISQUES BIOLOGRUES LIT DE SABLE	SAUR AUTRE SAUR VOISIN NANTAISE DES EAUX ENTREPRISE LOCALE SAUR AUTRE ENTREPRISE LOCALE MSE AUTRE		
043619750001 043619650002 043619850001 043620250002 043620450001 043620550003 043620750002 043620750000 043620750000 043620750000	SAINT HILAIRE SUR BENAIZE/Be bourg SAINT LACTENCIN/bourg SAINT LACTENCIN/bourg SAINT MAUR/bourg SAINT MICHEL EN BRENNE SAINT PIERRE DE JARDS/Japperenard SAINT PIERRE DE JARDS/J	avr12 1èvr93 oct08 Juli92 janv04 mai-07 oct11 juli-02 juli-84 Juli06 janv96 oct81	10,8 1,8 12: 10,8 360 18: 2,4 4,5 17: 3,9 1,7	27 4.5 30 30 900 45 6 11.2 45 10 4.2 112	30 200 180 6000 300 40 75 280 65 28	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR SAUR REGIE	BOUES ACTIVEES-ASRATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES-ASRATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL DI SOUES BIOLOGOUES LIT DE BABLE LAGUNAGE NATUREL	SAUR AUTRE SAUR VOISIN NANTAISE DES EAUX ENTREPRISE LOCALE SAUR AUTRE ENTREPRISE LOCALE MISE AUTRE ENTREPRISE LOCALE		
043619750001 043619850002 043619850001 04360250002 043620500001 043620550001 043620750002 043620750005 0436207500001 0436207500001 0436207500001	SAINT HILAIRE SUR BEINAIZE/Je bourg SAINT LACTENCINDOURG SAINT LACTENCINTESSEAU SAINT MAURBourg SAINT MICHEL EN BRENNE SAINT PIERRE DE JARDS/Japperenard SAINT PLANTAIRE/Sourg SAINT PLANTAIRE/SOURJEIN SAINT PLANTAIRE/FOUGHERS SAINT PLANTAIRE/FOUGHERS SAINT PLANTAIRE/FOUGHERS	avr12 1èvr93 oct08 Juli92 janv04 mai-07 oct11 juli-02 juli-08 Juli06 janv96 oct81 janv95	10,8 1,8 12 10,8 360 18 2,4 4,5 17 3,9 1,7 41	27 4.5 30 30 900 45 6 11.2 45 10 4.2 112 4.2	30 200 180 6000 300 40 75 280 65 28 680 28	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR SAUR REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL DISQUES BIOLOGRUES LIT DE SABLE	SAUR AUTRE SAUR VOISIN MANTAISE DES EAUX ENTREPRISE LOCALE SAUR AUTRE ENTREPRISE LOCALE MSE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE		
043619750001 043619850002 043619850002 043620250002 043620450001 043620550003 043620750002 043620750006 043620750005 043620750005 043620750007 043620750007	SAINT HILAIRE SUR BEINAIZE/Je bourg SAINT LACTENCINDOURG SAINT LACTENCINTESSEAU SAINT MAURBourg SAINT MICHEL EN BRENNE SAINT PIERRE DE JARDS/Japperenard SAINT PLANTAIRE/Sourg SAINT PLANTAIRE/SOURJEIN SAINT PLANTAIRE/FOUGHERS SAINT PLANTAIRE/FOUGHERS SAINT PLANTAIRE/FOUGHERS	avr12 1èvr93 oct08 Juli92 janv04 mai-07 oct11 juli-02 juli-84 Juli06 janv96 oct81	10,8 1,8 12: 10,8 360 18: 2,4 4,5 17: 3,9 1,7	27 4.5 30 30 900 45 6 11.2 45 10 4.2 112	30 200 180 6000 300 40 75 280 65 28	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR SAUR REGIE	BOUES ACTIVEES-AGRATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES-AGRATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL DISQUES BIOLONGUES LIT DE SABLE LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL	SAUR AUTRE SAUR VOISIN NANTAISE DES EAUX ENTREPRISE LOCALE SAUR AUTRE ENTREPRISE LOCALE MISE AUTRE ENTREPRISE LOCALE		
043619750001 043619850002 043619850002 043620250002 043620450001 043620550003 043620750002 043620750006 043620750005 043620750005 043620750007 043620750007	SAINT HILAIRE SUR BENAIZENE DOURG SAINT LACTENCINDOURG SAINT LACTENCINTESSEAU SAINT MARRHOURG SAINT PIERRE DE JARDS/Japperen and SAINT PIERRE DE JARDS/Japperen and SAINT PIERRE DE JARDS/Japperen and SAINT PIERRATARRE/Bourg SAINT PIERRATARRE/Bourg SAINT PIERRATARRE/BOURG SAINT PIERRATARRE/BOURGE	avr12 fevr93 oct08 Jull92 Janv04 mai-07 oct11 Juln-02 Juln-84 Jull06 Janv96 oct81 Janv95 mars-11	10.8 1,8 12 10.8 360 18 2,4 4,5 17 3,9 1,7 41 1,7	27 4.5 30 30 900 45 6 11.2 45 10 4.2 112 4.2 7,5	30 200 180 6000 300 40 75 280 65 28 680 28	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR REGIE	BOUES ACTIVEES-ARRATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL SOUES ACTIVEES-ASRATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LIT DE BABLE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE LAGUNAGE NATUREL	SAUR AUTRE SAUR VOISIN NANTAISE DES EAUX ENTREPRISE LOCALE SAUR AUTRE ENTREPRISE LOCALE MSE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE AUTRE CHARBONNIER AUTRE SARL POULAIN		
043619780001 043619850002 043619850001 043620250002 043620450001 043620550003 043620750002 043620750000 043620750000 043620750001 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000	SAINT HILAIRE SUR BEINAIZENE bourg SAINT LACTENCINDOUNG SAINT LACTENCINTESSEAU SAINT MALREbourg SAINT MICHEL EN BRENNE SAINT PIERRE DE JARDSIJapperenard SAINT PIERRE DE JARDSIJapperenard SAINT PIERRE DE JARDSIJapperenard SAINT PIERRE DE JARDSIJapperenard SAINT PLANTAIREPOullie SAINT PLANTAIREPOullie SAINT PLANTAIREPOULIE SAINT PLANTAIREPOULIE SAINT PLANTAIREPOLIE SAINT PLANTAIREPOLIE SAINT PLANTAIREPOLIE SAINT PLANTAIREPOLIE SAINT PLANTAIREPOLIE SAINT PLANTAIREPOLIE SAINT PLANTAIREPSI-TIMIOURE	9vr12 fevr93 oct08 bil92 janv04 mai-07 oct11 juln-02 juln-84 juln-96 oct81 janv95 mars-11 janv95	10,8 1,8 12 10,8 360 18 2,4 4,5 17 3,9 1,7 41 1,7 3 2,5 2,1 7,2	27 4.5 30 30 900 45 6 11.2 45 10 4.2 112 4.2 7.5 6.3 5.25 18	30 200 180 6000 300 40 75 280 65 28 680 28 50 42 35	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR SAUR REGIE	BOUES ACTIVEES-AGRATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES-AGRATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL DI SOUES BIOLOGIQUE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE FILTRE BROLOGIQUE LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL	SAUR AUTRE SAUR VOISIN MANTAISE DES EAUX ENTREPRISE LOCALE SAUR AUTRE ENTREPRISE LOCALE MSE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE CHARBONNIER AUTRE SARL POULAIN ENTREPRISE LOCALE		
043619780001 043619850002 043619850001 043620250002 043620450001 043620550003 043620550001 043620750002 043620750006 043620750006 043620750006 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000	SAINT HILAIRE SUR BENAIZENE DOURG SAINT LACTENCINDOURG SAINT LACTENCINTESSEAU SAINT MARRHOURG SAINT PIERRE DE JARDSJADDERNARG SAINT PIERRE DE JARDSJADDERNARG SAINT PIERRE DE JARDSJADDERNARG SAINT PIERRARGENGURG SAINT P	9vr12 fevr93 oct08 bill92 janv04 mai-07 oct11 juin-02 juin-84 juin-96 janv96 oct81 janv95 mars-11 janv96 janv96 janv96	10,8 1,8 12 10,8 360 18 2,4 4,5 17 3,9 1,7 41 1,7 3 2,5 2,1 7,2 15	27 4.5 30 30 900 45 6 11.2 45 10 4.2 112 4.2 7.5 6.3 5.25 18	30 200 180 6000 40 75 280 65 680 28 50 42 35 120	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR REGIE SAUR	BOUES ACTIVEES-ARRATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL SOUES ACTIVEES-ARRATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL DISQUES BIOLOGIQUES LIT DE BABLE LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL LAT DE BABLE LAGUNAGE NATUREL LAT DE BABLE LAGUNAGE NATUREL LAT DE BABLE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL	SAUR AUTRE SAUR VOISIN NANTAISE DES EAUX ENTREPRISE LOCALE SAUR AUTRE ENTREPRISE LOCALE MSE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE CHARBONNIER AUTRE SARL POULAIN ENTREPRISE LOCALE SAUR		
043619780001 043619850002 043619850001 043620250002 043620250003 043620550003 043620550001 043620750002 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000	SAINT HILAIRE SUR BENAIZENE DOURG SAINT LACTENCINDOURG SAINT LACTENCINTESSEAU SAINT MICHEL EN BRENNE SAINT MICHEL EN BRENNE SAINT PIERRE DE JARDSKJADDERBARD SAINT PIERRE DE JARDSKJADDERBARD SAINT PLANTAIRERBOURG SAINT PLANTAIRERBOURG SAINT PLANTAIRERBOUGERES SAINT PLANTAIRERBA HUTE SAINT PLANTAIRERBA THIMOURG SAINT PLANTAIRERBA THIMOURG SAINT PLANTAIRERBA HUTE SAINT PLANTAIRERBA SINT LEON SAINT GEMMEIDENG SAINT GEMMEIDENG	#W:-12 fevr:-93 oct:-08 bill:-92 janv04 mai-07 oct:-11 jun-02 jun-84 juli-06 janv95 mars-11 janv95 janv95 janv95 oct:-11	10,8 1,8 12 10,8 360 18 2,4 4,5 17 3,9 1,7 41 1,7 3 2,5 2,1 7,2 15 12	27 4.5 30 30 900 45 6 11.2 45 10 4.2 112 4.2 7.5 6.3 5.25 18 44.2 30	30 200 180 6000 40 75 280 65 28 65 28 28 120 220 250 200	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR SAUR REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX LIT DE SABLE LAGUNAGE NATUREL LIT DE SABLE FILTRE BOL OGIQUE LIT DE SABLE LAGUNAGE NATUREL LIT DE SABLE FILTRE BOL OGIQUE LAGUNAGE NATUREL LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL	SAUR AUTRE SAUR VOISIN NANTAISE DES EAUX ENTREPRISE LOCALE SAUR AUTRE ENTREPRISE LOCALE MISE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE CHARBONNIER AUTRE SARL POULAIN ENTREPRISE LOCALE SAUR ENTREPRISE LOCALE		
043619780001 043619850002 043619850001 043620250002 043620450001 043620550003 043620550001 043620750002 043620750006 043620750006 043620750006 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000	SAINT HILAIRE SUR BENAIZENE DOURG SAINT LACTENCINDOURG SAINT LACTENCINTESSEAU SAINT ALACTENCINTESSEAU SAINT MICHIEL EN BRENNE SAINT PIERRE DE JARDS/Japperenard SAINT PIERRE DE JARDS/Japperenard SAINT PIERRE DE JARDS/Japperenard SAINT PLANTAIRE/Coutatin SAINT PLANTAIRE/COUTATIN SAINT PLANTAIRE/DIOUIBLE SAINT PLANTAIRE/DIOUIBLE SAINT PLANTAIRE/SIA Hutle SAINT P	9vr12 fevr93 oct08 bill92 janv04 mai-07 oct11 juin-02 juin-84 juin-96 janv96 oct81 janv95 mars-11 janv96 janv96 janv96	10,8 1,8 12 10,8 360 18 2,4 4,5 17 3,9 1,7 41 1,7 3 2,5 2,1 7,2 15	27 4.5 30 30 900 45 6 11.2 45 10 4.2 112 4.2 7.5 6.3 5.25 18	30 200 180 6000 40 75 280 65 680 28 50 42 35 120	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR REGIE SAUR	BOUES ACTIVEES-ARRATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL SOUES ACTIVEES-ARRATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL DISQUES BIOLOGIQUES LIT DE BABLE LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL LAT DE BABLE LAGUNAGE NATUREL LAT DE BABLE LAGUNAGE NATUREL LAT DE BABLE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL	SAUR AUTRE SAUR VOISIN NANTAISE DES EAUX ENTREPRISE LOCALE SAUR AUTRE ENTREPRISE LOCALE MSE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE CHARBONNIER AUTRE SARL POULAIN ENTREPRISE LOCALE SAUR		
043619750001 043619850002 043619850001 043620250002 04362050003 04362050003 043620750002 043620750005 043620750001 043620750004	SAINT HILAIRE SUR BENAIZENE DOURG SAINT LACTENCINDOURG SAINT LACTENCINTESSEAU SAINT ALACTENCINTESSEAU SAINT MICHIEL EN BRENNE SAINT PIERRE DE JARDS/Japperenard SAINT PIERRE DE JARDS/Japperenard SAINT PIERRE DE JARDS/Japperenard SAINT PLANTAIRE/Coutatin SAINT PLANTAIRE/COUTATIN SAINT PLANTAIRE/DIOUIBLE SAINT PLANTAIRE/DIOUIBLE SAINT PLANTAIRE/SIA Hutle SAINT P	9Vr12 19Vr93 0U.192 Janv04 mai-07 0Ct11 Juli-02 Juli-84 Juli-06 Janv95 0Ct81 Janv95 mars-11 Janv95 Janv17 Juli-96 Janv95 Janv95 Janv95 Janv95 Janv95 Janv95 Janv95	10.8 1.8 12 10.8 360 18 2.4 4.5 17 3.9 41 1.7 41 1.7 3 2.5 2.1 7.2 15 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17	27 4,5 30 900 45 6 11.2 45 10 4.2 112 4.2 7,5 6.3 5,25 18 44.2 30 210	30 200 180 6000 300 40 75 28 65 28 680 28 42 35 120 200 1260	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR SAUR REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE FILTRE BIOL OGIQUE LIT DE BABLE LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	SAUR AUTRE SAUR VOISIN NANTAISE DES EAUX ENTREPRISE LOCALE AUTRE ENTREPRISE LOCALE MSE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE CHARBONNIER AUTRE SAFL POULAIN ENTREPRISE LOCALE SAUR ENTREPRISE LOCALE SAUR ENTREPRISE LOCALE		
043619780001 043619850002 043619850002 043619850001 043620250002 043620550003 043620750002 043620750002 043620750000	SAINT HILAIRE SUR BENAIZENE DOURG SAINT LACTENCINDOURG SAINT LACTENCINTESSEAU SAINT MARRHOURG SAINT MICHEL EN BRENNE SAINT PIERRE DE JARDSJADDERENARD SAINT PIERRE DE JARDSJADDERENARD SAINT PLANTAIRER DE JARDSJADDERENARD SAINT PLANTAIRER DOURG SAINT PLANTAIRER DOURG SAINT PLANTAIRER DOURGERES SAINT PLANTAIRER DURGERES SAINT PLANTAIRER SOURGE SAINT PLANTAIRER STAILE SAINT PLANTAIRER STAILE SAINT PLANTAIRER STAILE SAINT PLANTAIRER STAILE SAINT VALENTINGOURG SAINTE LIZAIGNE BOURG SAINTE LIZAIGNE BOURG SAINTE LIZAIGNE BOURG SAINTE SEVERE SUR INDREHOURG SASSIER GES SAINT GERMAIN/Dourg SESER STAIT GERMAIN/Dourg SESER STAIT GERMAIN/Dourg	avr12 fevr93 oct98 bill92 janv04 mai-07 oct11 juin-02 juin-84 juin-96 janv96 oct81 janv95 mars-11 janv95 janv17 juin-96 janv17 juin-96 janv17 juin-96 janv17 juin-96 janv17 juin-96 janv17	10.8 1.8 1.8 12 10.8 360 18 2.4 4.5 17 3.9 1.7 41 1.7 3.1 7.2 11 7.2 76 90 21 35	27 4,5 30 900 45 6 11.2 45 10 4.2 112 4.2 7,5 6,3 5,25 18 44.2 30 210 250 76 100	30 200 180 6000 300 40 75 28 65 28 680 28 50 42 35 120 250 200 1260 350 350	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR SAUR SAUR SAUR REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL DISOUSS SHOLOHOUS LIT DE SABLE PLATE BOLOGIQUE LIT DE SABLE FILTRE BOLOGIQUE LAGUNAGE NATUREL LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL LIT DE SABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL SOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	SAUR AUTRE SAUR VOISIN NANTAISE DES EAUX ENTREPRISE LOCALE AUTRE ENTREPRISE LOCALE MISE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE CHARBONNIER AUTRE CHARBONNIER AUTRE SARL POULAIN ENTREPRISE LOCALE SAUR ENTREPRISE LOCALE TES administration administration		
043619780001 043619850002 043619850002 04362050002 04362050002 043620550003 043620750002 043620750000	SAINT HILAIRE SUR BEINAIZE/Je bourg SAINT LACTENCINDOURG SAINT LACTENCINTESSEAU SAINT MALREbourg SAINT MICHEL EN BRENNE SAINT PIERRE DE JARDSI/Japperen ard SAINT PIERRE AUTORIT SAINT PIERRE AUTORIT SAINT PIERRE TIMINUEL SAINT PIERRE ITIMINUEL SAINT PIERRE TIMINUEL SAINT PIERRE SIMIL EVEN SAINT SELVERE SUR INDRE/Jourg SAINTE SEVERE SUR INDRE/Jourg SASSIERGES SAINT GERMANNOUNG SECREY/FIRTES DE NO INDIANCE TENDU/LA CHAUME	9vr12 fevr93 out92 janv04 mai-07 out92 juin-84 juin-06 janv95 mars-11 janv95 janv95 janv95 janv95 janv95 janv95 janv95 janv95 out81 janv95 janv95 janv95 out81 janv95 janv95 out81 janv95 janv95 out81 janv95 janv95 out81 out81 janv95 out81	10.8 1.8 1.2 10.8 360 18 2.4 17 3.9 1.7 41 1.7 3 2.5 2.1 7.2 15 12 76 90 21 35 24	27 4.5 30 900 45 6 11.2 45 10 4.2 7.5 6.3 5.25 18 44.2 30 210 250 76 100 60	30 200 180 6000 300 40 75 280 65 28 50 42; 35 120 250 200 1260 1500 350	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR SAUR SAUR REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL DISQUES BIOLONGUES LIT DE BABLE LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL LIT DE SABLE LAGUNAGE NATUREL LIT DE SABLE FILTRE BIOLOGIQUE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE LAGUNAGE NATUREL STORMAGE NATUREL LIT DE BABLE LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	SAUR AUTRE SAUR VOISIN NANTAISE DES EAUX ENTREPRISE LOCALE SAUR AUTRE ENTREPRISE LOCALE MSE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE CHARBONNIER AUTRE SARL POULAIN ENTREPRISE LOCALE SAUR ENTREPRISE LOCALE SAUR ENTREPRISE LOCALE AUTRE SARL POULAIN ENTREPRISE LOCALE SAUR ENTREPRISE LOCALE Administration administration administration ENTREPRISE LOCALE		
043619780001 043619850002 0436295002 04362059002 04362059003 043620550001 043620750006 043620750006 043620750006 043620750007 043620750000 04362050000 04362050000	SAINT HILAIRE SUR BEINAIZE/Je bourg SAINT LACTENCINDoung SAINT LACTENCINTESSEAU SAINT MARRESURG SAINT MARRESURG SAINT PIERRE DE JARDS/Japperenard SAINT PIERRE JARDS/Japperenard SAINTE JEZEGERES SAINT GERMMEJDBOURG SAINTE JEZEGERES SAINT GERMMAN/Japperenard SASSIERGES SAINT GERMMAN/Japperenard SEGRYJTGETES de la fontaline THENDULA CHAUME THENDULA CHAUME	9Vr12 fevr93 oct08 Jul92 janv04 mai-07 oct11 juln-02 juln-84 jull-06 janv96 oct81 janv95 mars-11 janv95 janv17 juln-96 janv19 janv19 oct11 janv95 oct81 janv95 oct81 janv95 janv95 oct81 janv95 janv95 oct81 janv96 oct81 janv96 oct81 janv96 oct81 oct81 janv96	10,8 1,8 12 10,5 360 18 2,4 4,5 17 3,9 1,7 41 1,7 3 2,5 2,1 7,2 15 12 76 90 21 35 24 10,2	27 4.5 30 900 45 6 6 11.2 45 10 4.2 7.5 6.3 5.25 18 44.2 30 210 250 76 100 60 25,5	30 200 180 6000 300 40 75 28 65 28 50 42 28 50 42 28 50 42 250 200 350 1260 1500 350 400 170	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR SAUR SAUR REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL DI SOUES BIOLOGIQUES LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE FILTRE BIOLOGIQUE LIT DE BABLE FILTRE BIOLOGIQUE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL SOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL	SAUR AUTRE SAUR VOISIN MANTAISE DES EAUX ENTREPRISE LOCALE SAUR AUTRE ENTREPRISE LOCALE MSE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE CHARBONNIER AUTRE SARL POULAIN ENTREPRISE LOCALE SAUR ENTREPRISE LOCALE SAUR ENTREPRISE LOCALE SAUR ENTREPRISE LOCALE TES administration administration administration ENTREPRISE LOCALE	490	2009
043619780001 043619850002 043619850002 04362050002 043620550003 043620550003 043620750002 043620750002 043620750000	SAINT HILAIRE SUR BENAIZENE DOURG SAINT LACTENCINDOURG SAINT LACTENCINDOURG SAINT LACTENCINTESSEAU SAINT MARRBOURG SAINT PIERRE DE JARDSJADDERNARD SAINT PIERRE SIDTE SAINT GEMME/BOURG SAINT GEMME/BOURG SAINT GEMME/BOURG SAINTE GEME/BOURG SAINTE SAINT JULIENE/BOURG THENDU/LA CHAUME THENDU/LA CHAUME THENDU/LA CHAUME THENDU/LA CHAUME	9vr12 fevr93 oct-08 Jul92 janv04 mai-07 oct-11 juln-02 juln-84 juln-06 janv96 oct81 janv95 mars-11 janv95 janv05 oct11 dec91 mars-21 mars-26 dec90 dec90 uln-82	10,8 1,8 1,8 12 10,8 360 18 2,4 4,5 17 3,9 1,7 41 1,7 3 2,5 15 12 15 12 76 90 21 35 24 10,2	27 4.5 30 900 45 6 11.2 45 10 4.2 7.5 6.3 5.25 18 44.2 30 210 250 76 100 60 25,5	30 200 180 6000 300 40 75 28 65 28 50 42 35 120 250 200 1500 350 350 350 47 76 77 86 88 97 97 97 97 97 97 97 97 97 97 97 97 97	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR SAUR REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL DI SQUES BIOLOGIQUE LIT DE BABLE LAGUNAGE NATUREL LAT DE BABLE FILTRE BIOLOGIQUE LIT DE BABLE FILTRE BIOLOGIQUE LIT DE BABLE FILTRE BIOLOGIQUE LIT DE BABLE SILTRE BIOLOGIQUE LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL	SAUR AUTRE SAUR VOISIN NANTAISE DES EAUX ENTREPRISE LOCALE SAUR AUTRE ENTREPRISE LOCALE MSE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE CHARBONNIER AUTRE SARL POULAIN ENTREPRISE LOCALE SAUR ENTREPRISE LOCALE SAUR ENTREPRISE LOCALE SAUR ENTREPRISE LOCALE GAUR ENTREPRISE LOCALE SAUR ENTREPRISE LOCALE TES administration administration administration ENTREPRISE LOCALE TPC administration	450	2009
043619750001 043619850002 04362050002 04362050002 043620550003 043620750002 043620750002 043620750002 043620750003 043620750003 043620750003 043620750004	SAINT HILAIRE SUR BENAIZENE DOURG SAINT LACTENCINDOURG SAINT LACTENCINTESSEAU SAINT MARRHOURG SAINT MARRHOURG SAINT PIERRE DE JARDSUBOPERNAY SAINT PIERRE POUGERES SAINT PIERRE PIERRE BOUGE SAINT PIERRE BURTE TIMMUBE SAINT PIERRE BURTE SECRE SAINT PIERRE SUR INDREBOURG SAINTE LIZAIGNEBOURG SAINTE LIZAIGNEBOURG SAINT SEVERE SUR INDREBOURG SAINT GERMAINDSOURG SEGRYJTETES DE BI TORTAINE TENDULA CHAUME TENDULA CHAUME TENDULA CHAUME THENAY CONIVES THEVET SAINT JULIENBOURG TOURNON SAINT MARTIN/TOURDO SE PIERRE TOURNON SAINT MARTIN/TOURDO SE PIERRE	9Vr12 fevr93 oct08 Jul92 janv04 mai-07 oct11 juln-02 juln-84 jull-06 janv96 oct81 janv95 mars-11 janv95 janv17 juln-96 janv19 janv19 oct11 janv95 oct81 janv95 oct81 janv95 janv95 oct81 janv95 janv95 oct81 janv96 oct81 janv96 oct81 janv96 oct81 oct81 janv96	10,8 1,8 12 10,5 360 18 2,4 4,5 17 3,9 1,7 41 1,7 3 2,5 2,1 7,2 15 12 76 90 21 35 24 10,2	27 4.5 30 900 45 6 6 11.2 45 10 4.2 7.5 6.3 5.25 18 44.2 30 210 250 76 100 60 25,5	30 200 180 6000 300 40 75 28 65 28 50 42 28 50 42 28 50 42 250 200 350 1260 1500 350 400 170	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR SAUR SAUR REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL DI SOUES BIOLOGIQUES LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE FILTRE BIOLOGIQUE LIT DE BABLE FILTRE BIOLOGIQUE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL SOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL	SAUR AUTRE SAUR VOISIN MANTAISE DES EAUX ENTREPRISE LOCALE SAUR AUTRE ENTREPRISE LOCALE MSE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE CHARBONNIER AUTRE SARL POULAIN ENTREPRISE LOCALE SAUR ENTREPRISE LOCALE SAUR ENTREPRISE LOCALE SAUR ENTREPRISE LOCALE TES administration administration administration ENTREPRISE LOCALE	490	2009
043619780001 043619850002 043619850001 04362950002 04362050001 043620550003 043620750002 043620750006 043620750006 043620750006 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000 043621500001 043621500001 043621500001 043621500001	SAINT HILAIRE SUR BEINAIZE/JE DOUTG SAINT LACTENCINDOUTG SAINT LACTENCINTESSEAU SAINT MALRESURG SAINT MICHEL EN BRENNE SAINT PIERRE DE JARDSI/Japperenard SAINT PIERRE/Japperenard SAINT SELENTINGBOUTG SAINTE LIZAIGNE/BOUTG SAINTE LIZAIGNE/BOUTG SAINTE LIZAIGNE/BOUTG SEGRY/TIERRE SE DIE INDRE/Jourg SAINTE LIZAIGNE/BOUTG SEGRY/TIERRE SE DIE INDRE/Jourg SEGRY/TIERRE SE DIE INDRE/Jourg SEGRY/TIERRE SE DIE INDRE/Jourg SEGRY/TIERRE SE DIE INDRE/Jourg TENDULA CHAUME THENNAY CONIVES THEVET SAINT JULIEN/JOURG TOURNON SAINT MARTIN/Tournon St Pierre TRANGER (LE)	9Vr12 fevr93 ovr93 bttt-92 janv04 mai-07 oct11 juln-02 juln-84 juln-96 janv96 oct81 janv96 janv17 juln-96 janv17 juln-96 janv17 juln-96 janv17 juln-96 janv17 juln-96 janv19 oct11 dec91 mars-21 mars-21 mars-21 mars-21 mars-96 dec80 dec80 dec92 janv99 juln-99	10.8 1.8 1.8 12 10.8 360 18 2.4 4.5 17 3.9 1.7 41 1.7 3 2.5 2.1 7.2 15 2.1 76 90 21 35 24 10,2 40 126	27 4,5 30 900 45 6 11.2 45 10 4.2 112 4.2 7,5 18 44.2 7,5 18 210 250 76 100 60 25,5 110 315	30 200 180 6000 300 40 75 28 65 28 680 28 50 42 35 120 200 1260 1500 350 400 1700 1700 1700 1700 1700 1700 1700	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR SAUR SAUR SEGIE REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LIT DE BABLE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE FILTRE BOLOGIQUE LIT DE BABLE FILTRE BOLOGIQUE LIT DE BABLE FILTRE BOLOGIQUE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE FILTRE BOLOGIQUE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE FILTRE BOLOGIQUE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	SAUR AUTRE SAUR VOISIN NANTAISE DES EAUX ENTREPRISE LOCALE SAUR AUTRE ENTREPRISE LOCALE MISE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE CHARBONNIER AUTRE SARL POULAIN ENTREPRISE LOCALE TES administration administration ENTREPRISE LOCALE TES administration ENTREPRISE LOCALE TES administration AUTRE TES AUTRE ENTREPRISE LOCALE TES AUTRE TES AUTRE ENTREPRISE LOCALE TES AUTRE AUTRE TES AUTRE TES AUTRE TES AUTRE AUTRE TES AUTRE AUTRE TES AUTRE AU	490	2009
043619780001 043619850002 043619850002 043619850001 04362050002 043620450001 043620550003 043620750002 043620750006 043620750006 043620750006 043620750006 043620750006 043620750007 043620750007 043620750007 043620750007 043620750007 043620750007 043620750008 04362150001 04362150001 04362150001 04362150001 04362150001 04362150001 04362150001	SAINT HILAIRE SUR BENAIZENE DOURG SAINT LACTENCINDOURG SAINT LACTENCINDOURG SAINT LACTENCINTESSEAU SAINT MALRIBOURG SAINT PIERRE DE JARDSJADDERBARG SAINT PIERRE PIERRE SAINT PIERRE PIERRE SAINT PIERRE BIORDE SAINT SERVERE SUR INDRENDURG SAINTE GEMMENDOURG SAINTE GEMMENDOURG SAINTE GEMENDERBOURG SAINTE SEVERE SUR INDRENDURG THENDUR'LA CHAUME THENDUR'LA CHAUME THENDY CONIVES THEVET SAINT JULIENBOURG TOURNON SAINT MARTIN/TOURNON ST PIETRE TRANGER (LE) VALENCAYULE DIE BOURG VATAN/MOUIR OU PONT	## 12 ## 12	10.8 1,8 1,8 12 10.8 360 18 2,4 4,5 17 3,9 41 1,7 41 1,7 41 2,5 2,1 7,2 15 12 76 90 21 35 24 40 126 9 9 40 126	27 4,5 30 900 45 6 11.2 45 10 4.2 112 4.2 112 4.2 7,5 18 4.2 30 210 250 60 25,5 110 315 22,5 740 600	30 200 180 6000 300 40 75 28 65 28 50 42 35 120 250 200 150 350 40 170 660 2100 150 400 3330	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR SAUR SAUR REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIT DE GABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL SOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE GABLE PLANTE DE ROSEAUX LT DE GABLE LAGUNAGE NATUREL LT DE GABLE FILTRE SIOLOGIQUE LT DE GABLE FILTRE SIOLOGIQUE LT DE GABLE LAGUNAGE NATUREL LT DE GABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL LT DE GABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL LT DE GABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL SOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE SOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	SAUR AUTRE SAUR VOISIN NANTAISE DES EAUX ENTREPRISE LOCALE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE CHARBONNIER AUTRE SARL POULAIN ENTREPRISE LOCALE TES administration administration administration ENTREPRISE LOCALE TES administration administration ENTREPRISE LOCALE TES administration ENTREPRISE LOCALE TES AUR ENTREP	490	2009
043619750001 043619850002 043619850001 04362050002 043620450001 043620550003 043620750002 043620750006 043620750006 043620750007 043620750001 043620750001 043620750001 043620750001 043620750004 043620750001	SAINT HILAIRE SUR BEINAIZE/Je bourg SAINT LACTENCINDOURG SAINT LACTENCINDOURG SAINT MARROURG SAINT MARROURG SAINT MERCH DE JARDS/Japperenard SAINT PIERRE DE JARDS/Japperenard SAINT PIERRE DE JARDS/Japperenard SAINT PIERRE DE JARDS/Japperenard SAINT PIERRE DE JARDS/Japperenard SAINT PLANTAIRE/Jeoutatin SAINT SEVERE SUR INDRE/Jourg SAINTE SEVERE SUR INDRE/Jourg THEVET SAINT JULIEN/BOURG THEVET SAINT JULIEN/BOURG TOURNON SAINT MARTIN/TOUTON ST PIETE TRANSGER (LE) VALENCAYLE SUB BOURG VATAS/MINGUIN DU JONE VELLES/Jourg	9Vr12 1evr93 1evr93 1evr93 1evr93 1evr93 1evr94 1evr94 1evr95 1evr95 1evr95 1evr95 1evr95 1evr95 1evr95 1evr95 1evr96 1evr	10.8 1.8 1.8 12 10.8 360 18 2.4 4.5 17 3.9 1.7 41 1.7 3 2.5 2.1 7.2 15 22 76 90 24 10,2 40 126 9 240 50	27 4.5 30 900 45 6 11.2 45 10 4.2 112 4.2 7.5 18 4.2 210 250 76 100 60 25,5 110 315 22.5 740 600 125	30 200 180 6000 300 40 75 28 68 68 28 68 28 50 42 35 120 250 200 1280 1280 1290 1200	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR SAUR REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LITOE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL DISQUES BIOLOGIQUE LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE FILTRE BROLOGIQUE LIT DE BABLE FILTRE BROLOGIQUE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE FILTRE BROLOGIQUE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE FILTRE BROLOGIQUE LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVEES-BOUES ACTIVE BOUES ACTIVES BOUES BOUES ACTIVES BOUES BOUES ACTIVES BOUES BOUES BOUES BOUES ACTIVES BOUES BOUE	SAUR AUTRE SAUR VOISIN NANTAISE DES EAUX ENTREPRISE LOCALE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE CHARBIONNIER AUTRE SARL POULAIN ENTREPRISE LOCALE TES administration administration administration ENTREPRISE LOCALE TES AUTRE SAUR ENTREPRISE LOCALE TES AUTRE SAUR ENTREPRISE LOCALE TES AUTRE AUTRE SAUR ENTREPRISE LOCALE TES AUTRE AUTRE SAUR ENTREPRISE LOCALE TES AUTRE TPC AUTRE TPC AUTRE AUTRE BAUR HYDREL DEGREMONT AUTRE DEGREMONT AUTRE AUTRE AUTRE BAUR HYDREL DEGREMONT AUTREALE AUTREALE AUTREALE AUTREALE BEGREMONT AUTREALE AUTREALE AUTREALE AUTREALE AUTREALE BEGREMONT AUTREALE AUTREALE AUTREALE AUTREALE BEGREMONT AUTREALE AUTREALE AUTREALE BEGREMONT AUTREALE AUTREALE AUTREALE AUTREALE BEGREMONT AUTREALE AU	490	2009
043619750001 043619850002 04362950002 04362050003 043620550003 043620750006 043620750006 043620750007 043620750007 043620750000	SAINT HILAIRE SUR BEINAIZE/Je bourg SAINT LACTENCINDoung SAINT LACTENCINDoung SAINT MARROSURG SAINT MARROSURG SAINT MICHEL EN BRENNE SAINT PIERRE DE JARDS/Japperenard SAINT PIERRE/SCOULIBLE SAINT PIERRE/SCOULIBLE SAINT PIERRE/JEJE Trimoulet SAINT PIERRE/JEJE Trimoulet SAINT PIERRE/JEJE Trimoulet SAINT PIERRE/JEJE Trimoulet SAINT PIERRE/JEJE SONGES SAINT SAINT JALDER/JEJE SAINT SEVERE SUR INDRE/JOURG SASSIERGES SAINT GERMAN/JOURG SEGRY/JETERS GE IN TORTAINE THENAY CONIVES THEVET SAINT JULIEN/JOURG TOURNON SAINT MARTIN/Tournon ST PIERRE TRANGER (LE) VALENCAY/Le bas Bourg VATAN/MOUIR DU DONT VELLES/JOURG	9Vr12 16Vr93 0LI-92 Janv04 mai-97 0Lin-84 Juli-96 Janv96 0ct81 Janv95 Janv95 Janv95 Janv95 Janv95 Janv95 Janv95 Janv95 Janv95 Janv95 Janv95 Janv95 Janv95 Janv95 Janv95 Janv95 Janv95 Janv96 Janv	10,8 1,8 1,8 12 10,8 360 18 2,4 4,5 17 3,9 1,7 41 1,7 3 2,5 2,1 7,2 15 12 76 90 21 10,2 40 10,2 40 10,2 40 10,2 40 10,5 9 240 200 50 54	27 4.5 30 900 45 6 11.2 45 10 4.2 7.5 6.3 5.25 18 44.2 30 210 250 76 100 60 25,5 110 315 22,5 740 600 125 150	30 200 180 6000 300 40 75 280 65 28 88 28 50 42 250 250 250 250 250 250 250 250 250 25	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR SAUR SAUR REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL DI SOUES BIOLOGIQUE LIT DE BABLE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLITE BIOLOGIQUE LIT DE BABLE FILTRE BIOLOGIQUE LIT DE BABLE FILTRE BIOLOGIQUE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIT DE SAUES-AERATION PROLONGEE LIT DE SAUES-AERATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL	SAUR AUTRE SAUR VOISIN MANTAISE DES EAUX ENTREPRISE LOCALE AUTRE ENTREPRISE LOCALE MSE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE CHARBONNIER AUTRE SAIR, POULAIN ENTREPRISE LOCALE SAUR ENTREPRISE LOCALE SAUR ENTREPRISE LOCALE TES administration administration administration ENTREPRISE LOCALE TPC administration PLANCHET SAUR HYDREL DEGREMONT administration PLANCHET SAUR HYDREL DEGREMONT administration	450	2009
043619750001 043619850002 043619850001 04362050002 043620450001 043620550003 043620750002 043620750006 043620750006 043620750007 043620750001 043620750001 043620750001 043620750001 043620750004 043620750001	SAINT HILAIRE SUR BENAIZENE DOURG SAINT LACTENCINDOURG SAINT LACTENCINTESSEAU SAINT MARROURG SAINT PIERRE DE JARDSJADDERENT SAINT PIERRE DE JARDSJADDERE SAINT PIERRTAIRENT SAINT SEVERT	9Vr12 1evr93 1evr93 1evr93 1evr93 1evr93 1evr94 1evr94 1evr95 1evr95 1evr95 1evr95 1evr95 1evr95 1evr95 1evr95 1evr96 1evr	10.8 1.8 1.8 12 10.8 360 18 2.4 4.5 17 3.9 1.7 41 1.7 3 2.5 2.1 7.2 15 22 76 90 24 10,2 40 126 9 240 50	27 4.5 30 900 45 6 11.2 45 10 4.2 112 4.2 7.5 18 4.2 210 250 76 100 60 25,5 110 315 22.5 740 600 125	30 200 180 6000 300 40 75 28 68 68 28 50 42 35 120 250 200 1260 1260 150 350 400 1160 400 150 400 150 400 400 400 400 400 400 400 400 400 4	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR SAUR REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LITOE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL DISQUES BIOLOGIQUE LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE FILTRE BROLOGIQUE LIT DE BABLE FILTRE BROLOGIQUE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE FILTRE BROLOGIQUE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE FILTRE BROLOGIQUE LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVEES-BOUES ACTIVE BOUES ACTIVES BOUES BOUES ACTIVES BOUES BOUES ACTIVES BOUES BOUES BOUES BOUES ACTIVES BOUES BOUE	SAUR AUTRE SAUR VOISIN NANTAISE DES EAUX ENTREPRISE LOCALE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE CHARBIONNIER AUTRE SARL POULAIN ENTREPRISE LOCALE TES administration administration administration ENTREPRISE LOCALE TES AUTRE SAUR ENTREPRISE LOCALE TES AUTRE SAUR ENTREPRISE LOCALE TES AUTRE AUTRE SAUR ENTREPRISE LOCALE TES AUTRE AUTRE SAUR ENTREPRISE LOCALE TES AUTRE TPC AUTRE TPC AUTRE AUTRE BAUR HYDREL DEGREMONT AUTRE DEGREMONT AUTRE AUTRE AUTRE BAUR HYDREL DEGREMONT AUTREALE AUTREALE AUTREALE AUTREALE BEGREMONT AUTREALE AUTREALE AUTREALE AUTREALE AUTREALE BEGREMONT AUTREALE AUTREALE AUTREALE AUTREALE BEGREMONT AUTREALE AUTREALE AUTREALE BEGREMONT AUTREALE AUTREALE AUTREALE AUTREALE BEGREMONT AUTREALE AU	490	2009
043619780001 043619850002 043619850002 043620450001 043620550003 043620550003 043620750002 043620750002 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000 043620750000	SAINT HILAIRE SUR BENAIZENE DOURG SAINT LACTENCINDOURG SAINT LACTENCINDOURG SAINT LACTENCINTESSEAU SAINT MALRIBOURG SAINT PIERRE DE JARDSJADDERBARD SAINT PIERTAIRERBOUGHE SAINT PIERTAIRERBOUGHE SAINT PIERTAIRERBARD SAINT PIERTAIRERBARD SAINT PIERTAIRERBARD SAINT PIERTAIRERBARD SAINT PIERTAIRERBARD SAINT PIERTAIRERBARD SAINT SEENDERBARD SAINTE GEMME/BOURG SAINTE SEVERE SUR INDRE/BOURG THENDUL/LA CHAUME THENDAY CONIVES THEVET SAINT JULIENBOURG TOURNON SAINT MARTIN/TOURNON ST PIETRE TRANGER (LE) VALENCAYURE DAS BOURG VATAN/MOUIR OU PONT VELLES/BOURG VENDOELV/RES/JA CAIIIIsudère VICQ EXEMPLET	9Vr12 fevr93 oct08 bull-92 janv04 mai-07 oct11 juln-02 juln-84 jull-96 janv96 oct81 janv95 mars-11 janv95 mars-11 janv95 janv17 juln-96 janv17 juln-96 janv19 janv99	10,8 1,8 1,8 12 10,5 360 18 2,4 4,5 17 3,9 1,7 41 1,7 3 2,5 2,1 7,2 15 12 76 90 21 35 24 10,2 40 126 9 240 200 50 54	27 4.5 30 900 45 6 11.2 45 10 4.2 7.5 6.3 5.25 18 44.2 30 210 250 76 100 25,5 110 315 740 690 125,5	30 200 180 6000 300 40 775 28 655 28 50 42 28 50 42 250 250 250 250 250 250 250 250 250 25	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR SAUR SAUR REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL SOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL DISOLES BIOLOGIQUE LIT DE BABLE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE FILTRE BIOLOGIQUE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL SOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX SOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL	SAUR AUTRE SAUR VOISIN MANTAISE DES EAUX ENTREPRISE LOCALE AUTRE ENTREPRISE LOCALE MSE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE CHARBONNIER AUTRE SAIR ENTREPRISE LOCALE SAUR ENTREPRISE LOCALE SAUR ENTREPRISE LOCALE TES administration administration administration ENTREPRISE LOCALE TPC administration PLANCHET SAUR HYDREL DEGREMONT administration ENTREPRISE LOCALE TPC TPC TPC TPC TPC TPC TPC TP	490	2009
043619750001 043619850002 043619850002 04362059002 04362059003 04362059003 043620750000	SAINT HILAIRE SUR BENAIZENE DOURG SAINT LACTENCINDOURG SAINT LACTENCINDOURG SAINT MARROSURG SAINT MARROSURG SAINT PIERRE DE JARDSIJADDERENT SAINT PIERRENT SUR STAINT SAINT PIERRENT SONGE SAINT SEVERE SUR INDREDOURG SASSERGES SAINT SERMANNOOURG SASSERGES SAINT SERMANNOOURG SEGRYTITERES GE IS INDREDOURG TENDULA CHAUME THENAY CONIVES THEVET SAINT JULIENVOURG TOURNON SAINT MARTIN/TOURGN ST PIERRE TRANGER (LE) VALENCAYLE DAS BOURG VELLESTORG VELLESTORG VELLESTORG VENDOEUVRESSA CAIIISURIÈRE VICQ SERMEPLOURG VICQ SERMEPLOURG VICQ SERMEPLOURG VICQ SERMEPLOURD	9Vr12 16Vr93 oot08 bull-92 janv04 mai-07 oot19 jun-02 jun-84 juli-06 janv95 mars-11 janv95 janv95 janv05 janv95 janv95 janv95 janv95 janv95 janv95 janv95 janv96 janv96 janv97 jun-96 janv98 janv97 jun-96 janv98 janv97 jun-96 janv99	10,8 1,8 1,8 12 10,8 360 18 2,4 4,5 17 3,9 1,7 41 1,7 3 2,5 2,1 7,2 15 12 76 90 21 10,2 40 10,2 40 10,2 40 10,2 40 10,2 40 10,2 40 10,6 50 54 18,9 11,4 84 360	27 4.5 30 900 45 6 11.2 45 10 4.2 7.5 6.3 5.25 18 44.2 30 210 250 76 10 25,5 110 315 22,5 740 600 125 52,5 150 52,5 110 970	30 200 180 6000 300 40 75 280 655 28 65 28 50 42 35 120 250 200 1500 1500 170 660 2100 333 400 350 350 42 35 120 35 35 120 35 35 35 35 35 35 35 35 35 35	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR SAUR SAUR SAUR REGIE	BOUES ACTIVEES-ASRATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL BOUES ACTIVEES-ASRATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PILTRE BIOL OGIQUE LIT DE BABLE FILTRE BIOL OGIQUE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX BOUES ACTIVEES-ASRATION PROLONGEE BOUES ACTIVEES-ASRATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX BOUES ACTIVEES-ASRATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX BOUES ACTIVEES-ASRATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX BOUES ACTIVEES-ASRATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX BOUES ACTIVEES-ASRATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL	SAUR AUTRE SAUR VOISIN MANTAISE DES EAUX ENTREPRISE LOCALE AUTRE ENTREPRISE LOCALE MSE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE CHARBONNIER AUTRE SAIR, POULAIN ENTREPRISE LOCALE SAUR ENTREPRISE LOCALE SAUR ENTREPRISE LOCALE SAUR ENTREPRISE LOCALE TES administration administration ENTREPRISE LOCALE TPC administration PLANCHET SAUR HYDREL DEGREMONT administration ENTREPRISE LOCALE TPC AUTRE GEGEMONT AUTRE BURN HYDREL DEGREMONT AUTRE GEOBTP SOTECA SAUR	490	2009
043619780001 043619850002 043619850002 04362095002 043620450001 043620550003 043620750002 043620750006 043620750006 043620750006 043620750001 043620750001 043620750001 043620750001 043620750000 043620750001 043620750001 043620750001 043620750001 043620750003	SAINT HILAIRE SUR BENAIZENE DOURG SAINT LACTENCINDOURG SAINT LACTENCINDOURG SAINT LACTENCINTESSEAU SAINT MARROURG SAINT PIERRE DE JARDSJADDEREN A'G SAINT PIERRE DE JARDSJADDEREN SAINT PIERREN ANTERFOUGIBE SAINT PIERREN BENEFOUGERES SAINT SERREN BENEFOUGERES SAINT GERMANDOURG SAINT BENEFOUGERES SAINT GERMANDOURG SERRYTFERS DE IN FORTAINE THENAY CONIVES THEVET SAINT JULIEN/BOURG TOURNON SAINT MARTIN/TOURNON ST PIERTE TRANGER (E) VALENCAYLE BAS BOURG VETADWINGUIRGUNG VENDOEUVRES/BOURG VENDOEUVRES/BOURG VENDOEUVRES/BOURG VILLEGEUS SUR INDREPTOURG VILLEGEUS SUR INDREPTOURG VILLEGEUS SUR INDREPTOURG VILLEGEUS SUR INDREPTOURG	9Vr12 fevr93 oct-08 Juli-92 Janv04 mai-07 oct-11 Juli-05 Juli-84 Juli-06 Janv96 oct-81 Janv95 mars-11 Janv95 mars-11 Janv95 dot18 Janv95 Janv17 Juli-96 Janv17 Juli-96 Janv19 Juli-98 Juli-98 Juli-88	10,8 1,8 1,8 12 10,5 360 18 2,4 4,5 17 3,9 1,7 41 1,7 3 2,5 2,1 7,2 15 12 76 90 21 35 24 10,2 40 126 9 240 200 50 54 18,9 11,4 84 360 14,4	27 4.5 30 900 45 6 11.2 45 10 4.2 112 4.2 7.5 6.3 5.25 18 44.2 30 210 250 76 100 25,5 110 315 72 52,5 740 690 125 52.5 740 690 125 52.5 150 970 21,6	30 200 180 6000 300 40 75 28 65 28 50 42 28 50 42 250 20 20 250 20 20 20 20 20 20 20 20 20 2	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR SAUR SAUR REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL SOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL DISOUES BIOLOGIQUE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE FILTRE BIOLOGIQUE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL SOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVES-AERATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX BOUES ACTIVES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVES-AERATION PROLONG	SAUR AUTRE SAUR VOISIN MANTAISE DES EAUX ENTREPRISE LOCALE AUTRE ENTREPRISE LOCALE MSE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE CHARBONNIER AUTRE SAIL POULAIN ENTREPRISE LOCALE SAUR ENTREPRISE LOCALE TES administration administration administration ENTREPRISE LOCALE TPC administration PLANCHET SAUR HYDREL DEGREMONT administration ENTREPRISE LOCALE AUTRE GEOSTP SOTECA SAUR SOGEA	490	2009
043619750001 043619850002 043619850002 043619850002 043620950003 043620550003 043620550003 043620750006 043620750006 043620750006 043620750006 043620750007 043620750007 043620750007 043620750006 043620750007 043620750007 043620750007 043620750007 043620750008 043620750007 043620750008 043620750009 04362150001 04362150001 04362150001 04362350001 04362350001 04362350001 04362350001 04362350001 04362350001 04362350001 04362350001	SAINT HILAIRE SUR BENAIZENE DOURS SAINT LACTENCINDOURS SAINT LACTENCINDOURS SAINT LACTENCINTESSEAU SAINT MALRIBOURS SAINT PIERRE DE JARDSJADDERNARD SAINT PIERRE SIDDER SAINT SIDDERNE SIDDERN SIDDERNE SIDDERNE SIDDERNE SIDDER	9Vr12 fevr93 oct98 bittl-92 janv04 mai-07 oct11 juin-02 juin-84 juin-06 janv96 oct81 janv96 janv96 janv96 janv96 janv17 juin-96 janv17 juin-96 janv17 juin-96 janv17 juin-96 janv18 janv19 janv96 oct11 dec91 mars-2-1 mars-2-1 mars-2-1 mars-2-1 dec91 janv96 janv96 janv96 janv96 janv96 janv96 janv96 janv96 janv97 janv98 janv98	10.8 1.8 1.8 1.8 1.9 10.8 360 18 2.4 4.5 17 3.9 1.7 41 1.7 3 2.5 2.1 7.2 15 2.1 2.6 90 21 35 24 10.2 9 240 126 9 240 126 9 18.9 11.4 384 386 384 386	27 4,5 30 900 45 6 11.2 45 10 4.2 112 4.2 7,5 6.3 5,25 18 44.2 30 210 250 76 100 60 25,5 740 60 125 110 315 22,5 740 60 125 150 125 150 170 180 180 180 180 180 180 180 180 180 18	30 200 180 6000 300 40 75 28 65 28 50 42 28 50 42 25 20 120 250 200 150 350 40 75 50 42 35 50 42 42 35 42 42 35 42 42 35 42 42 43 45 46 46 47 47 47 47 47 47 47 47 47 47	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR SAUR SAUR SAUR REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIT DE GABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL SOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE GABLE PLANTE DE ROSEAUX LT DE GABLE LAGUNAGE NATUREL LT DE GABLE FILTRE BIOLOGIQUE LIT DE GABLE FILTRE BIOLOGIQUE LT DE GABLE FILTRE BIOLOGIQUE LT DE GABLE SILTRE BIOLOGIQUE LT DE GABLE FILTRE BIOLOGIQUE LT DE GABLE FILTRE BIOLOGIQUE LAGUNAGE NATUREL LT DE GABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL LT DE GABLE PLANTE DE ROSEAUX LOGIQUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL LAGUNAGE NATUREL LIT DE GABLE PLANTE DE ROSEAUX DISQUES BACIPORQUES BOUES ACTIVES-BACRATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE GABLE PLANTE DE ROSEAUX DISQUES BOLONGUES	SAUR AUTRE SAUR VOISIN NANTAISE DES EAUX ENTREPRISE LOCALE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE CHARBONNIER AUTRE SAIL POULAIN ENTREPRISE LOCALE TES administration administration ENTREPRISE LOCALE TES administration ENTREPRISE LOCALE TES administration ENTREPRISE LOCALE TES administration ENTREPRISE LOCALE TPC administration ENTREPRISE LOCALE TPC administration ENTREPRISE LOCALE TPC administration PLANCHET SAUR HYDREL DEGREMONT administration ENTREPRISE LOCALE AUTRE GEOSTP SOTECA SAUR SOGEA MISE	490	2009
043619750001 043619850002 0436295002 043620450001 043620550003 043620750002 043620750002 043620750000	SAINT HILAIRE SUR BENAIZENE DOURS SAINT LACTENCINDOURS SAINT LACTENCINDOURS SAINT LACTENCINTESSEAU SAINT MALRIBOURS SAINT PIERRE DE JARDSJADDERNARD SAINT PIERRE SIDDER SAINT SIDDERNE SIDDERN SIDDERNE SIDDERNE SIDDERNE SIDDER	9Vr12 fevr93 oct-08 Juli-92 Janv04 mai-07 oct-11 Juli-05 Juli-84 Juli-06 Janv96 oct-81 Janv95 mars-11 Janv95 mars-11 Janv95 dot18 Janv95 Janv17 Juli-96 Janv17 Juli-96 Janv19 Juli-98 Juli-98 Juli-88	10,8 1,8 1,8 12 10,5 360 18 2,4 4,5 17 3,9 1,7 41 1,7 3 2,5 2,1 7,2 15 12 76 90 21 35 24 10,2 40 126 9 240 200 50 54 18,9 11,4 84 360 14,4	27 4.5 30 900 45 6 11.2 45 10 4.2 112 4.2 7.5 6.3 5.25 18 44.2 30 210 250 76 100 25,5 110 315 72 52,5 740 690 125 52.5 740 690 125 52.5 150 970 21,6	30 200 180 6000 300 40 75 28 65 28 50 42 28 50 42 250 20 20 250 20 20 20 20 20 20 20 20 20 2	SUEZ REGIE SAUR SAUR SAUR SAUR SAUR REGIE	BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL SOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL DISOUES BIOLOGIQUE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL LIT DE BABLE FILTRE BIOLOGIQUE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX LAGUNAGE NATUREL SOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVES-AERATION PROLONGEE LIT DE BABLE PLANTE DE ROSEAUX BOUES ACTIVES-AERATION PROLONGEE BOUES ACTIVES-AERATION PROLONG	SAUR AUTRE SAUR VOISIN MANTAISE DES EAUX ENTREPRISE LOCALE AUTRE ENTREPRISE LOCALE MSE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE ENTREPRISE LOCALE AUTRE CHARBONNIER AUTRE SAIL POULAIN ENTREPRISE LOCALE SAUR ENTREPRISE LOCALE TES administration administration administration ENTREPRISE LOCALE TPC administration PLANCHET SAUR HYDREL DEGREMONT administration ENTREPRISE LOCALE AUTRE GEOSTP SOTECA SAUR SOGEA	490	2009

Critères d'analyse	Définition du critère d'analyse	État des lieux initial (à l'initialisation de la convention)
Nombre de systèmes d'assainissement du Département : Supérieur ou égal à 2 000 EH	Système d'assainissement au sens de l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié (STEU+SCL)	Supérieur ou égal à 10000 EH : 5 Entre 2000 et 9999 EH : 14 Entre 200 et 1999 EH : 106
Inférieur à 2 000 EH		Entre 20 et 199 EH : 68
Nombre de systèmes d'assainissement de 2 000 EH et plus ayant des points de déversement de type A1	Point A1/R1 : déversement direct au milieu naturel sur un tronçon de 2 000 EH ou plus.	21 (dont R1)
Nombre de points A1/R1 devant être équipés Nombre de points A1 équipés		11
Nombre de systèmes d'assainissement ayant des points de rejets < 2 000 EH avec exigence réglementaire	Point de déversement sur un tronçon < 2 000 EH et pour lequel un usage à l'aval, entraine une obligation de suivi réglementaire (arrêté préfectoral). (Cela concerne principalement les territoires à usage.)	
Nombre de systèmes d'assainissement prioritaires (SAP)	Nombre de SA appartenant à la liste des SAP adoptée par le CA au titre du 12e programme	0 selon liste 2025

III Gestion intégrée des eaux pluviales

Critères d'analyse	Définition du critère	État des lieux initial (à
	d'analyse	l'initialisation de la convention)
Nombre de projets de GIEP mis en	Nombre de SA où des actions de GIEP	Inconnu
œuvre	qui ont été accompagnées	

IV Alimentation en eau potable

Schéma directeur départemental AEP : Existence (année d'achèvement du dernier schéma) / Avancement mise en œuvre en lien avec prise en compte des orientations de la structuration du territoire et du changement climatique.

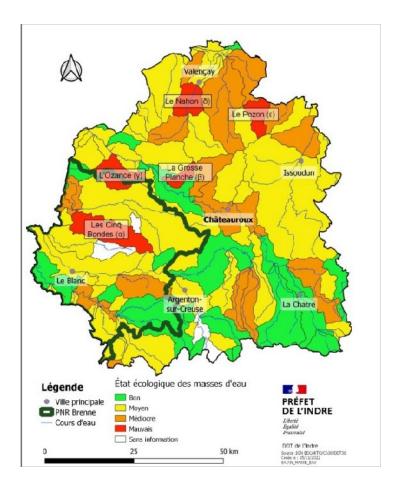
Nombre de captages / Avancement des PPC

Sobriété : Incitation aux économies d'eau consommée, à la gestion économe des prélèvements

Critères d'analyse	Définition du critère d'analyse	État des lieux initial (à l'initialisation de la convention)
Schéma directeur départemental existant	Existence ou état d'avancement	Adopté le 4 avril 2025
Avancement mise en œuvre du schéma	Taux d'avancement du programme d'actions	0 %
Nombre de captages du Département	Point servant à l'alimentation en eau potable en service	144 captages AEP
Nombre de captages avec DUP des PPC	Arrêté de DUP	136 (8 captages AEP prévu à abandonner sans DUP)
Nombre de captages avec protection effective	PPC mis en œuvre selon la DUP	54 captages avec indice de protection à 60 % 69 captages avec indice de protection à 80 %
Nombre de captages prioritaires (Sdage)		8 captages (15 points de prélèvements)
Nombre de PGSSE mis en œuvre		1

V Milieux aquatiques

Cartographie / Liste des masses d'eau / État des masses d'eau

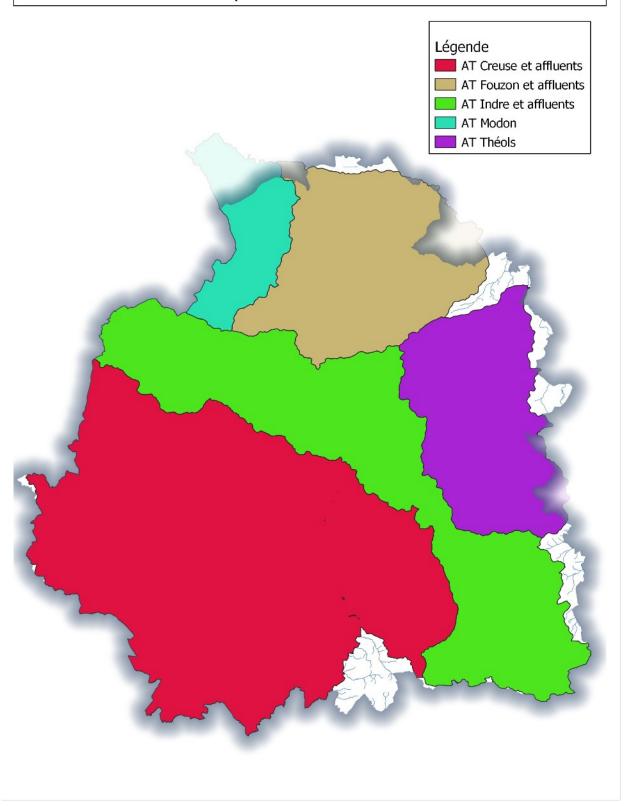


Extrait du PAOT - DDT 36

Contrats territoriaux Milieux Aquatiques- Objectifs par contrat

Contrat territorial ou Accord de Territoire	Objectifs
CT Creuse et Affluents (2024-2026)	continuité écologique (liste 2 et ZAP Anguille) + morphologie sur Bouzanteuil/Chézeaux/Mage/Brion + impacts des perturbations sur Anglin/Abloux/Allemette (mises en défens) + morphologie sur BV Claise
CT Bouzanne (2024-2026)	Restauration morphologique sur Gourdon / Creuzançais / Bouzanne amont-Aval / Auzon (zones à hydrologie favorable)
CT Fouzon (2024-2026)	Cinq masses d'eau ciblées, restauration morphologie et continuité écologique
CT Indre (2024-2026)	8 masses d'eau concernées, restauration morphologique, continuité écologique, pollutions diffuses
CT Modon (2023-2025)	Restauration de la continuité et morphologie
CT Théols (2024-2026)	Restauration morphologie Théols, Liennet, Vignole, dans les zones hydrologiquement favorables, ZH et annexes hydrauliques

Répartition des Accords de Territoire du département de l'Indre



Identification et cartographie des ouvrages sur cours d'eau en Liste 2



Extrait du ROE - Département de l'Indre

Stratégie foncière : lien avec politique ENS ou d'acquisition

Zones de préemption : Bellebouche, Chérine, Fouzon, source Théols, St-Maur/Chateauroux/Déols – Superficie totale 18 km²

Critères d'analyse	Définition du critère d'analyse	État des lieux initial (à
		l'initialisation de la convention)
Nombre de masses d'eau		63 (d'après Cyclope) (99 avec les masses d'eau interdépartementales)
Nombre de masses d'eau dégradées	État moins que bon	57 (d'après Cyclope)
Nombre de masses d'eau en RNABE*		
Nombre d'accords de territoire	Accord de territoire conclu avec l'agence de l'eau et en cours de réalisation	5 (Modon-Fouzon-Théols-Indre- Claise, Anglin, Creuse, Bouzanne)
Surface couverte par un accord de territoire	En % en nombre de communes 236/241 = 98 %	Non couvertes : Orsennes/St-Plantaire/Lourdoueix-St- Michel/Montchevrier (partiel)/Aigurande (partiel) : territoire BV Creuse, CCMB non adhérente Dans l'attente du CT : Communes du BV Sinaise sur CC La Châtre
Surface d'espace naturel sensible (ENS)		12 km2
Zones humides	Surfaces de zones humides couvertes par une acquisition foncière ou un dispositif foncier : Nombre d'espaces naturels sensibles (ENS) en zone humide : Surfaces où des inventaires ont été réalisés	18 km2 17 10 km2

^{*}Risque de non atteinte du bon état

VI Patrimoine départemental

Mise en œuvre d'un programme d'actions répondant aux objectifs partagés (GIEP, sobriété...) sur le patrimoine départemental : collèges, réseau routier, ...

Critères d'analyse	Définition du critère d'analyse	État des lieux initial (à l'initialisation de la convention)
Nombre d'actions menées sur le patrimoine départemental	Mise en œuvre de la désimperméabilisation/ GIEP sur certains bâtiments	5
	Étude et actions sur la continuité écologique des ouvrages d'art	0
	Réflexion pour la réalisation d'étude / travaux d'économie d'eau sur certains bâtiments	10

Annexe 2 - Définition et contenu des objectifs et actions assurées par le Département

Les objectifs et actions sont déclinés à partir des leviers définis au paragraphe 1.2 et dans les tableaux de l'article 2 de la présente convention, sur la base de l'état des lieux développé en annexe 1. Le Département proposera ces éléments de la manière la mieux appropriée aux enjeux du territoire et partagés avec l'agence de l'eau.

Rappel du levier	Assistance technique réglementaire
Rappel de l'objectif	Mise en œuvre de l'assistance technique pour l'assainissement collectif
Titre de l'action	Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE)
Déroulé de l'action	Apporter une assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'assainissement collectif pour qu'elle assure leur obligation réglementaire Assistance pour l'identification et la mobilisation de la compétence assainissement, le suivi des systèmes d'assainissement et la gestion des boues, l'élaboration des documents et la transmission des données d'autosurveillance, l'évaluation de la performance des ouvrages et l'identification de leurs marges de progrès, la programmation de travaux, l'élaboration de conventions de rejets, l'évaluation de la qualité du service et l'élaboration de programme de formation des personnels
Partenaires	
Echéancier	2025/2026/2027
Indicateurs	Indicateur 1 bilans annuels de fonctionnement des installations (cible 100%) Indicateur 2 taux de données d'autosurveillance transmises (cible : 100%) Indicateur 3 nombre de personnes formées (cible : 120 personnes /an)

DOMAINE : EAU POTABLE Fiche action n° 2

Rappel du levier	Mise en œuvre de la politique publique AEP
Rappel de l'objectif	Suivi de la mise en œuvre du SDAEP
Titre de l'action	SDAEP
Déroulé de l'action	Création d'un comité de suivi pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des actions.
Partenaires	ARS, DDT
Echéancier	22025/2026/2027
Livrables	Indicateur 1 : pourcentage d'opérations réalisées en fonction des différentes typologies d'actions du SDAEP (cibles : 33 % sur les 3 ans)

DOMAINE : EAU POTABLE Fiche action n° 3

Rappel du levier	Mise en œuvre de la politique publique AEP
Rappel de l'objectif	Accompagner la sécurisation de l'AEP
Titre de l'action	Sécurisation AEP
Déroulé de l'action	Aider les collectivités à se sécuriser par la mise en œuvre des interconnexions prévues au Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP), les bilans et conclusions des études patrimoniales et par la création de nouveaux forages de sécurisation/substitution également prévues au SDAEP. Mise en place du Comité de suivi du SDAEP pour inciter à l'émergence d'actions
Partenaires	ARS/DDT
Echéancier	2025/2026/2027
Indicateurs	Indicateur 1 : nombre d'interconnexion créées (cible 33 % en 3 ans) Indicateur 2 : nombre de forages de sécurisation créés (cible 33% en 3 ans) Indicateur 3 : pourcentage des collectivités sécurisées (cible 33 % en 3 ans) Indicateur 4 : mise en place du comité de suivi (année 1) et nombre de réunions du comité de suivi (années suivantes) (cible : 1 réunion par an)

DOMAINE : EAU POTABLE Fiche action n° 4

Rappel du levier	Mise en œuvre de la politique publique AEP
Rappel de l'objectif	Améliorer la connaissance, la gestion patrimoniale et les performances
Titre de l'action	Connaissance patrimoniale
Déroulé de l'action	Promouvoir la sobriété auprès des collectivités, en intégrant la stratégie climat 36 et les conclusions des études Inciter les collectivités à se doter d'outil de gestion patrimoniale Participer aux réunions relatives à la mise en œuvre et à la réalisation des études patrimoniales Performances des unités de gestion : Année 1 : voir l'extraction possible à partir de SISPEA Années suivantes : à définir en fonction de la première année
Partenaires	DDT, ARS
Echéancier	2025/2026/2027
Indicateurs	Indicateur 1 : Nombre d'études patrimoniales réalisées (cible :100%) Indicateur 2 : Taux de couverture du Département (cible : 100%) Indicateur 3 : bilan annuel des performances avec une cible à définir à l'issue de la 1ère année au vu de l'exploitation des données SISPEA (en fonction extraction)

Rappel du levier	Mise en œuvre de la politique publique Ass. collectif
Rappel de l'objectif	Améliorer la connaissance, la gestion patrimoniale et les performances
Titre de l'action	Connaissance patrimoniale/diagnostic et schéma directeur
Déroulé de l'action	Inciter les collectivités à se doter d'outil de gestion patrimoniale
	Participer aux réunions relatives à la mise en œuvre et à la réalisation des études diagnostics et schéma directeur
Partenaires	
Echéancier	2025/2026/2027
Indicateurs	Indicateur 1 nombre d'études diagnostic réalisées (cible 100 % sur les 3 ans) Indicateur 2 taux de couverture du Département en étude de moins de 10 ans (cible 50 % sur les 3 ans).
	· ·

Rappel du levier	Mise en œuvre de la politique publique Ass. collectif			
Rappel de l'objectif	Améliorer les performances des systèmes d'assainissement collectifs			
Titre de l'action	Performance des dispositifs d'assainissement collectifs			
Déroulé de l'action	 Inciter les collectivités identifiées dans le cadre des rapports annuels SATESE à réaliser les études et mettre en œuvre les travaux d'amélioration Inciter les collectivités identifiées dans le cadre de l'autosurveillance et celles nécessitant l'auto-surveillance des points de rejets réglementaires à réaliser les études et mettre en œuvre les travaux d'amélioration Suivre les études et les schémas directeurs des collectivités pour l'émergence des nouveaux projets notamment dans les territoires FRR Identifier les systèmes d'assainissement les moins performants et inciter les collectivités à réaliser les travaux prévus dans leur SDA 			
Partenaires				
Echéancier	2025/2026/2027			
Indicateurs - cibles	Indicateur 1 : nombre de nouveaux projets pour des points réglementaires auto- surveillance (cible 100 % des points équipés) Indicateur 2 : nombre de nouveaux projets suivis Indicateur 3 : nombre d'études réalisées dans ce cadre (à compter de 2026) qui ont conduit à la réalisation de travaux (cible : 30 % des travaux identifiés réalisés sur les 3 ans)			

Rappel du levier	Mise en œuvre de la politique publique GIEP
Rappel de l'objectif	Accompagner les collectivités dans la désimperméabilisation des centres bourgs et des cours d'écoles et dans la déconnexion des eaux pluviales
Titre de l'action	Fonds d'adaptation au changement climatique
Déroulé de l'action	Inciter les collectivités à mener des actions sur la gestion intégrée des eaux pluviales au travers du fonds d'adaptation au changement climatiques pour les centres bourgs et les cours d'écoles
Partenaires	
Echéancier	2025/2026/2027
Indicateurs	Indicateur 1 : nombre de projets subventionnés au titre du fonds d'adaptation au changement climatique et surface désimperméabilisée

DOMAINE : Milieux Aquatiques Fiche action n° 8

Rappel du levier	Mise en œuvre de la politique publique milieux aquatiques			
Rappel de l'objectif	Améliorer la connaissance et contribuer à la mise œuvre des outils stratégiques			
Titre de l'action	Connaissance et outils stratégiques			
Déroulé de l'action	 Participer au suivi des opérations de gestion de l'eau à l'échelle de grands bassins versants : Études HMUC, SAGE Contribuer à l'émergence du SAGE Indre contribuer à la mise en œuvre des actions issues des études HMUC dans les domaines de compétences du Département 			
Partenaires	EPTB Loire et EPTB Vienne			
Echéancier	2025/2026/2027			
Indicateurs - livrables	Indicateur 1 : Nombre d'études HMUC suivies (Cible : 4 HMUC dans l'Indre) Indicateur 2 : Nombre de SAGE suivis (Cible : 3 SAGE dans le Département)			

ANNEXE 2 – CONVENTION DE PARTENARIAT DOMAINE : Milieux Aquatiques Fiche action n° 9

Rappel du levier	Mise en œuvre de la politique publique milieux aquatiques
Rappel de l'objectif	Accompagner sensibiliser et conseiller les collectivités compétentes dans le domaine des milieux aquatiques : cours d'eau et zones humides (ASTER)
Titre de l'action	ASTER
Déroulé de l'action	Animer la politique concertée, dans le cadre des accords de territoires, avec l'Agence de l'Eau pour la restauration et la gestion des cours d'eau , des zones humides et des ENS : - Conseiller et assister techniquement les collectivités dans les démarches territoriales (accords de territoire) de restauration des milieux aquatiques (élaboration + réalisation) - Participer aux COTECH et COPIL liés aux accords de territoire - Communiquer sur les objectifs et modalités du 12 ème programme en étant le relai de l'agence - Assurer la mise en réseau et le relai pour créer des synergies (réunions des techniciens de rivières, journées techniques, formations OFB, démarche mutualisée, connaissances de restauration des milieux humides et cours d'eau) - Communiquer sur les actions réalisées - Sensibiliser les acteurs locaux sur l'atteinte de bon état des eaux - Le cas échéant, accompagner techniquement les collectivités en restructuration (gouvernance) Au travers du réseau des Espaces Naturels Sensibles, améliorer la connaissance et la préservation des zones humides en sensibilisant, informant et en accompagnant les maîtres d'ouvrage pour : - L'acquisition de zones humides - La réalisation d'inventaires - La réalisation de travaux - La promotion et la communication
Partenaires	Syndicats de rivières, Fédération de pêche, CEN, DDT, EPTB Vienne et EP Loire, Région CVL, OFB, LOGRAMI
Echéancier	2025/2026/2027
Indicateurs	Indicateur 1 : nombre de contrats territoriaux/Accords de territoires suivis (cible : 5+1) Indicateur 2 : nombre de journées techniques organisées (cible : 2 par an) et nombre de participants (cible : 95 % des TR par journée) Indicateur 3 : nombre de temps d'échanges organisés (demi-journées) (cible : 4 par an) et nombre de participants (cible : 80 % des TR par réunion) Indicateur 4 : nombre de projets ENS en zones humides, suivis (cible 2 par an)

ANNEXE 2 – CONVENTION DE PARTENARIAT DOMAINE : Milieux Aquatiques Fiche action n° 10

Rappel du levier	Mise en œuvre de la politique publique milieux aquatiques
Rappel de l'objectif	Contribuer à la restauration de la continuité écologique
Titre de l'action	Maitrise d'ouvrage départementale
Déroulé de l'action	Continuité écologique : Etat des lieux et réflexion sur les ouvrages d'art départementaux Sur la base d'un diagnostic des ouvrages d'arts départementaux au regard de l'obligation réglementaire de restauration de la continuité écologique, proposer une méthode de priorisation et un plan d'actions. Cette action est ciblée sur les ouvrages situés sur les cours d'eau classés Liste 2 au L214-17 du CE. L'objectif est également quand c'est possible d'intégrer les actions de restauration des OA dans les AT des syndicats de rivières.
Partenaires	Interne : Direction des Routes et Unités territoriales Externe : Syndicats de rivières - FDP 36 – OFB – DDT – Indre Nature
Echéancier	2025/2026/2027
Indicateurs	Indicateur 1 : Nombre d'ouvrages d'arts traités (OBJECTIF 2/an ; 6/3ans) Livrables : inventaire des ouvrages d'art problématiques RCE (carte, tableau) + bilan de la priorisation + plan d'actions

EXTRAIT des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL

CONS

Réunion du 7 novembre 2025

موسي

Dossier N° CP 20251107 011

C - Grands Investissements

ROUTES DÉPARTEMENTALES AJUSTEMENT de PROGRAMME

Quorum: 12 Absent(s): 7

Frédérique MERIAUDEAU, Gil AVÉROUS, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Mandataire(s): 0

Pour : 17

Marc FLEURET, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Jean-Yves HUGON, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Michel BOUGAULT

Contre: 0

Abstention(s): 0

Ne participe(nt) pas au vote: 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la délibération n° CD_20250117_039 votant le programme d'investissement, Vu la délibération n° CP_20250203_023,

Vu la délibération n° CP_20250224_021,

Vu la délibération n° CP_20250425_017,

Vu la délibération n° CD_20250623_022,

Vu la délibération n° CP_20250905_031,

Vu la délibération n° CP_20250929_024,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20250117_039 du 17 janvier 2025,

<u>DECIDE</u>: <u>Article 1er.</u> - Le programme opérations individualisées sur les R.D. de 1^{ere} catégorie est complété comme suit :

CANTON	COMMUNE	R.D.	Opération	Montant
LEVROUX	LEVROUX	956	Création d'un aménagement de type tourne à gauche du PR 34+1050 au PR 34+1350	250 000 €
CHATEAUROUX-1	DEOLS	956	Création d'un carrefour giratoire au PR47+946	600 000 €
			Total AP affectée	850 000 €

Et ajusté comme suit :

Libellé des opérations	A.P. affectée 2025	Économies sur A.P.	Programme complémentaire	A.P. affectée définitive 2025
R.D. 940 Création d'un carrefour giratoire entre la R.D. 940 et l'Avenue du Parc au PR11+1136 Commune de LA CHATRE (opération de 2022)			93.450 €	93.450 €

<u>Article 2</u>. - Le programme des **grosses réparations aux ouvrages d'art sur les R.D. de seconde et troisième catégories** est ajusté comme suit :

Libellé des opérations	A.P. affectée 2025	Économies sur A.P.	Programme complémentaire	A.P. affectée définitive 2025
R.D. 14 – Reconstruction d'un ouvrage d'art au PR4+035 Communes de BOMMIERS – SAINT-AOUT	200.000 €	25.000 €		175.000 €
R.D. 50 – Réhabilitation d'un mur de soutènement au PR21+235 Commune de MERIGNY	100.000 €		25.000 €	125.000 €

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

MARC FLEURET

EXTRAIT des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL

CAN

Réunion du 7 novembre 2025

Dossier N° CP 20251107 012

C - Grands Investissements

BUDGET d'INVESTISSEMENT 2025 Opérations à périmètre limité Opérations à périmètre départemental Ajustement de la répartition

Quorum: 12 Absent(s): 7

Frédérique MERIAUDEAU, Gil AVÉROUS, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Mandataire(s): 0

Pour : 17

Marc FLEURET, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Jean-Yves HUGON, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Michel BOUGAULT

Contre: 0

Abstention(s): 0

Ne participe(nt) pas au vote: 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° CPCG / P 4 du 6 février 2004 concernant la mise en œuvre du Code des Marchés Publics issu du décret du 7 janvier 2004,

Considérant que la définition de la notion d'opération figurant dans le Code de la Commande Publique est identique à celle du Code des Marchés Publics issu du décret du 7 janvier 2004,

Vu les délibérations n° CD_20250117_057 et n° CD_20250623_028 relatives à la gestion des collèges publics-investissement,

Vu les délibérations n° CD_20250117_041 et n° CD_20250623_024 relatives aux travaux dans les bâtiments départementaux autres que les collèges,

Vu les délibérations n° CP_20250203_040, n° CP_20250224_028, n° CP_20250314_026, CP_20250404_028, n° CP_20250425_031, n° CP_20250516_036, n° CP_20250616_046, n° CP_20250704_063, n° CP_20250905_043, n° CP_20250929_035, n° CP_20251017_030 et n° CP_20251107_018 concernant le programme 2025 de construction, de maintenance et d'équipement des collèges,

Vu les délibérations n° CP_20250203_029 et n° CP_20250314_015 relatives aux travaux dans les bâtiments départementaux autres que les collèges,

Vu les délibérations n° CP_20250203_025, n° CP_20250203_027, n° CP_20250203_028, n° CP_20250314_014, n° CP_20250425_019, n° CP_20250905_032 et n° CP_20251017_018 concernant le programme des travaux à réaliser dans les Unités Territoriales et les Centres d'Entretien et d'Exploitation de la Route,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20250117_007 du 17 janvier 2025,

DECIDE:

Article unique. - Les autorisations de programme 2025, hors abondements de programmes votés sur les exercices antérieurs, nécessitant d'être listées, en application des articles R2121-5 et R2121-6 du Code de la Commande Publique, sont réparties en opérations selon le tableau joint en annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

MARC FLEURET

BUDGET PRIMITIF 2025

REPARTITION des OPERATIONS à PERIMETRE LIMITE

Dans les COLLEGES	AP
	2025
Collège Beaulieu de CHATEAUROUX (C-BEAULIEUBP25 – OT 7842 – UF 7841)	
Travaux changement tarif électrique	40 000
71. 01 : MOE : 0 000 € TTC	
71. 03 : Bureaux d'études : 4 000 € TTC	
Travaux : 36 000 € TTC	
Collège des Capucins de CHATEAUROUX (C-CAPUCINBP25 – OT – UF 7843)	
Divers travaux dans le cadre du décret tertiaire	400 000
71. 01 : MOE : 372 000 € TTC	
71. 03 : Bureaux d'études : 28 000 € TTC	
Travaux : 0 000 € TTC	
Collège Romain Rolland de DEOLS (C-ROMAINROLLANDBP25 OT 7845 – UF 7844)	
Désamiantage et travaux divers dans les salles de classe	80 000
71. 01 : MOE : 000 € TTC	
71. 03 : Bureaux d'études : 6 000 € TTC	
Travaux : 74 000 € TTC	
Collège Vincent Rotinat de NEUVY-ST-SEPULCHRE (C-ROTINBS25 – OT 7906 – UF)	
Aménagement d'une salle de réunion	50 000
71. 01 : MOE : 0 € TTC	
71. 03 : Bureaux d'études : 1 000 € TTC	
Travaux : 49 000 € TTC	
	570 000
	570 000
Dans les autres BATIMENTS	AP 2025
Total autres bâtiments	0
Total général	570 000

BUDGET PRIMITIF 2025

Répartition des opérations à périmètre départemental

Type d'intervention + site	ESTIMATIO	NS TTC
Aménagements extérieurs (AMEXBATBP25 – OT 7846)		
	25 000	
Maison des Sports		
Collège Condorcet à LEVROUX	0	
PA de TOURNON-SAINT-MARTIN	13 000	
Power work arms with invited floated many (PODNIEDVEDD25 OT 7947)		38 000
Borne recharge véhicules électriques (BORNERVEBP25 – OT 7847)	10 000	
Divers bâtiments	10 000	40.000
Dénouvrier installations de chauffage (CHAUFFACERD25 OT 7949.)		10 000
Rénovation installations de chauffage (CHAUFFAGEBP25 – OT 7848) SMT	26 000	
Collège Stanislas Limousin à ARDENTES	18 000	
College Stanislas Liniousina ARDENTES	18 000	44 000
Climatisation de locaux (CLIMATBP25 –OT)		44 000
CEER de MONTGIVRAY	3 000	
CLEIC de MOINT GIVICAT	3 000	3 000
Conformité ascenseur (CONFASCENSEURBP25 – OT 7869)		3 000
Collège Jean Rostand à TOURNON-SAINT-MARTIN	48 000	
	50 000	
Collège Hervé Faye à SAINT-BENOIT-DU-SAULT	50 000	98 000
Conformité d'installations électriques (CONEEL ECRESE OT 7940.)		96 000
Conformité d'installations électriques (CONFELECBP25 – OT 7849) CEER de MONTGIVRAY	11 500	
	11 500 1 500	
CEER de SAINT-GAULTIER		
UT de LE BLANC	7 500	
UT de VATAN	10,000	
Collège Les Capucins à CHATEAUROUX	10 000	20 500
D/ U LO (COUNTENTUDEDDOS OT)		30 500
Rénovation de Couvertures (COUVERTUREBP25 – OT)	05.000	
Collège Les Capucins à CHATEAUROUX	25 000	05.000
Fording on the October (FOLHODODTDDD) OT TOTAL		25 000
Equipements Sportifs (EQUISPORTBP25 – OT 7850)	0.000	
Collège Joliot Curie à CHATILLON-SUR-INDRE	9 000	
D// LIN/ //		9 000
Réhabilitation de menuiseries intérieures (MENUIINTBP25 – OT 7907)	45.000	
Collège George Sand à LA CHATRE	15 000	
Collège Colbert à CHATEAUROUX	30 000	4= 000
D/L-LUIV-d		45 000
Réhabilitation de menuiseries extérieures (MENUIEXTSBP25 – OT 7915)	0.000	
Collège Jean Moulin à SAINT-GAULTIER	3 000	
Collège Ferdinand de Lesseps à VATAN	60 000	62.000
In stallation and discuss (ONDINELIDESSE OT 7000)		63 000
Installation onduleurs (ONDULEURBS25 – OT 7908)	40.000	
Centre Colbert à CHATEAUROUX	42 000	
Cité administrative à CHATEAUROUX	13 000	
Hôtel du Département à CHATEAUROUX	25 000	20,000
Townson do all the site (DLATDEDDOS OT 7004)		80 000
Travaux de plâtrerie (PLATREBP25 – OT 7931) Collège Jean Rostand à TOURNON-SAINT-MARTIN	2,000	
College Jean Rostand a TOURINON-SAINT-MARTIN	2 000	2.000
D(b-blifted and deleases (DEHABILITATIONIDED CT 7000)		2 000
Réhabilitation de locaux (REHABILITATIONBP25 – OT 7896)	20.000	
Collège Les Capucins à CHATEAUROUX	20 000	20.000
Sécurité Anti-intrusion (SECHINTDUSION PROS. OT 7050)		20 000
Sécurité Anti-intrusion (SECUINTRUSION BP25 – OT 7868) PA de MEZIERES-EN-BRENNE	7 000	
	15 000	
Collège Rosa Parks à CHATEAUROUX CEER de SAINT-GAULTIER	3 000	
	10 000	
Collège Calmette et Guérin à ECUEILLE CEER de VALENCAY		
OLEN US VALCINOAT	1 500	36 500
Sácuritá incondia (SECUDINIRD25 OT 7054)		30 500
Sécurité incendie (SECURIN BP25 – OT 7851) Collège Beaulieu à CHATEAUROUX	19.000	
College Beaulieu a CHATEAUROUX Centre Colbert à CHATEAUROUX	18 000 60 000	
Gentile Guidett a CEMTEMUROUX	60 000	78 000
Travaux do VPD (VPDPP25 - CT)		10 000
Travaux de VRD (VRDBP25 – OT)	F 000	
Collège Ferdinand de Lesseps de VATAN	5 000	
Fundament Dissay information: BEOFAURIEORIA DOS. OF 1950		5 000
Equipement Réseau informatique RESEAUINFORMABP25 – OT 7852)	2 2 2 2	
Collège Hervé Faye à SAINT-BENOIT-DU-SAULT	8 000	
Divers bâtiments	9 000	
		17 000
	604 000	604 000

EXTRAIT des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL

COMPA

Réunion du 7 novembre 2025

موبعي

Dossier N° CP 20251107 013

C - **Grands Investissements**

CONVENTION relative à la FOURNITURE de SAUMURE entre le Département de l'Indre et Châteauroux Métropole

Quorum: 12 Absent(s): 7

Frédérique MERIAUDEAU, Gil AVÉROUS, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Mandataire(s): 0

Pour : 15

Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Michel BOUGAULT

Contre: 0

Abstention(s): 0

Ne participe(nt) pas au vote : 2 Marc FLEURET, Jean-Yves HUGON

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le projet de convention ci-joint, Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20250117_007 du 17 janvier 2025,

DECIDE:

<u>Article 1^{er}.</u> - La convention ci-annexée, qui définit les modalités financières et techniques de fabrication et de livraison de saumure entre le Département de l'Indre et Châteauroux Métropole est approuvée.

Article 2. - Le Président du Conseil départemental, ou son représentant, est autorisé à signer ladite convention.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

MARC FLEURET





Convention relative à la fourniture de saumure entre le Département de l'Indre et Châteauroux Métropole

SOMMAIRE

Préambule

Article 1 : Objet de la convention

Article 2 : Définition de la prestation

Article 3 : Modalités de livraison et tarifs

Article 4 : Modalités d'enlèvement de saumure au Service Matériels et Travaux

Article 5 : Modalités de livraison au Centre Technique Municipal de Châteauroux Métropole

Article 6 : Modalités de paiement

Article 7 : Garantie et responsabilités

Article 8 : Durée de la convention

Article 9 : Dénonciation de la convention

Article 10: Avenant à la convention

Préambule

Les conditions hivernales de ces dernières années ont montré la sensibilité de la viabilité hivernale et l'importance de satisfaire les besoins en approvisionnement de saumure afin d'effectuer avec efficacité des opérations de salage à la bouillie de sel sur une partie des voiries communautaires.

Ainsi, Châteauroux Métropole a sollicité le Département de l'Indre pour la fourniture de saumure à partir du dépôt du Service Matériels et Travaux (SMT) du Département de l'Indre situé rue du Chardelièvre à Châteauroux.

Entre:

CHATEAUROUX METROPOLE, représentée par Monsieur **Gil AVÉROUS**, Président de Châteauroux Métropole dûment autorisé par délibération du Conseil Communautaire n° en date du ,

d'une part,

le DEPARTEMENT de L'INDRE représenté par Madame **Frédérique MERIAUDEAU**, Vice-Présidente du Conseil départemental de l'Indre autorisée par délibération n° CP_20251107_013 du 7 novembre 2025

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Dans le cadre de la mise en place de sa nouvelle organisation de viabilité hivernale, Châteauroux Métropole souhaite obtenir l'appui logistique du Département de l'Indre pour la fourniture et la livraison de saumure. Ces prestations permettront de traiter les voiries communautaires à partir de l'hiver 2025/2026.

La présente convention définit les modalités financières et pratiques de fabrication et de chargement en saumure des camions de Châteauroux Métropole sur le site du Service Matériels et Travaux (SMT). Elle définit également les modalités de livraison de saumure au Centre Technique Municipal (CTM), dès lors que Châteauroux Métropole disposera d'une cuve de stockage.

Elle décrit les procédures d'intervention et les priorités de service en matière d'approvisionnement, de livraison et de stockage de saumure.

Article 2 : Définition de la prestation

La prestation proposée par le Département comprend la fabrication, le stockage et la livraison de saumure depuis le site du Service Matériels et Travaux situé rue du Chardelièvre à Châteauroux.

Le Département s'engage à fournir de la saumure à Châteauroux Métropole dans le respect des règles de priorités d'interventions décrites dans la présente convention. Ainsi, les véhicules du SMT et des bases routières du Département seront dans tous les cas prioritairement approvisionnés.

Le responsable opérationnel du SMT pour cette prestation est le chef du pôle travaux ou le responsable d'intervention. Il sera l'interlocuteur technique des Services de Châteauroux Métropole pour toute question relative aux prestations réalisées dans le cadre de la présente convention. Le responsable opérationnel de Châteauroux Métropole est le responsable d'intervention.

Article 3 : Modalités de livraison et tarifs

L'approvisionnement en saumure se fait contre facturation, soit par un chargement au SMT, soit par une livraison directe au CTM situé rue Roland Garros à CHATEAUROUX.

Le tableau ci-dessous récapitule les modes de livraison possibles et les tarifs correspondants :

3.1 Enlèvement au Service Matériels et Travaux

Les prix mentionnés ci-dessous sont réputés fermes pour la durée de validité de la convention. Ils sont tous exprimés en euros, hors Taxes sur la Valeur Ajoutée.

Les prestations réalisées par le Département de l'Indre seront rémunérées par application des prix unitaires suivants :

COÛTS LIES AUX PRESTATIONS			
	U	Prix € HT	
I - FOURNITURE DE FONDANT : I.1 - Fabrication et fourniture de Saumure	HI	8.40 €	
II - MAIN-D'ŒUVRE (pour le chargement d'un camion) : Ces prix rémunèrent le chargement d'une saleuse mixte en saumure.			
II.1 - Prix pour le chargement pendant les heures de service Horaires de service : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 17h30, du lundi au vendredi	F	33,67 €	
II.2 - Prix pour le chargement en heures supplémentaires (hors nuits et fériés)	F	42,79€	
II.3 - Prix pour le chargement en heures de nuit (22h00 – 07h00)	F	85,56€	
II.4 - Prix pour le chargement un dimanche ou un jour férié de 07h00 à 22h00	F	71,08 €	

3.2 Livraison au Centre Technique Municipal (CTM)

La livraison de saumure se fera uniquement pendant les horaires d'ouverture du SMT (horaires de service : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 17h30, du lundi au vendredi).

COÛTS LIES AUX PRESTATIONS			
	U	Prix € HT	
I - FOURNITURE DE FONDANT: I.1 - Fabrication et fourniture de Saumure III - TRANSPORT DE SAUMURE: III.1 - Ce prix rémunère la livraison de saumure par un camion citerne d'une capacité maximale de 8 000 litres depuis le SMT jusqu'au CTM. Ce prix comprend également le dépotage effectué par un agent du SMT pendant les heures de service.		8.40 € 107,69 €	

Article 4 : Modalités d'enlèvement de saumure au Service Matériels et Travaux

4.1 Chargement au Service Matériel et Travaux

Le Département de l'Indre autorise les camions du CTM à venir s'approvisionner en saumure dans l'enceinte du SMT. Les chauffeurs devront respecter le plan de circulation joint en annexe 1 de la présente convention.

Le Département de l'Indre permet au CTM de venir se fournir en saumure au SMT dans les conditions suivantes :

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, sur demande par mail ou appel téléphonique préalable au plus tard la veille au responsable d'intervention ou au responsable du Pôle Travaux.

Service Matériels et Travaux 37 rue du Chardelièvre 36000 CHATEAUROUX Tél: 02 54 08 27 50

Fax: 02 54 08 27 78 Mail: sdamourette@indre.fr

Port.: 06.70.17.07.80

- En dehors des horaires d'ouverture du SMT, l'approvisionnement sera uniquement assuré pendant les périodes d'activation des équipes d'astreintes du SMT. Dans ce cas, les commandes se feront par appel téléphonique auprès du responsable d'intervention du SMT. Le responsable d'intervention du SMT précisera alors au demandeur les délais et les modalités d'approvisionnement en fonction de la situation hivernale rencontrée.

Port. intervention: 06.75.19.21.94

Lors de cette opération, un agent du SMT assurera le chargement de la saumure et quantifiera la saumure fournie. Pour cela, les cuves à saumure des saleuses devront être graduées. En cas de problème, le recours à une mesure par pesée sur le pont à bascule du SMT restera exceptionnellement possible.

Le SMT se réserve la possibilité, sans qu'aucune réclamation ne puisse être portée par Châteauroux Métropole, de limiter ou d'interrompre ce service en cas de rupture de stock de saumure due à une panne de la station de saumure ou à une situation de crise.

4.2 Enregistrement des chargements:

Le SMT enregistre à chaque chargement les quantités fournies de saumure. Un bulletin de livraison joint en annexe 2 est remis au chauffeur ou adressé au CTM pour chaque opération.

Article 5 : Modalités de livraison au Centre Technique Municipal de Châteauroux Métropole

Les livraisons de saumure seront assurées par un agent du SMT avec un camion équipé d'une citerne de 8.000 L (un plan de circulation du site du CTM sera transmis au Département de l'Indre dès que la cuve de stockage aura été installée).

Les modalités de livraison se feront exclusivement pendant les heures d'ouverture du SMT (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30). Aucune livraison ne sera assurée hors de ces horaires.

Pendant la saison hivernale, la livraison sera assurée dans un délai de 24 heures à compter de la réception de la commande. Si la commande est passée le vendredi après-midi, la livraison sera assurée à compter du lundi après-midi suivant. Selon le niveau de stockage sur le site du SMT, un délai supplémentaire lié au temps nécessaire pour fabriquer la quantité à livrer pourra être ajouté à ces délais de livraison.

Article 6 : Modalités de paiement

Les paiements s'effectueront selon une fréquence mensuelle, faisant suite à la réception d'une facture éditée par le Département de l'Indre accompagnée de la copie du/des bulletin(s) de livraison.

Le constat mentionnera les quantités relatives aux prix unitaires définis dans le tableau de la page 5.

Châteauroux Métropole assurera le paiement dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture. Le défaut de paiement dans le délai précité fera courir de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du Département de l'Indre.

Dans ce cas, il sera fait application d'un taux de pénalité égal au taux marginal de la Banque Centrale Européenne (B.C.E.) en vigueur à la date de l'expiration du délai de paiement augmenté de sept (7) points.

Article 7 : Garantie et responsabilités

Les prestations, objet de la présente convention, ne font l'objet d'aucune garantie compte tenu de leur nature.

Châteauroux Métropole ne recherchera pas la responsabilité du Département de l'Indre du fait des dommages imputables à des prestations de viabilité hivernale au titre des fautes imputables à ses agents dans la mesure où ils auront agi dans le respect des pratiques professionnelles.

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention prendra effet, après signature par les deux parties, le 28 novembre 2025 et se terminera le 6 mars 2026.

Article 9 : Dénonciation de la convention

La présente convention pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de 1 mois.

Au-delà dudit préavis, les prestations de la présente convention ne seront plus assurées par le Département de l'Indre.

Article 10: Avenant à la convention

A l'initiative de l'une ou l'autre des parties, un avenant à la présente convention pourra être établi, notamment dans le cas d'un changement des conditions ou des modalités techniques de fourniture et livraison de saumure.

Fait à Châteauroux en deux exemplaires originaux, le

	La Vice-Présidente du Conseil départemental de l'Indre,
	Frédérique MERIAUDEAU
7	
	7

CAHIER DES ANNEXES

Annexe n° 1: Plan de circulation

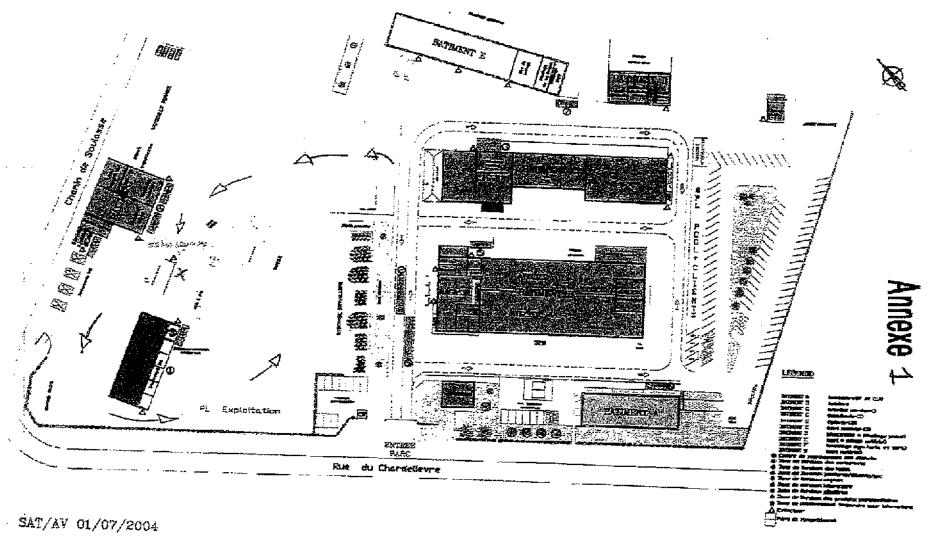
Annexe n° 2 : Modèle de bulletin de livraison

9

Service Matériels et Travaux

PLAN DE PREVENTION

(décret du 20 février 1992) ANNEXE plan de circulation Réf: INFRA-DOS-PLANPREVENTION- MODELE



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.



ANNEXE N° 2: Modèle de bulletin de livraison

Service Matériels et Travaux Pôle Travaux 37 Rue Chardelièvre 36 000 Châteauroux

FOURNITURE DE SAUMURE AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE CHATEAUROUX METROPOLE

BULLETIN DE LIVRAISON N°

Signataire:		Signataire :
Le Service Matériels et Travaux		Centre Technique Municipal
Transport:	U	
Quantité de saumure fournie :	HL	
Quantité de saumure au retour :	HL	
Quantité de saumure au départ :	HL	
N° de Véhicule :		
Date:		

COMPA

Réunion du 7 novembre 2025

موبعي

Dossier N° CP 20251107 014

D - Attractivité, Tourisme, Culture et Environnement

CONVENTION d'EXPLOITATION d'un DOCUMENT d'ARCHIVES PRIVEES NUMERISE - MEMOIRES d'HENRY FOUGERE

Quorum: 12 Absent(s): 7

Frédérique MERIAUDEAU, Gil AVÉROUS, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Mandataire(s): 0

Pour : 17

Marc FLEURET, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Jean-Yves HUGON, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Michel BOUGAULT

Contre: 0

Abstention(s): 0

Ne participe(nt) pas au vote: 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Patrimoine,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration,

Vu la convention de dépôt des archives d'Henry Fougère signée entre Mme Catherine Fougère-Deschatrette et le Département de l'Indre le 12 octobre 2023,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20250117_007 du 17 janvier 2025,

DECIDE:

<u>Article unique.</u> – La convention d'exploitation des mémoires d'Henry Fougère, ci-annexée, est approuvée, et le Président du Conseil départemental est autorisé à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Convention d'exploitation d'un document d'archives privées numérisé – Mémoires d'Henry Fougère

Entre

Mme FOUGERE-DESCHATRETTE Catherine

ci-après nommée « la Donatrice »

et

Le Département de l'Indre, sis Place de la Victoire et des Alliés à Châteauroux, représenté par son Président, Monsieur Marc Fleuret, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente en date du 7 novembre 2025, ci-après nommé « le Donataire »

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Par convention du 12 octobre 2023, Mme Fougère-Deschatrette a déposé aux Archives départementales de l'Indre les archives de son grand-père Henry Fougère (Tours, 4 juin 1882 – Chassignolles, 12 juillet 1968), avocat, député de l'Indre de 1910 à 1936. Afin de compléter ce dépôt, Mme Deschatrette a prêté aux Archives départementales, pour numérisation, son exemplaire tapuscrit des mémoires d'Henry Fougère. La présente convention a pour objectif de déterminer les conditions d'exploitation de la copie numérique de ces mémoires.

Article premier - OBJET

Afin d'assurer la pérennité et la diffusion de son patrimoine archivistique, la Donatrice autorise les Archives départementales de l'Indre à effectuer et conserver une copie numérique des Mémoires d'Henry Fougère, ouvrage tapuscrit inédit. La Donatrice reconnaît le Département de l'Indre comme propriétaire de cette copie numérique, cotée 10 NUM 18 (719 vues).

Article 2 - COMMUNICABILITÉ

Le document numérique faisant l'objet de la présente convention est librement communicable sur tous supports.

Article 3 – RÉUTILISATION ET VALORISATION

Le document numérique faisant l'objet de la présente convention est librement réutilisable par quiconque (tous les supports et monde entier). Il sera mis en ligne sur le site internet des Archives départementales et soumis à des conditions de réutilisation identiques à celles définies dans le Règlement de réutilisation et de mise à disposition des informations publiques détenues par les Archives départementales de l'Indre voté par le Conseil départemental le 17 novembre 2017.

Article 4 – DURÉE

L'autorisation d'exploitation du document numérique est accordée au Département de l'Indre sans limite de temps.

Article 5 – DONNÉES PERSONNELLES

Les parties s'engagent à respecter les textes en vigueur en matière de protection des données personnelles, et notamment le règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016 et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

La Donatrice autorise le Département de l'Indre à mentionner son identité, en tant que propriétaire du document original, dans les instruments de recherche relatifs à ce document, quels que soient leur support et leur mode de diffusion, et notamment sur le site www.archives36.fr, dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Article 6 – LITIGES

Tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention ne peut être porté que devant le tribunal administratif de Limoges, déclaré seul compétent pour en connaître.

Fait en deux exemplaires originaux.

À , le À Châteauroux, le

La Donatrice, Le Donataire,

Mme Catherine FOUGERE-DESCHATRETTE. Marc FLEURET, Président du Conseil départemental de l'Indre.

CONS

Réunion du 7 novembre 2025

موبعي

Dossier N° CP 20251107 015

D - Attractivité, Tourisme, Culture et Environnement

CONVENTION entre le DÉPARTEMENT de l'INDRE et la COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE pour le DÉVELOPPEMENT de l'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Quorum: 12 Absent(s): 7

Frédérique MERIAUDEAU, Gil AVÉROUS, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Mandataire(s): 0

Pour : 15

Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Michel BOUGAULT

Contre: 0

Abstention(s): 0

Ne participe(nt) pas au vote : 2 Marc FLEURET, Jean-Yves HUGON

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CD_20250117_046 du 17 janvier 2025, ouvrant un crédit en fonctionnement de 219.714 € aux actions conduites dans le cadre du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques, dont 43.000 € pour le soutien au Conservatoire à Rayonnement Départemental de Châteauroux, disponibles à ce jour,

Vu le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques adopté le 16 janvier 2009,

Vu la demande présentée par la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental,

Considérant que le demandeur n'a pas communiqué à ce jour au Département avoir bénéficié de l'octroi d'une subvention d'une autre collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20250117_007 du 17 janvier 2025,

DECIDE:

- <u>Article 1^{er}.</u> Une subvention d'un montant de 43.000 € est attribuée à la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental pour la saison 2025/2026.
- Article 2. Les crédits nécessaires sont prélevés au chapitre 65, rf : 311, article 657348 du Budget départemental.
- Article 3. La convention figurant en annexe entre le Département et la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole pour le développement de l'enseignement artistique est adoptée et le Président du Conseil départemental, ou son représentant, est autorisé à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,





CONVENTION entre le DÉPARTEMENT de l'INDRE et la COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE pour le DÉVELOPPEMENT de l'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole, représentée par son Président, Monsieur Gil AVÉROUS, dûment habilité, agissant pour le compte du Conservatoire à Rayonnement Départemental ci-après désigné par «le C.R.D.», d'une part,

ET

Le Département de l'Indre, représenté par sa Vice-présidente, Madame Frédérique MERIAUDEAU, ci-après désigné par «le Département», dûment habilitée en vertu de la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental n° CP_20251107_015, ayant son siège en cette qualité Hôtel du Département, place de la Victoire et des Alliés, CS 20639, 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX, d'autre part,

Préambule

La loi de décentralisation du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a fixé la répartition des compétences entre les différentes collectivités en matière d'enseignement artistique.

En outre, elle a rendu obligatoire l'adoption d'un Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques par les Départements.

Le Département de l'Indre a adopté ledit schéma dès 2009 et le volet dédié au C.R.D. est ainsi traité dans ce cadre.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1er - Les missions du C.R.D.

Le C.R.D. dispense un enseignement initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique, un enseignement de 3^{ème} cycle et le seul cycle spécialisé ouvrant l'accès aux études supérieures.

Le C.R.D. a pour mission de :

- favoriser l'éveil à la musique et à la danse des enfants,
- enseigner une pratique artistique vivante aux jeunes et aux adultes,
- · encourager l'éclosion d'éventuelles vocations,
- · former des amateurs actifs et éclairés,
- · constituer un pôle de vie musicale et chorégraphique dynamique au sein de la ville et du département,
- garantir une qualité respectueuse des normes définies sur le plan national en particulier en ce qui concerne le cycle spécialisé conduisant au Diplôme d'études musicales.

Article 2 - Engagements du C.R.D.

Le C.R.D. s'engage à :

 accompagner les actions (enseignements spécifiques et interventions) menées par et dans les collèges de l'Indre (par exemple, les Classes à Horaires Aménagés Musique et les Classes à Horaires Aménagés Théâtre).

Article 3 - Engagement du Département

Le Département s'engage à verser la somme de 43.000 € répartie comme suit :

- 33.000 € au titre de l'enseignement de la musique et de la danse,
- 10.000 € au titre de l'enseignement de l'art dramatique.

Article 4 - Modalité de versement

La subvention départementale sera versée de la manière suivante :

- 43.000 € après la signature de la convention et à réception du Compte Administratif du C.R.D. relatif à l'année précédente.

Article 5 - Obligation de communication

La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole s'engage à mentionner le partenariat du Département en publiant son logo sur l'ensemble de ses outils de communication, relatifs au C.R.D., en direction du public, en faisant part de ce partenariat lors de ses relations avec la presse et en établissant un lien électronique depuis son site internet institutionnel vers celui du Département.

Article 6 - Contrôle d'utilisation

Le Département se réserve le droit de vérifier ou de faire vérifier que l'usage fait de la subvention correspond exactement à l'objet qui l'a justifiée et que l'obligation de communication a été respectée.

Toute entrave à ce contrôle ou tout constat de non-conformité entraîne de fait l'annulation de la présente convention et le remboursement de la subvention.

Article 7 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2025/2026.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Limoges.

Fait à Châteauroux, le En deux exemplaires originaux

Le Président de Châteauroux Métropole,

La Vice-présidente du Conseil départemental de l'Indre,

GII AVÉROUS.

Frédérique MERIAUDEAU.

CONS

Réunion du 7 novembre 2025

موبعي

Dossier N° CP 20251107 016

D - Attractivité, Tourisme, Culture et Environnement

DOTATION CULTURELLE ISSOUDUN

Quorum: 12 Absent(s): 7

Frédérique MERIAUDEAU, Gil AVÉROUS, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Mandataire(s): 0

Pour: 17

Marc FLEURET, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Jean-Yves HUGON, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Michel BOUGAULT

Contre: 0

Abstention(s): 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CD_20250117_049 du 17 janvier 2025 votant les crédits d'un montant de 329.260 € pour les dotations culturelles des villes de CHÂTEAUROUX, DÉOLS et ISSOUDUN,

Vu le disponible d'un montant de 140.840 €,

Vu le règlement d'aide aux associations culturelles de CHÂTEAUROUX, DÉOLS et ISSOUDUN, adopté le 15 janvier 2024,

Vu les dossiers présentés par l'Établissement Public de Coopération Culturelle d'ISSOUDUN (EPCCI),

Considérant l'avis de la Commission de l'Attractivité, du Tourisme, de la Culture et de l'Environnement du 7 novembre 2025,

Considérant que le demandeur n'a pas communiqué à ce jour au Département avoir bénéficié de l'octroi d'une subvention d'une autre collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20250117_007 du 17 janvier 2025,

DÉCIDE:

<u>Article 1^{er}.</u> – Une subvention d'un montant de 2.200 € est attribuée à l'Établissement Public de Coopération Culturelle d'ISSOUDUN (EPCCI) pour la 33^{ème} édition du salon du livre de jeunesse « À vos livres ».

Article 2. – Une subvention d'un montant de 36.000 € est attribuée à l'Établissement Public de Coopération Culturelle d'ISSOUDUN (EPCCI) pour la saison culturelle 2025 et la 20^{ème} édition de l'opération « Les mardis de l'été ».

<u>Article 3.</u> – Les crédits nécessaires sont prélevés au chapitre 65, rf : 311, article 657381 du Budget départemental.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

CAN

Réunion du 7 novembre 2025

حويعهم

Dossier N° CP 20251107 017

D - Attractivité, Tourisme, Culture et Environnement

AIDE DÉPARTEMENTALE AUX EXPOSITIONS ARTISTIQUES

Quorum: 12 Absent(s): 7

Frédérique MERIAUDEAU, Gil AVÉROUS, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Mandataire(s): 0

Pour: 17

Marc FLEURET, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Jean-Yves HUGON, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Michel BOUGAULT

Contre: 0

Abstention(s): 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CD_20250117_048 du 17 janvier 2025 votant un crédit d'un montant de 25.000 € pour le soutien aux expositions dans les domaines des Beaux-Arts et de l'artisanat d'art,

Vu les crédits disponibles,

Vu le règlement d'attribution de l'aide départementale aux expositions adopté le 16 janvier 2023,

Vu la demande de la Commune du Poinçonnet en date du 7 octobre 2025,

Considérant que le demandeur n'a pas communiqué à ce jour au Département avoir bénéficié de l'octroi d'une subvention d'une autre collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales.

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20250117_007 du 17 janvier 2025,

DECIDE:

<u>Article 1^{er}.</u> - Une subvention d'un montant de 3.000 € est attribuée à la Commune du Poinçonnet pour l'exposition « Papiers d'Actu 2025 ».

Article 2. - Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65, rf : 311, article 657348 du Budget départemental.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

CONS

Réunion du 7 novembre 2025

هريبي

Dossier N° CP 20251107 018

E - Education et Transports

PROGRAMME 2025 de CONSTRUCTION de MAINTENANCE et d'EQUIPEMENT des COLLEGES

Quorum: 12 Absent(s): 7

Frédérique MERIAUDEAU, Gil AVÉROUS, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Mandataire(s): 0

Pour : 17

Marc FLEURET, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Jean-Yves HUGON, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Michel BOUGAULT

Contre: 0

Abstention(s): 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n° CD_20250117_057 et n° CD_20250623_028 relatives à la gestion des collèges publics-investissement,

Vu les délibérations n° CP_20250203_040, n° CP_20250224_028, n° CP_20250314_026, n° CP_20250404_028, n° CP_20250425_031, n° CP_20250516_036, n° CP_20250616_046, n° CP_20250704_063, n° CP_20250905_043, n° CP_20250929_035 et n° CP_20251017_030 concernant le programme 2025 de construction, de maintenance et d'équipement des collèges,

Vu le disponible de 193.000 € sur l'Autorisation de Programme relative aux travaux à réaliser dans les collèges publics,

Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement des affectations d'autorisation de programme 2025 des travaux à réaliser dans les collèges,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD 20250117 007 du 17 janvier 2025,

DECIDE:

<u>Article unique</u> – Les affectations des autorisations de programme votées pour le programme 2025 d'investissement dans les collèges sont ajustées comme suit :

• Collège "Les Capucins" à CHATEAUROUX

Pose d'un chéneau adapté aux pluies torrentielles (ACC Îlots de chaleur)...... + 25.000 €.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

CONS

Réunion du 7 novembre 2025

موبعي

Dossier N° CP 20251107 019

E - Education et Transports

COLLEGE "Honoré de Balzac" d'ISSOUDUN Restructuration et mise en conformité de la demi-pension Lot n° 11 Chauffage - Ventilation - Plomberie - Appareils sanitaires

Quorum: 12 Absent(s): 7

Frédérique MERIAUDEAU, Gil AVÉROUS, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Mandataire(s): 0

Pour : 17

Marc FLEURET, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Jean-Yves HUGON, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Michel BOUGAULT

Contre: 0

Abstention(s): 0

Ne participe(nt) pas au vote: 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les délibérations n° CP_20250203_040, n° CP_20250224_028, n° CP_20250314_026, n° CP_20250404_028, n° CP_20250425_031, n° CP_20250516_036, n° CP_20250616_046, n° CP_20250704_063, n° CP_20250905_043, n° CP_20250929_035 et n° CP_20251017_030 relatives à la gestion des collèges publics-investissement,

Vu le marché n° PA-2024-133, Chauffage – Ventilation – Plomberie – Appareils sanitaires, notifié à l'entreprise BRUNET le 11 mars 2025,

Considérant la prise en compte des travaux supplémentaires,

Considérant qu'en conséquence le montant des travaux, initialement établi à 243.944,40 € TTC (après l'avenant n° 1) est porté à 255.920,40 € TTC,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20250117_007 du 17 janvier 2025,

DECIDE:

Article 1er. - L'avenant n° 2 au marché n° PA-2024-133 du lot n° 11 - Chauffage - Ventilation - Plomberie - Appareils sanitaires, ci-annexé, conclu avec l'entreprise BRUNET dans le cadre des travaux de restructuration de la demi-pension au collège "Honoré de Balzac" à ISSOUDUN, est approuvé pour un montant de 11.976,00 € T.T.C., ce qui porte le montant de ce marché à 255.920,40 € T.T.C.

Article 2. - Le Président du Conseil départemental, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,



Service des Marchés et de la Gestion du Patrimoine

Collège « Honoré de Balzac » à Issoudun – Restructuration et mise en conformité de la demi-pension Lot n°11 : chauffage – ventilation – plomberie – appareils sanitaires

Avenant n°2 au marché PA-2024-133 passé avec l'entreprise BRUNET

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur le Président du Conseil départemental, agissant au nom et pour le compte du Département de l'Indre,

D'UNE PART,

ET

Monsieur Julien SENNAVOINE, Responsable secteur d'agences de la société BRUNET – 24 rue des Ponts – 36000 CHATEAUROUX

D'AUTRE PART,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1° - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet les travaux en plus value pour la fourniture et la pose d'un saut de loup et d'un arrêt de proximité pompier.

De plus, il est nécessaire de prolonger le délai d'exécution de 6 mois.

ARTICLE 2 - MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'avenant représente une plus-value d'un montant de 11 976,00 € TTC, ce qui porte le montant du marché de 243 944,40 € TTC à 255 920,40 € TTC.

Département de l'Indre

Hôtel du Département
Place de la victoire et des Alliés – CS 20639 – 36020 Châteauroux cedex
Tél : 02 54 27 34 36 – Fax : 02 54 27 60 69 – Email : contact@indre.fr – Site Internet : www.indre.fr

1/2

ARTICLE 3 – MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifiée comme suit :

	Marché initial Avenant n°1 Avenant n°2		Total marché	
Montant € HT	168 426,00 €	34 861,00 €	9 980,00 €	213 267,00 €
TVA 20 %	33 685,20 €	6 972,20 €	1 996,00€	42 653,40 €
Montant € TTC	202 111,20 €	41 833,20 €	11 976,00 €	255 920,40 €

Conformément au devis annexé au présent avenant.

ARTICLE 4 - DUREE DU MARCHE

L'article 2.2 de l'acte d'engagement du marché est modifié comme suit : Le délai d'exécution est de 20 mois.

ARTICLE 5 – AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables, tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire du marché renonce à tout recours ultérieur et à toute action contentieuse, pour tous faits antérieurs à la signature du présent avenant.

A, le	Le
Mention manuscrite "Lu et approuvé"	Pour le Président du Conseil départemental
*	La Vice-présidente déléguée
Signature du titulaire:	8

Florence PETIPEZ



L'OFFRE MULTITECHNIQUE DE PROXIMITÉ

ÉNIE ÉLECTRIQUE - COURANT FAIB

GÉNIE THERMIQUE

MULTITECHNIQUE ÉLADO

24 rue des Ponts 36000 Châteauroux Tél : 02 54 22 12 97

Tel: 02 54 22 12 97 E-mail: contact.chateauroux@brunet-groupe.fr

Adresse client facturé : ADMI DEPARTEMENT DE L'INDRE

DGA/RTPA-DIRECTION DES BÂTIMENTS PLDE LA VICTOIREA DES ALLIES 38020 CHATEAUROUX

<u> SIREN :</u> 223600016

Adresse intervention:

ADMI DEPARTEMENT DE L'INDRE

DGA/RTPA-DIRECTION DES BATIMENTS PL.DE LA VICTOIRE&DES ALLIES 36020 CHATEAUROUX

Type Vente : Prestation de Services

Adresse Postale :

ADMI DEPARTEMENT DE L'INDRE DGA/RTPA-DIRECTION DES BÂTIMENTS PL.DE LA VICTOIRE&DES ALLIES 36020 CHATEAUROUX

PROPOSITION COMMERCIALE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRE COLLÈGE BALZAC

Votre interlocuteur : Kaan ONDER

Le : 15 octobre 2025 Ref : 0 CCW HL 004



Etablissement secondaire de BRUNET SAS au capital de 5 882 000 € - R.C.S. Poitiers B 389 818 907 SIRET 389 818 907 00443 - NAF 4322 B - TVA intracommunautaire FR 95 389 818 907 Nos prestations sont soumises aux conditions générales de vente acceptées au devis WWW.BRUNET-GROUPE.FR







Référence: 0CCWHL004 TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRE COLLÈGE BALZAC

Fourniture et pose d'une commande de variateur de vitesse, sur le coffret de relayage existant, liaison par bus de communication à la centrale de compensation directement afin de pouvoir gérer la Petite vitesse, Grande vitesse et l'arrêt. type VFIK INTZ de la marque VIM Fourniture et pose de commande coup de polng pompier avec clef, bouton de commande V1, V2, arrêt à proximité de la hotte, y compris adaptation aux attente électrique existant de l'extracteur. ENS	1,00 1,00	Prix unitaire 607,00	Montant en Euros 607 607
Réparation de fuite sur PVC #100, y compris, té de dégorgement Total du paragraphe 1 RÉGULATION COMPENSATION Fourniture et pose d'une commande de variateur de vitesse, sur le coffret de relayage existant, liaison par bus de communication à la centrale de compensation directement afin de pouvoir gérer la Petite vitesse, Grande vitesse et l'arrêt. type VFIK INTZ de la marque VIM Fourniture et pose de communande coup de polng pompier avec clef, bouton de commande V1, V2, arrêt à proximité de la hotte, y compris adaptation aux attente électrique existant de l'extracteur. ENS Total du paragraphe 2 SAUT DE LOUP Fourniture et pose d'un saut de loup, au dessus de l'extracteur existant jusqu'à l'avant de la CTA Escaller 6 marches 45° EDALUEVO HT. sous palier 1070-1230mm emprise au sol 1135mm Plateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. ENS	1,00	607,00	607
RÉGULATION COMPENSATION Fourniture et pose d'une commande de variateur de vitesse, sur le coffret de relayage existant, liaison par bus de communication à la centrale de compensation directement afin de pouvoir gérer la Petite vitesse, Grande vitesse et l'arrêt. type VFIK INTZ de la marque VIM Fourniture et pose de commande coup de poling pompier avec clef, bouton de commande V1, V2, arrêt à proximité de la hotte, y compris adaptation aux attente électrique existant de l'extracteur. ENS Total du peregraphe 2 SAUT DE LOUP Fourniture et pose d'un saut de loup, au dessus de l'extracteur existant jusqu'à l'avant de la CTA Escalier 6 marches 45° EDALUEVO HT sous palier 1070-1230mm emprise au soi 1135mm Plateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. Total du paragraphe 4	1,00		607
Total du paragraphe 1 RÉGULATION COMPENSATION Fourniture et pose d'une commande de variateur de vitesse, sur le coffret de relayage existant, liaison par bus de communication à la centrale de compensation directement afin de pouvoir gérer la Petite vitesse, Grande vitesse et l'arrêt. type VFIK INTZ de la marque VIM Fourniture et pose de commande coup de poing pompier avec clef, bouton de commande V1, V2] arrêt à proximité de la hotte, y compris adaptation aux attente électrique existant de l'extracteur. ENS Total du peregraphe 2 SAUT DE LOUP Fourniture et pose d'un saut de loup, au dessus de l'extracteur existant jusqu'à l'avant de la CTA Escalier 6 marches 45' EDALUEVO HT sous palier 1070-1230mm emprise au soi 1135mm Plateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. Total du paragraphe 4	1,00		607
Pourniture et pose d'une commande de variateur de vitesse, sur le coffret de relayage existant, liaison par bus de communication à la centrale de compensation directement afin de pouvoir gérer la Petite vitesse, Grande vitesse et l'arrêt. type VFIK INTZ de la marque VIM Fourniture et pose de commande coup de polng pompier avec clef, bouton de commande V1, V2, arrêt à proximité de la hotte, y compris adaptation aux attente électrique existant de l'extracteur. ENS Total du paragraphe 2 SAUT DE LOUP Fourniture et pose d'un saut de loup, au dessus de l'extracteur existant jusqu'à l'avant de la CTA Escaller 6 marches 45° EDALUEVO HT. sous palier 1070-1230mm emprise au soi 1135mm Plateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. Total du paragraphe 4	1,00		607
Poumiture et pose d'une commande de variateur de vitesse, sur le coffret de relayage existant, liaison par bus de communication à la centrale de compensation directement afin de pouvoir gérer la Petite vitesse, Grande vitesse et l'arrêt. type VFIK INTZ de la marque VIM Fourniture et pose de commande coup de polng pompier avec clef, bouton de commande V1, V2, arrêt à proximité de la hotte, y compris adaptation aux attente électrique existant de l'extracteur. ENS Fourniture et pose d'un saut de loup, au dessus de l'extracteur existant jusqu'à l'avant de la CTA Escaller 6 marches 45° EDALUEVO HT sous palier 1070-1230mm emprise au soi 1135mm Plateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. Total du paragraphe 4		1.657,00	607
RÉGULATION COMPENSATION Fourniture et pose d'une commande de variateur de vitesse, sur le coffret de relayage existant, liaison par bus de communication à la centrale de compensation directement afin de pouvoir gérer la Petite vitesse, Grande vitesse et l'arrêt. type VFIK INTZ de la marque VIM Fourniture et pose de commande coup de poing pompier avec clef, bouton de commande V1, V2, arrêt à proximité de la hotte, y compris adaptation aux attente électrique existant de l'extracteur. ENS Fourniture et pose d'un saut de loup, au dessus de l'extracteur existant jusqu'à l'avant de la CTA Escalier 6 marches 45° EDALUEVO HT sous palier 1070-1230mm emprise au sol 1135mm Plateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauterles, finition enduit hors lot. Lens Lens Total du paragraphe 4 ENS		1.657,00	
variateur de vitesse, sur le coffret de relayage existant, liaison par bus de communication à la centrale de compensation directement afin de pouvoir gérer la Petite vitesse, Grande vitesse et l'arrêt. type VFIK INTZ de la marque VIM Foumiture et pose de commmande coup de polng pompier avec clef, bouton de commande V1, V2, arrêt à proximité de la hotte, y compris adaptation aux attente électrique existant de l'extracteur. ENS Total du peregraphe 2 SAUT DE LOUP Fourniture et pose d'un saut de loup, au dessus de l'extracteur existant jusqu'à l'avant de la CTA Escalier 6 marches 45° EDALUEVO HT sous palier 1070-1230mm emprise au soi 1135mm Plateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS Total du peregraphe 3 CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. Total du paragraphe 4		1.657,00	1.657,
variateur de vitesse, sur le coffret de relayage existant, liaison par bus de communication à la centrale de compensation directement afin de pouvoir gérer la Petite vitesse, Grande vitesse et l'arrêt. type VFIK INTZ de la marque VIM Fourniture et pose de commmande coup de poling pompier avec clef, bouton de commande V1, V2, arrêt à proximité de la hotte, y compris adaptation aux attente électrique existant de l'extracteur. ENS Total du peregraphe 2 SAUT DE LOUP Fourniture et pose d'un saut de loup, au dessus de l'extracteur existant jusqu'à l'avant de la CTA Escaller 6 marches 45° EDALUEVO HT sous palier 1070-1230mm emprise au sol 1135mm Plateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS Total du peregraphe 3 CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauterles, finition enduit hors lot. ENS Total du paragraphe 4		1.657,00	1.657
de relayage existant, liaison par bus de communication à la centrale de compensation directement afin de pouvoir gérer la Petite vitesse, Grande vitesse et l'arrêt. type VFIK INTZ de la marque VIM Fourniture et pose de communande coup de poling pompier avec clef, bouton de commande V1, V2, arrêt à proximité de la hotte, y compris adaptation aux attente électrique existant de l'extracteur. ENS Total du peregraphe 2 SAUT DE LOUP Fourniture et pose d'un saut de loup, au dessus de l'extracteur existant jusqu'à l'avant de la CTA Escaller 6 marches 45° EDALUEVO HT sous palier 1070-1230mm emprise au sol 1135mm Plateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. ENS		1.657,00	1.657
de communication à la centrale de compensation directement afin de pouvoir gérer la Petite vitesse, Grande vitesse et l'arrêt. type VFIK INTZ de la marque VIM Fourniture et pose de commmande coup de polng pompier avec clef, bouton de commande V1, V2, arrêt à proximité de la hotte, y compris adaptation aux attente électrique existant de l'extracteur. ENS Total du peregraphe 2 SAUT DE LOUP Fourniture et pose d'un saut de loup, au dessus de l'extracteur existant jusqu'à l'avant de la CTA Escaller 6 marches 45° EDALUEVO HT sous palier 1070-1230mm emprise au soi 1135mm Plateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. ENS Total du paragraphe 4		1.657,00	1.657
compensation directement afin de pouvoir gérer la Petite vitesse, Grande vitesse et l'arrêt. type VFIK INTZ de la marque VIM Fourniture et pose de commande coup de polng pompier avec clef, bouton de commande V1, V2, arrêt à proximité de la hotte, y compris adaptation aux attente électrique existant de l'extracteur. ENS Total du peragraphe 2 SAUT DE LOUP Fourniture et pose d'un saut de loup, au dessus de l'extracteur existant jusqu'à l'avant de la CTA Escaller 6 marches 45° EDALUEVO HT sous palier 1070-1230mm emprise au soi 1135mm Plateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. Total du paragraphe 4		1.657,00	1.657
gérer la Petite vitesse, Grande vitesse et l'arrêt. type VFIK INTZ de la marque VIM Fourniture et pose de commande coup de poing pompier avec clef, bouton de commande V1, V2; arrêt à proximité de la hotte, y compris adaptation aux attente électrique existant de l'extracteur. ENS Total du peragraphe 2 SAUT DE LOUP Fourniture et pose d'un saut de loup, au dessus de l'extracteur existant jusqu'à l'avant de la CTA Escaller 6 marches 46° EDALUEVO HT sous palier 1070-1230mm emprise au sol 1135mm Plateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauterles, finition enduit hors lot. Total du peragraphe 4		1.657,00	1.657
ENS Fourniture et pose de commande coup de polng pompier avec clef, bouton de commande V1, V2; arrêt à proximité de la hotte, y compris adaptation aux attente électrique existant de l'extracteur. ENS Fourniture et pose d'un saut de loup, au dessus de l'extracteur existant jusqu'à l'avant de la CTA Escalier 6 marches 45° EDALUEVO HT sous palier 1070-1230mm emprise au sol 1135mm Plateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauterles, finition enduit hors lot. Total du paragraphe 4		1.657,00	1.657
Fourniture et pose de commande coup de polng pompier avec clef, bouton de commande V1, V2; arrêt à proximité de la hotte, y compris adaptation aux attente électrique existant de l'extracteur. ENS Total du peragraphe 2 SAUT DE LOUP Fourniture et pose d'un saut de loup, au dessus de l'extracteur existant jusqu'à l'avant de la CTA Escalier 6 marches 45° EDALUEVO HT sous palier 1070-1230mm emprise au sol 1135mm Ptateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauterles, finition enduit hors lot. Total du paragraphe 4		1.657,00	1.657
Fourniture et pose de commmande coup de poing pompier avec clef, bouton de commande V1, V2; arrât à proximité de la hotte, y compris adaptation aux attente électrique existant de l'extracteur. ENS Total du peregraphe 2 SAUT DE LOUP Fourniture et pose d'un saut de loup, au dessus de l'extracteur existant jusqu'à l'avant de la CTA Escalier 6 marches 45° EDALUEVO HT sous palier 1070-1230mm emprise au soi 1135mm Plateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. ENS Total du peragraphe 4		1.657,00	1.657
de polng pompier avec clef, bouton de commande V1, V2; arrêt à proximité de la hotte, y compris adaptation aux attente électrique existant de l'extracteur. ENS Total du peragraphe 2 SAUT DE LOUP Fourniture et pose d'un saut de loup, au dessus de l'extracteur existant jusqu'à l'avant de la CTA Escaller 6 marches 45° EDALUEVO HT sous palier 1070-1230mm emprise au sol 1135mm Plateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. ENS Total du peragraphe 4	1,00	-	÷
de polng pompier avec clef, bouton de commande V1, V2, arrêt à proximité de la hotte, y compris adaptation aux attente électrique existant de l'extracteur. ENS Total du peragraphe 2 SAUT DE LOUP Fourniture et pose d'un saut de loup, au dessus de l'extracteur existant jusqu'à l'avant de la CTA Escaller 6 marches 45° EDALUEVO HT sous palier 1070-1230mm emprise au sol 1135mm Ptateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. ENS Total du peragraphe 4	1,00		
commande V1, V2, arrêt à proximité de la hotte, y compris adaptation aux attente électrique existant de l'extracteur. ENS Total du peragraphe 2 SAUT DE LOUP Fourniture et pose d'un saut de loup, au dessus de l'extracteur existant jusqu'à l'avant de la CTA Escaller 6 marches 45° EDALUEVO HT sous palier 1070-1230mm emprise au sol 1135mm Plateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. ENS Total du peragraphe 4	1,00	1 1	
de la hotte, y compris adaptation aux attente électrique existant de l'extracteur. Fourniture et pose d'un saut de loup, au dessus de l'extracteur existant jusqu'à l'avant de la CTA Escaller 6 marches 45° EDALUEVO HT sous palier 1070-1230mm emprise au sol 1135mm Plateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. ENS Total du paragraphe 4	1,00	-	
attente électrique existant de l'extracteur. ENS Total du peragraphe 2 SAUT DE LOUP Fourniture et pose d'un saut de loup, au dessus de l'extracteur existant jusqu'à l'avant de la CTA Escaller 6 marches 45° EDALUEVO HT sous palier 1070-1230mm emprise au sol 1135mm Ptateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. ENS Total du peragraphe 4	1,00	-	
Fourniture et pose d'un saut de loup, au dessus de l'extracteur existant jusqu'à l'avant de la CTA Escaller 6 marches 45° EDALUEVO HT sous palier 1070-1230mm emprise au sol 1135mm Ptateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. ENS Total du paragraphe 4	1,00	-	
Fourniture et pose d'un saut de loup, au dessus de l'extracteur existant jusqu'à l'avant de la CTA Escaller 6 marches 45° EDALUEVO HT sous palier 1070-1230mm emprise au soi 1135mm Ptateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. ENS Total du paragraphe 4	1,00		
Fourniture et pose d'un saut de loup, au dessus de l'extracteur existant jusqu'à l'avant de la CTA Escalier 6 marches 45° EDALUEVO HT. sous palier 1070-1230mm emprise au soi 1135mm Ptateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. ENS Total du paragraphe 4	.,,,,	794,00	70.4
Fourniture et pose d'un saut de loup, au dessus de l'extracteur existant jusqu'à l'avant de la CTA Escaller 6 marches 45° EDALUEVO HT sous palier 1070-1230mm emprise au soi 1135mm Plateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. Total du paragraphe 4		104,00	794
Fourniture et pose d'un saut de loup, au dessus de l'extracteur existant jusqu'à l'avant de la CTA Escalier 6 marches 45° EDALUEVO HT sous palier 1070-1230mm emprise au sol 1135mm Plateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauterles, finition enduit hors lot ENS Total du paragraphe d			2.461
au dessus de l'extracteur existant jusqu'à l'avant de la CTA Escaller 6 marches 45° EDALUEVO HT sous palier 1070-1230mm emprise au sol 1135mm Plateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. ENS Total du paragraphe 4	1		
jusqu'à l'avant de la CTA Escaller 6 marches 45° EDALUEVO HT sous palier 1070-1230mm emprise au sol 1135mm Ptateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. ENS Total du paragrapho 4			W
jusqu'à l'avant de la CTA Escaller 6 marches 45° EDALUEVO HT sous palier 1070-1230mm emprise au sol 1135mm Plateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. ENS Total du paragraphe 4			
Escaller 6 marches 45° EDALUEVO HT sous palier 1070-1230mm emprise au sol 1135mm Plateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. ENS Total du paragraphe 4			
sous palier 1070-1230mm emprise au sol 1135mm Plateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm ENS CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. ENS Total du paragraphe 4			
Plateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm Total du paragraphe 3 CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. ENS Total du paragraphe 4	N.		
Plateforme edaluevo LG1700mm espace sous palier 1598mm Total du paragraphe 3 CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. ENS			
Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. ENS Total du paragraphe 4			
Total du paragraphe 3 CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. ENS Total du paragraphe 4			
CARREAUX DE PLÂTRE Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauterles, finition enduit hors lot. ENS	1,00	5.556,00	5.556,
Fourniture et pose de carreaux de plâtre de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. ENS	of the same of	The property of the property of the party of	
de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. ENS	DECEMBER OF THE PARTY OF THE PA		5,556,
de 7mm d'épaisseur, afin de reboucher la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. ENS			
la trappe au niveau du LT y compris mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. ENS Total du paragraphe 4			
mousse polyréthane pour le calepinage des tuyauteries, finition enduit hors lot. ENS Total du paragrapho 4	- 1		
des tuyauteries, finition enduit hors lot. ENS	- 1	19	
lot ENS Total du paragraphe d			
Total du paragraphe d			
Total du paragraphe 4	1,00	1,366,00	4.000
	.,,,,,	1,300,00	1.366,
GESTION DES DE			1.366,
	CHETS		
estion, évacuation des déchets de chantier comprenent le main			
Deuvre liée à la dépose et au fri le transport des déchats voir un ou	- 1	141 5	
ISIGUIS POINTS DE COILECTE et des coûts de traitement Callestours de	-		
chets mis à disposition par vos soins.			
ontant estimatif compris dans notre offre Kg			
	99,80	and Grow Toron Description	
TOTAL HT DE LA PROPOSITION COMMERCIALE EN EUROS	99,80		9.980,

Le : 15 octobre 2025 Ref : 0'CCW HL 004

Page: 2

Référence: 0CCWHL004 TRA			TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRE COLLÈGE BA	ALZAC
			latif de notre Offre	
	Répartition	de la TVA	Total hors taxe	9.980.00
Code 1	20,00%	9.980,00	T.V.A	
			Total T.T.C en EURO	1.996,00 11.976,00

VALIDITE de l'OFFRE :

Bases économiques : Délais d'option : 1 mois Délais de livraison . . .

CONDITIONS et MODES de PAIEMENT : virement, 30 jours fin de mois, le 15 Montant de l'acompte: 3.592,80 EUR

Conformément à l'article 8.1 de nos Conditions Générales de Ventes, nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur ces prix.

Par le fait d'une commande, le client de la société BRUNET accepte sans réserve l'intégralité de nos conditions générales de vente, notamment l'article 11 relatif à la clause de réserve de propriété, et s'engage à les respecter, renonçant ainsi expressément à toutes clauses ou conditions contraires pouvant figurer dans ses conditions générales d'achat.



Montants susceptibles d'être majorés, conformément à la directive DEEE applicable au 15/11/06 relative au Décret 2005-829 du 20 juillet 2005 et suivant l'Article 87 de la Loi de Finance du 30 décembre 2005 (Art. L541-10-2 du Code de l'Environnement) et conformément à l'Article L113-3 du Code de la Consommation.

-----POUR L'AGENCE BRUNET-----

Le Responsable de Groupe

Le Responsable d'Agence

Kévin BARANGER

Olivier MARIENVAL

Pour acceptation de cette proposition commerciale, nous vous demandons de nous retourner un exemplaire signé, accompagné d'un chèque d'acompte de 30 %.

Conformément aux dispositions de l'article 1799-1 du code civil, le maître d'ouvrage doit garantir à l'entreprise le paiement des sommes

La non remise d'une garantie à la signature du marché ne vaut pas renoncement de l'entreprise à réclamer une garantie en cours de chantier.

Signature et cachet du client

: 15 octobre 2025 Ref : 0 CCW HL 004

Page:

CONS

Réunion du 7 novembre 2025

موبعي

Dossier N° CP 20251107 020

E - Education et Transports

COLLÈGE "Honoré de Balzac" d'ISSOUDUN Restructuration et mise en conformité de la demi-pension Lot 10 - Électricité - Courants faibles - Courants forts

Quorum: 12 Absent(s): 7

Frédérique MERIAUDEAU, Gil AVÉROUS, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Mandataire(s): 0

Pour : 17

Marc FLEURET, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Jean-Yves HUGON, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Michel BOUGAULT

Contre: 0

Abstention(s): 0

Ne participe(nt) pas au vote: 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les délibérations n° CP_20250203_040, n° CP_20250224_028, n° CP_20250314_026, n° CP_20250404_028, n° CP_20250425_031, n° CP_20250516_036, n° CP_20250616_046, n° CP_20250704_063, n° CP_20250905_043, n° CP_20250929_035 et n° CP_20251017_030 relatives à la gestion des collèges publics-investissement,

Vu le marché n° PA-2024-132, Électricité – Courants forts et faibles, notifié à l'entreprise FENELEC le 11 mars 2025,

Considérant la prise en compte des travaux supplémentaires,

Considérant qu'en conséquence le montant des travaux, initialement établi à 55.049,95 € TTC (après avenant n° 1) est porté à 59.297,95 € TTC,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20250117_007 du 17 janvier 2025,

DECIDE:

Article 1er. - L'avenant n° 2 au marché n° PA-2024-132 du lot n° 10 - Électricité – Courants forts et faibles, ci-annexé, conclu avec l'entreprise FENELEC dans le cadre des travaux de restructuration de la demi-pension au collège "Honoré de Balzac" à ISSOUDUN, est approuvé pour un montant de 4.248,00 € T.T.C., ce qui porte le montant de ce marché à 59.297,95 € T.T.C.

Article 2. - Le Président du Conseil départemental, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,



Service des Marchés et de la Gestion du Patrimoine

Collège « Honoré de Balzac » à Issoudun – Restructuration et mise en conformité de la demi-pension

Lot n°10: électricité – courants faibles – courants forts

Avenant n°2 au marché PA-2024-132 passé avec l'entreprise FENELEC

ENTRE LES SOUSSIGNÉS:

Monsieur le Président du Conseil départemental, agissant au nom et pour le compte du Département de l'Indre,

D'UNE PART,

ET

Monsieur Jérôme FENIOUX, Président de la société FENELEC – 17 Avenue Pierre de Coubertin – 36000 CHATEAUROUX

D'AUTRE PART.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la fourniture et la pose d'un ligne RJ45 et 3G 2,5 pour la mise en place d'un poste de travail pour la ligne turbo self, et la mise en place du report PPMS dans la zone self et demi-pension.

Il est également nécessaire de prolonger le délai du marché de 6 mois.

ARTICLE 2 - MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'avenant représente une plus-value d'un montant de 4 248,00 € TTC, ce qui porte le montant du marché de 55 049,95 € TTC à 59 297,95 € TTC.

ARTICLE 3 – MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifiée comme suit :

	Marché Initial	Avenant N°1	Avenant N°2	Total
Montant € HT	36 684,96	9 190,00	3 540,00	49 414,96
TVA 20 %	7 336,99	1 838,00	708,00	9 882,99
Montant € TTC	44 021,95	11 028,00	4 248,00	59 297,95

Conformément au devis annexé au présent avenant.

ARTICLE 4 - DUREE DU MARCHE

L'article 2.2 de l'acte d'engagement du marché est modifié comme suit : Le délai d'exécution est fixé à 14 mois.

ARTICLE 5 - AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables, tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire du marché renonce à tout recours ultérieur et à toute action contentieuse, pour tous faits antérieurs à la signature du présent avenant.

A, le	Le
Mention manuscrite "Lu et approuvé"	Pour le Président du Conseil départemental
	La Vice-présidente déléguée
Signature du titulaire:	

Florence PETIPEZ

SAS FENELEC

ELECTRICITE GENERALE PLATRERIE ET ISOLATION

J. FENIOUX - 17 avenue Pierre de Coubertin 36000 CHATEAUROUX

> Tel: 02.54.08.03.09 R. C. S.: 831.904.768.00015

jerome.fenioux@wanadoo.fr www.fenelec.fr Devis N°

Date 01/10/2025

Client







DEPARTEMENT DE L'INDRE
D.G.A./R.T.P.E. DIRECTION DES BATIM
PLACE DE LA VICTOIRE ET DES ALLIES
36020 CHATEAUROUX CEDEX

MODE DE REGLEMENT

ECHEANCE

N/ld CEE: FR55 831904768

V/Id CEE:

Réf : Avenant - College Honore Balzac

Réf	Désignation	Quantité	P.U. HT	Montant HT	TVA
	Tirage de ligne RJ45 entre Poste de Travail "Self" et Baie de Brassage en Sous-sol comprenant raccordements, noyau et prise RJ45 cat6				
	Fournitures	1,000	110,000	110,00	5
	Main d'oeuvre	1,000	280,000	280,00	5
	Tirage de Ligne 3G2.5 pour Prise de courant 16A dédié au poste de Travail "Self" comprenant protection par disjoncteur au Coffret Self				
	Fournitures	1,000	65,000	65,00	5
	Main d'oeuvre	1,000	80,000	80,00	5
	Tirage de ligne pour 2 HP extérieur entre Poste de Travail en Self et extérieur Préau comprenant sortie de câble plexo blanche				
	Fournitures	1,000	45,000	45,00	5
	Main d'oeuvre	1,000	160,000	160,00	5
	Mise en place d'un ensemble de Matériel de Sonorisation comprenant 2 Haut parleur IP55, 1 Amplificateur, Récepteur Micro et d'un Micro sans fils a proximité du poste de travail en SELF.				
	Fournitures	1,000	2 560,000	2 560,00	5^
	Main d'oeuvre	1,000	240,000	240,00	5

Į	Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
Į	5	3 540,00	20,00	708,00

Réglement:

- * 1/3 à la signature, encaissé en début de chantier
- * Situation suivant avancement des travaux
- * Solde fin des travaux



NET A PAYER	4 248,00
Total TTC	4 248,00
Total TVA	708,00
Net HT	3 540,00
Total HT	3 540,00

Tous travaux non prévus au devis feront l'objet d'un additif au bon de commande. En cas d'acceptation du présent devis, veuillez nous le retourner signé avec la mention manuscrite "BON POUR EXECUTION"

Remarque :

Devis gratuit - Durée de validité de l'offre à la date du présent devis : 1 mois - Fait à Châteauroux en double exemplaire RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au palement du prix par l'acheteur. Notre droit de révendication porte aussi bien sur les marchandises que sur feur prix si elles ont déjé été revendués (Loi du 12 mai 1980).

Conformément à la réglementation en vigueur, à partir du 15/11/2086, nos prix tiennent compte de l'éco-participation applicable aux équipements électriques et

Page : 1/1

CONS

Réunion du 7 novembre 2025

موبعي

Dossier N° CP 20251107 021

E - Education et Transports

COLLEGE "Honoré de Balzac" d'ISSOUDUN Restructuration et mise en conformité de la demi-pension Lot n° 6 - Cloisons sèches - Menuiseries intérieures - Faux plafonds

Quorum: 12 Absent(s): 7

Frédérique MERIAUDEAU, Gil AVÉROUS, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Mandataire(s): 0

Pour : 17

Marc FLEURET, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Jean-Yves HUGON, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Michel BOUGAULT

Contre: 0

Abstention(s): 0

Ne participe(nt) pas au vote: 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les délibérations n° CP_20250203_040, n° CP_20250224_028, n° CP_20250314_026, n° CP_20250404_028, n° CP_20250425_031, n° CP_20250516_036, n° CP_20250616_046, n° CP_20250704_063, n° CP_20250905_043, n° CP_20250929_035 et n° CP_20251017_030 relatives à la gestion des collèges publics-investissement,

Vu le marché n° PA-2024-128, Cloisons sèches – Menuiseries intérieures – Faux plafonds, notifié à l'entreprise BHM le 11 mars 2025,

Considérant la prise en compte des travaux supplémentaires,

Considérant qu'en conséquence le montant des travaux, initialement établi à 116.860,80 € TTC (après avenant n° 1) est porté à 121.710,36 € TTC,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20250117_007 du 17 janvier 2025,

DECIDE:

Article 1er. - L'avenant n° 2 au marché n° PA-2024-128 du lot n° 6 - Cloisons sèches – Menuiseries intérieures – Faux plafonds, ci-annexé, conclu avec l'entreprise BHM dans le cadre des travaux de restructuration de la demi-pension au collège "Honoré de Balzac" à ISSOUDUN, est approuvé pour un montant de 4.849,56 € T.T.C., ce qui porte le montant de ce marché à 121.710,36 € T.T.C.

Article 2. - Le Président du Conseil départemental, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,



Service des Marchés et de la Gestion du Patrimoine

Collège « Honoré de Balzac » à Issoudun – Restructuration et mise en conformité de la demi-pension

Lot n°6: cloisons sèches - menuiseries intérieures - faux-plafonds

Avenant n°2 au marché PA-2024-128 passé avec l'entreprise BHM

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur le Président du Conseil départemental, agissant au nom et pour le compte du Département de l'Indre;

D'UNE PART,

ET

Monsieur Hervé BARRE, Gérant de la société BHM – 22 rue Constantin Rigollet – ZI Les Groges – 36300 LE BLANC

D'AUTRE PART,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1" - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet les travaux en moins et plus value suivants :

- *travaux en moins value:
- plafond coupe feu en plenum de la préparation froide et dans la zone de produits finis
- *travaux en plus-value :
- panneaux de protection murales dans le réfectoire
- dépose de plateaux

Il est également nécessaire de prolonger le délai d'exécution du marché de 6 mois.

ARTICLE 2 - MONTANT DE L'AVENANT

Le montant total de l'avenant représente une plus-value d'un montant de 4 849,56 € TTC, ce qui porte le montant du marché de 116 860,80 € TTC (après avenant n°1) à 121 710,36 € TTC.

Département de l'Indre

Hôtel du Département

Place de la victoire et des Alliés - CS 20639 - 36020 Châteauroux cedex

1/2

ARTICLE 3 - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifiée comme suit :

	Marché initial	Avenant nº1	Avenant n°2	Total marché
Montant € HT	88 000,00 €	9 384,00 €	4 041,30 €	101 425,30 €
TVA 20 %	17 600,00 €	1 876,80€	808,26 €	20 285,06 €
Montant € TTC	105 600,00 €	11 260,80 €	4 849,56 €	121 710,36 €

Conformément au devis annexé au présent avenant.

ARTICLE 4 - DUREE DU MARCHE

L'article 2.2 de l'acte d'engagement du marché est modifié comme suit : Le délai d'exécution est fixé à 14 mois.

ARTICLE 5 - AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables, tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire du marché renonce à tout recours ultérieur et à toute action contentieuse, pour tous faits antérieurs à la signature du présent avenant.

A, le	Le
Mention manuscrite "Lu et approuvé"	Pour le Président du Conseil départemental
	La Vice-présidente déléguée
Signature du titulaire:	

Florence PETIPEZ



MENUISERIE - ÉBÉNISTERIE

Au capital de 100.000 Euros

Hervé BARRE Z. I. des Groges 36300 LE BLANC

Tél.: 02.54.37.93.80

Mail: marchespublics.bhm@bhmleblanc.fr

Maitre d'ouvrage

DÉPARTEMENT DE L'INDRE Place de la Victoire et des Alliés 36000 CHÂTEAUROUX

MAITRISE D'OEUVRE

ATELIER DU MOULIN 24 Avenue du Docteur Dupont, 86320 Lussac-Les-Châteaux

Le Blanc, le 03 Octobre 2025

DEVIS PLUS ET MOINS VALUE N°2 - Lot n°06 CLOISONS SECHES - MENUISERIES INTERIEURES - FAUX PLAFONDS

<u>Réf. Chantier</u> : Restructuration demi-pension collège Honoré de Balzac à ISSOUDUN Adresse : Rue des Champs d'Amour, 36100 ISSOUDUN

N° Article	DÉSIGNATION	U	QUANTITÉ	P.U.	TOTAL H.T.
	MOINS VALUE				
3.1	Déposes - Démolitions				
3,1.1	Carrelage mural				
	Pas de carrelage sur les zones indiquées ci-dessous	'	1 1		
	Localisation:				
	Locaux du sous-sol : espace douche des vestiares homme et femme	m²	. 5	30,00 €	- 150,00 €
	Locaux du sous-sol : sanitaire	m²	1	30,00 €	- 30,00 €
3.2	Cloisonements		1 1		
3.2.1	Cloisons 97/70 CF 1h				
	Pas de rebouchage de la trémie de la porte simple située au sou sol entre dégt vestiaires femmes	ıs-			
	Localisation :		1 1		
	Sous-sol	m²	2,1	105,00 €	- 220,50€
3.2.3	Trappe de gaine technique CF 1/2h				
	Trappe 50x100 cm, réserve sèche au sous-sol sur cloison de G-Localisation :	Γij			
	Sous-sol Ç	U	2	345,20 €	- 690,40€
3.2.4	Trappe de visite coupe-feu 1H			=	
	Pas de trappe coupe-feu 1h pour accès aux combles		1	- 1	
	Localisation :		1		
	Local ventillation dans les combles du bâtiment D	Ų	1	1 431,60 €	- 1 431,60 €
			1		,

Page 1 sur 3

			Monta		
				-	
	Fourniture seule	Ü	10	81,00 €	810,00 €
- 1	Localisation :		- 1		
15	viox45 mm, bout pilote				
۶	alu / mm / depassant 35 mm cylindre 2W153 90° HOPPE-Logo				
- 11	1 aluminium aspect argent piliers 10 mm, avec crentage argent	91			
, li	Fourniture de levier oscillo-battant TBT condamnable à clé		, >		
- 1	Levier oscillo-battant tht condamnable tokyo				7 1
	Réfectoire et dépose plateaux	m²	74	120,00 €	8 880,00
Į.	Localisation :			-	
- 11	Pose de panneaux PVC de 2 mm sur l'ensemble du réfectoire et dépose plateaux sur une hauteur de 1,3m			0	
6	Protections murales en panneaux PVC de 2 mm d'épaisseur				
- 1		'''		38,00 €	342,00
	Préparation chaude de l'extension de la cuisine	m²	9	39 00 €	945.65
	Localisation :				
	Création d'une sossature au-dssus du faux-plafond pour éviter que la laine soit en contact direct avec le faux-plafond				
.6	Faux-plafonds suspendus				
			Ş	439,60 €	1 318,80
-	Portes des vestiaires du sous-sol et du bureau du chef	ا ں ا	3	430.00.0	4 640 65
	Localisation:				
	Fourniture et pose de bloc-porte supplémentaire				
.4	Menulseries intérieures				
	PLUS VALUE				
	sur le comble perdu	m²	31	19,00 €	- 589,00
	Plafond en plénum préparation froide et CF produits finis donnant		15		
	Localisation:				
	charge				
0.0	Pas de plus-value pour ossature intermédiaire de reprise de		0.6		
6.3	Plafond coupe-feu 1h				i
	sur le comble perdu	m²	31	70,00 €	- 2 170,00
	Plafond en plénum préparation froide et CF produits finis donners		- 4		
	Localisation :				
	Pas de plafond coupe-feu 1h sur les zones indiquées ci-dessous		E 20		
.6.3	Plafond coupe-feu 1h		725		6
	produits liftis et prepa froide)	m²	31	38,00 €	- 1.178,00
	Plénum extension cuisine (zone CF produits finis et prépa froide)				
	Localisation:				
1	Plus d'isolation sur les zones indiquées ci-dessus				
3.6.1	GR32 R : Plénum extension culsine (Prépa froide et produits finis)				
	Faux-plafonds	1			
3.6	Payer interference	1			000,0
	Véranda du réfectoire	m²	10	85,00 €	- 850,0
	Localisation :		-	1	-~J
	Pas de doublage			1	
	hydrofuges de type EB+C		1		1
3.3.3	Doublage isolant sur ossature métalliques avec plaque		1		

Page 2 sur 3

total TVA 20%

808,26 €

Montant T.T.C. 4 849,56 € BHM Hervé BARRE

"Nos prix sont établis sur la base de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ce taux, imposée par le loi, sera répercutée sur ces prix"

Le devis ne constitue pes un forfait, mais une simple estimation de la dépense. Lors de la facturation, il sera fait application des présents prix unitaires aux quantités récliement exécutées.

INSEE 394 770 598 00016 - R. C. Châteauroux B 394 770 598 - R. M. 394 770 598 RM 36 - SIREN 394 770 598 - APE 4332 A - N° TVA Intracommunautaire : FR 06 394 770 598

Page 3 sur 3

CONS

Réunion du 7 novembre 2025

موبعي

Dossier N° CP 20251107 022

E - Education et Transports

CONCESSIONS de LOGEMENTS dans les ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX d'ENSEIGNEMENT du DEPARTEMENT

Quorum: 12 Absent(s): 7

Frédérique MERIAUDEAU, Gil AVÉROUS, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Mandataire(s): 0

Pour : 17

Marc FLEURET, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Jean-Yves HUGON, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Michel BOUGAULT

Contre: 0

Abstention(s): 0

Ne participe(nt) pas au vote: 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 24 octobre 1987, relative aux concessions de logements,

Vu la délibération n° CPCG / E 5 en date du 30 novembre 2007 adoptant les conventionstypes d'occupation à la nuitée de logements de fonction dans les établissements publics locaux d'enseignement,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD 20250117 007 du 17 janvier 2025,

DECIDE:

- <u>Article 1^{er}.</u> La liste des bénéficiaires des concessions de logements est adoptée, conformément aux tableaux ci-annexés sous forme de fascicule séparé dématérialisé.
- <u>Article 2.</u> Un loyer de onze euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (11,97 €) par nuit est appliqué pour les occupations précaires des logements à la nuitée.
- <u>Article 3</u>. Le Président du Conseil départemental ou son représentant est autorisé à signer, au nom du Département, les conventions d'occupation de logements, pour les personnes concernées, nommément désignées dans les tableaux ci-annexés, sous forme de fascicule séparé dématérialisé.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

CAN

Réunion du 7 novembre 2025

موبعي

Dossier N° CP 20251107 023

E - Education et Transports

CONVENTION d'UTILISATION des EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX par les COLLEGIENS Commune d'ARGENTON-SUR-CREUSE - Avenant n° 10

Quorum: 12 Absent(s): 7

Frédérique MERIAUDEAU, Gil AVÉROUS, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Mandataire(s): 0

Pour: 17

Marc FLEURET, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Jean-Yves HUGON, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Michel BOUGAULT

Contre: 0

Abstention(s): 0

Ne participe(nt) pas au vote: 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CD_20250117_062 du 17 janvier 2025 relative à l'inscription des crédits au titre des Fonds Départementaux des Travaux d'Equipements Sportifs et Socio-Culturels,

Vu la délibération n° CP_20251017_037 du 17 octobre 2025 accordant une subvention à la Commune d'ARGENTON-SUR-CREUSE pour l'agrandissement du gymnase Lothaire Kubel (pôle badminton),

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20250117_007 du 17 janvier 2025,

DECIDE:

<u>Article unique.</u> - L'avenant n° 10 à la convention concernant l'utilisation des équipements sportifs communaux de la Commune d'ARGENTON-SUR-CREUSE par les collégiens, ci-annexé, est adopté. Le Président du Conseil départemental ou son représentant est autorisé à signer ledit avenant.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

AVENANT n° 10 à la convention du 31 août 1995 relative à l'utilisation des équipements sportifs communaux par le collège d'ARGENTON-SUR-CREUSE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la convention du 31 août 1995 relative à l'utilisation des équipements sportifs communaux par le collège d'Argenton-sur-Creuse signée entre la Commune et le Département de l'Indre,
- Vu les avenants n° 1 du 6 juillet 1999, n° 2 du 26 mars 2001, n° 3 du 9 novembre 2006, n° 4 du 23 février 2009, n° 5 du 24 février 2011, n° 6 du 10 janvier 2013, n° 7 du 1er juillet 2014 et n° 8 du 17 novembre 2016 et n° 9 du 14 novembre 2018,
- Vu le règlement en vigueur à la date de la signature du présent avenant et relatif au Fonds Départemental des Travaux d'Equipements Sportifs, et notamment son article 4 qui subordonne l'octroi d'une subvention à la conclusion d'une convention,
- Vu la délibération n° CD_20250117_062 du 17 janvier 2025 relative à l'inscription des crédits au titre des Fonds Départementaux des Travaux d'Equipements Sportifs et Socio-Culturels,
- Vu la délibération n° CP_20251017_037 du 17 octobre 2025 accordant une subvention à la Commune d'Argenton-sur-Creuse pour l'agrandissement du gymnase Lothaire Kubel (pôle badminton) sur le complexe des Marais,

Entre:

Le Département de l'Indre, représenté par M. Marc FLEURET, Président du Conseil départemental de l'Indre en exercice, agissant en vertu de la délibération n° CP_20251107_023,

Et:

La Commune d'Argenton-sur-Creuse, représentée par M. Vincent MILLAN, son Maire en exercice, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du ________.

Il est convenu ce qui suit:

<u>Article 1^{er}</u> - Le Département s'engage à verser la subvention qu'il a décidé d'attribuer à la Commune d'Argentonsur-Creuse pour l'agrandissement du gymnase Lothaire Kubel sur présentation des pièces justificatives mentionnées dans le règlement du Fonds Départemental des Travaux d'Equipements Sportifs dont le présent avenant.

<u>Article 2 -</u> Le gymnase Lothaire Kubel est dans la liste des équipements mis à disposition prévus par la convention initiale et ses avenants.

<u>Article 3 -</u> Les modalités d'utilisation de cet équipement sportif seront à définir dans une convention particulière à conclure entre la Commune d'Argenton-sur-Creuse et le responsable du collège d'Argenton-sur-Creuse.

<u>Article 4 -</u> Le règlement du Fonds Départemental des Travaux d'Equipements Sportifs visé ci-dessus est la référence expresse pour l'application de la convention et de ses avenants.

Fait à CHATEAUROUX, le

Le Président du Conseil départemental de l'Indre,

Le Maire de la Commune d'ARGENTON-SUR-CREUSE,

Marc FLEURET.

Vincent MILLAN.

CAN

Réunion du 7 novembre 2025

موبعي

Dossier N° CP 20251107 024

ES - Jeunesse et Sports

FONDS d'ANIMATION RURALE Canton de LA CHATRE

Quorum: 12 Absent(s): 7

Frédérique MERIAUDEAU, Gil AVÉROUS, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Mandataire(s): 0

Pour : 17

Marc FLEURET, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Jean-Yves HUGON, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Michel BOUGAULT

Contre: 0

Abstention(s): 0

Ne participe(nt) pas au vote: 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Général du 9 février 1990 décidant de créer le Fonds d'Action Rurale,

Vu le règlement en vigueur du Fonds d'Animation Rurale (F.A.R.), adopté le 14 janvier 2022,

Vu la délibération n° CD_20250117_062 du 17 janvier 2025 accordant à ce fonds une dotation de 365.252 €, dont 45.964 € pour le canton de LA CHATRE,

Vu les délibérations n° CP_20250404_034 du 04 avril 2025 et n° CP_20250704_073 du 4 juillet 2025 répartissant une partie des crédits et laissant un reliquat de 3.100 € pour le canton de LA CHATRE.

Vu la proposition de répartition de crédits de fonctionnement présentée par le canton de LA CHATRE,

Considérant que les demandeurs n'ont pas communiqué à ce jour au Département avoir bénéficié de l'octroi d'une subvention d'une autre collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD 20250117_007 du 17 janvier 2025,

DECIDE:

Article unique. – La proposition de répartition est adoptée telle que retracée dans le tableau ci-joint pour le canton de LA CHATRE.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

	Dotation 2025 : 45.964 €						
Réparti à la CPCD du 04/04/2025							
	2 364,00 €						
Reste à répartir							
Commune	N° dossier	Raison Sociale	Objet de la demande	Subvention retenue 2025			
Châtre (La)	26261	Association des Bridgeurs de la Vallée Noire de La Châtre	Organisation de manifestation	800,00€			
Pouligny- Notre-Dame	17982	Les Ateliers des Rêves	Fonctionnement	200,00€			
Sainte-Sévère- sur-Indre	25808	Ass Familiale Sainte-Sévère et ses environs	Achat de matériel	500,00€			
Sainte-Sévère- sur-Indre	27632	La Maison d'Edmee	Organisation de manifestation	1 000,00€			
Sainte-Sévère- sur-Indre	27480	GPS Gamins du Pays Sévérois	Fonctionnement	300,00€			
Châtre (La)	13903	Union Sportive de La Châtre Omnisports	Complément de subvention	300,00€			
	3 100,00 €						

CHA

Réunion du 7 novembre 2025

موبعي

Dossier N° CP 20251107 025

ES - Jeunesse et Sports

SPORTIF INDIVIDUEL de HAUT NIVEAU
Bourse à Monsieur Xavier-Guillaume VALLEDOR

Quorum: 12 Absent(s): 7

Frédérique MERIAUDEAU, Gil AVÉROUS, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Mandataire(s): 0

Pour : 17

Marc FLEURET, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Jean-Yves HUGON, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Michel BOUGAULT

Contre: 0

Abstention(s): 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CD_20250117_062 du 17 janvier 2025 relative aux sportifs individuels de haut niveau figurant sur les listes « relève » et « espoir », à ceux qui s'engagent vers l'arbitrage ou une formation qualifiante et votant un crédit de 7.000 €,

Vu les délibérations n° CP_20250314_034 du 14 mars 2025, n° CP_20250425_041 du 25 avril 2025, n° CP_20250516_042 du 16 mai 2025 et n° CP_20250905_049 du 05 septembre 2025 répartissant une partie du programme et laissant un reliquat de 5.529 €,

Vu le règlement du Fonds d'Aide au sport individuel de haut niveau adopté le 16 janvier 2023,

Vu le dossier présenté par le candidat,

Considérant que Monsieur Xavier-Guillaume VALLEDOR n'a pas communiqué à ce jour au Département avoir bénéficié de l'octroi d'une subvention d'une autre collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20250117_007 du 17 janvier 2025,

DECIDE:

Article unique. - Une bourse de 457 € est attribué à Monsieur Xavier-Guillaume VALLEDOR licencié à l'Union Sportive Argentonnaise section badminton, qui est inscrit sur la liste officielle des sportifs de haut niveau et qui évolue dans le domaine du badminton.

Cette somme sera versée à Monsieur Xavier-Guillaume VALLEDOR.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

CONS

Réunion du 7 novembre 2025

موبعي

Dossier N° CP 20251107 026

ES - Jeunesse et Sports

REGLEMENT d'ATTRIBUTION des PLACES de FOOTBALL pour la SAISON SPORTIVE 2025-2026

Quorum: 12 Absent(s): 7

Frédérique MERIAUDEAU, Gil AVÉROUS, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Mandataire(s): 0

Pour : 17

Marc FLEURET, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Jean-Yves HUGON, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Michel BOUGAULT

Contre: 0

Abstention(s): 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL.

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20250117_007 du 17 janvier 2025,

DECIDE:

Article unique. - Le règlement ci-annexé est adopté. Son exécution est conditionnée à la disponibilité des places dans l'enceinte du stade Gaston-Petit.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

PROJET de REGLEMENT

Attribution des places de La BERRICHONNE FOOTBALL

Saison 2025/2026

REGLEMENT Saison 2025/2026 La Berrichonne Football

Dans le cadre de son soutien à l'équipe de football de La Berrichonne et en affirmant sa volonté de promouvoir la promotion de cette discipline, le Département a choisi d'offrir des places gratuites pour assister à des matchs de la Berrichonne en championnat de National aux :

- collégiens du Département,
- personnel du Département,
- dirigeants et bénévoles du mouvement associatif
- professionnels de santé et nouveaux arrivants
- jeux réseau.

L'attribution de ces places se fera selon les modalités fixées ci-après.

En cas de non-utilisation des places par les bénéficiaires désignés, le Président du Conseil départemental dispose de la capacité de les attribuer à toute structure du département ayant un objet d'intérêt général.

Attribution des places en faveur des collégiens du département

Dans le cadre de sa politique de soutien et de développement du sport, le Département a décidé de doter les collégiens de l'Indre en places pour assister à un match de La Berrichonne de Châteauroux au cours de la saison sportive 2025/2026. Ainsi au total, 5.000 places seront offertes par le Département à cet effet.

Ces places sont exclusivement réservées aux collégiens et aux personnes majeures qui accompagneront les enfants. A cet effet, le Département de l'Indre offre aux collégiens un quota de deux places par bénéficiaire.

Le nombre de places disponibles par match est indiqué sur le tableau ci-annexé.

Ces places seront localisées en tribune Conseil départemental.

- Versailles 21/11/2025
- Dijon 12/12/2025
- Rouen 13/02/2026
- Concarneau 27/03/2026
- Sochaux 08/05/2026.

Aucune place n'est susceptible d'être attribuée moyennant une contrepartie financière.

Places en faveur du Personnel du Département

Le Département attribue 1.500 places au personnel du Département.

Les bénéficiaires sont issus d'un tirage au sort effectué par la Direction des Relations Humaines à concurrence des places disponibles parmi les agents ayant postulé. Les candidats au tirage au sort doivent s'inscrire 15 jours avant le match prévu. La clôture des candidatures s'effectue le vendredi à 16 heures de la semaine précédant le match.

La liste comprendra autant de noms que de places disponibles par match.

Chaque nom tiré au sort ne pourra faire l'objet d'un nouveau tirage et donc d'une nouvelle candidature que si l'ensemble des candidats a déjà reçu une place.

Le nombre de places disponibles par match est indiqué sur le tableau ci-annexé.

Ces places seront localisées en tribune Conseil départemental.

Elle seront offertes par le Département pour les cinq rencontres organisées au stade Gaston Petit aux dates suivantes :

- Versailles 21/11/2025
- Dijon 12/12/2025
- Rouen 13/02/2026
- Concarneau 27/03/2026
- Sochaux 08/05/2026.

Il revient à la Direction des Ressources Humaines de tenir à disposition du Président du Conseil départemental un compte-rendu détaillé de l'utilisation de l'ensemble de ces places.

Attribution des places en faveur du mouvement sportif

Tout au long de l'année, plus de 400 clubs sportifs oeuvrent pour offrir à l'ensemble des licenciés une pratique sportive régulière.

Plus de 5.000 bénévoles participent régulièrement à l'animation locale pour l'organisation de manifestations d'envergure.

Le nombre de places disponibles par match est indiqué sur le tableau ci-annexé.

Ces places seront localisées en tribune Conseil départemental.

Elle seront offertes par le Département pour les cinq rencontres organisées au stade Gaston Petit aux dates suivantes :

- Versailles 21/11/2025
- Dijon 12/12/2025
- Rouen 13/02/2026
- Concarneau 27/03/2026
- Sochaux 08/05/2026.

Attribution des places en faveur des professionnels de santé et des nouveaux arrivants

150 places seront attribuées à l'ensemble des professionnels de santé et des nouveaux arrivants dans le Département,

Le nombre de places disponibles par match est indiqué sur le tableau ci-annexé.

Ces places seront localisées en tribune Conseil départemental.

Elle seront offertes par le Département pour les cinq rencontres organisées au stade Gaston Petit aux dates suivantes :

- Versailles 21/11/2025
- Dijon 12/12/2025
- Rouen 13/02/2026
- Concarneau 27/03/2026
- Sochaux 08/05/2026.

Jeux sur réseaux et 36 sorties.fr

Dans l'objectif de permettre à tous les administrés de soutenir La Berrichonne Football au cours de la saison 2025/2026, le Département organisera des jeux gratuits sur les réseaux sociaux où des places de football seront à gagner.

La Direction de la Communication, en charge de la réalisation et de l'organisation de ce jeu, sera dotée d'un quota de 270 places, en tribune Conseil Départemental, destinées à récompenser les lauréats.

Le nombre de places disponibles par match est indiqué sur le tableau ci-annexé.

Ces places seront localisées en tribune Conseil départemental.

- Versailles 21/11/2025
- Dijon 12/12/2025
- Rouen 13/02/2026
- Concarneau 27/03/2026
- Sochaux 08/05/2026.

En sus, la Direction de la Communication sera dotée d'un quota de 55 places, en tribune Châteauroux Métropole, destinées à récompenser les lauréats.

5 places seront offertes à chaque rencontre de La Berrichonne Football en championnat de National à compter de la septième journée de championnat disputée au stade Gaston Petit,

Le reliquat des places disponibles servira à l'exécution de la mission de représentation du Président du Conseil départemental.

Il pourra notamment attribuer une partie de ce reliquat aux Conseillers départementaux pour leur propre mission de réception et de représentation dans le cadre de leur canton et en fonction de leurs obligations dans un cadre strictement paritaire, conformément aux tableaux ci-joints.

En cas de non-utilisation ou utilisation partielle de ce quota, le Président du Conseil départemental dispose de la capacité de les attribuer à toute structure du département ayant un objet d'intérêt général.

Calendrier saison 2025 2026

CALENDRIER NATIONAL SAISON 2025-2026					
Dates	Match à domicile				
ven. 31 octobre 2025	Aubagne				
ven. 21 novembre 2025	Versailles				
ven. 12 décembre 2025	Dijon				
ven. 30 janvier 2026	Le Puy				
ven. 13 février 2026	Rouen				
ven. 27 février 2026	Paris 13				
ven. 13 mars 2026	Villefranche				
ven. 27 mars 2026	Concarneau				
ven. 10 avril 2026	Quevilly Rouen Métropole				
ven. 24 avril 2026	Fleury 91				
ven. 8 mai 2026	Sochaux				

MATCH PARTENAIRE

BÉNÉFICIAIRES DES PLACES EN TRIBUNE CONSEIL DEPARTEMENTAL									
MATCH CONTRE	COLLEGES	PERSONNEL	MOUVEMENT SPORTIF	PROFESSIONNELS de SANTE et NOUVEAUX ARRIVANTS	JEUX RESEAUX	Total			
VERSAILLES 21/11/2025	1000	300	330	30	54	1714			
DIJON 12/12/2025	1000	300	330	30	54	1714			
ROUEN 13/02/2026	1000	300	330 30		54	1714			
CONCARNEAU 27/03/2026	1000	300	330	30	54	1714			
SOCHAUX 08/05/2026	CHAUX 08/05/2026 1000		330	30	54	1714			
TOTAL	5000 1500		1650 150		270	8570			

Chtx Métropole CD + Jeu Comm 2025-2026

	MATCH CONTRE	Aubagne 31/10/2025	Versailles 21/11/2025	Dijon 12/12/2025	Le Puy 30/01/2026	Rouen 13/02/2026	Paris 13 27/02/2026	Villefranche 13/03/2026	Concameau 27/03/2026	Quevilly 10/04/2026	Fleury 91 24/04/2026	Sochaux 08/05/2026	TOTAL
		Chtx Métropale	Chtx Métropale	Chtx Métropole	Chtx Métropole	Chtx Métropole	Chtx Métropole	Chtx Métropole	Chtx Métropole	Chtx Métropole	Chtx Métropole	Chtx Métropole	Chtx Métropale
MATCH N°		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
	TOTAL PLACES DISPONIBLES	135	135	135	135	135	135	135	135	135	135	135	1485
Madame	Conseillère Départementale Canton Saint-Gaulter	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	5	<u>5</u>	<u>55</u>
Monsieur	Conseiller Départemental Canton Saint-Gaultier	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>55</u>
Madame	Conseillère Départementale Canton Valençay	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>55</u>
Monsieur	Conseiller Départemental Canton Valençay	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>55</u>
Madame	Conseillère Départementale Canton Levroux	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>55</u>
Monsieur	Conseiller Départemental Canton Levroux	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	5	5	5	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>55</u>
Madame	Conseillère Départementale Canton Issoudun	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	5	5	<u>5</u>	5	5	<u>5</u>	<u>5</u>	5	<u>55</u>
Monsieur	Conseiller Départemental Canton Issoudun	<u>5</u>	<u>5</u>	5	5	<u>5</u>	<u>5</u>	5	5	<u>5</u>	<u>5</u>	5	<u>55</u>
Madame	Conseillère Départementale Canton Châteauroux 1	<u>5</u>	<u>5</u>	5	5	<u>5</u>	<u>5</u>	5	5	<u>5</u>	5	5	<u>55</u>
Monsieur	Conseiller Départemental Canton Châteauroux 1	<u>5</u>	<u>5</u>	5	5	<u>5</u>	5	5	5	5	5	<u>5</u>	<u>55</u>
Madame	Conseillère Départementale Canton Châteauroux 2	<u>5</u>	<u>5</u>	5	5	<u>5</u>	5	5	5	<u>5</u>	5	5	<u>55</u>
Monsieur	Conseiller Départemental Canton Châteauroux 2	<u>5</u>	5	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	5	<u>55</u>
Madame	Conseillère Départementale Canton Châteauroux 3	<u>5</u>	5	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	5	<u>55</u>
Monsieur	Conseiller Départemental Canton Châteauroux 3	<u>5</u>	5	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	5	<u>55</u>
Madame	Conseillère Départementale Canton Argenton- Sur-Creuse	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	5	<u>5</u>	5	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	5	<u>55</u>
Monsieur	Conseiller Départemental Canton Argenton- Sur-Creuse	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	5	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	5	<u>55</u>
Madame	Conseillère Départementale Canton Ardentes	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	5	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	5	5	<u>55</u>
Monsieur	Conseiller Départemental Canton Ardentes	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	5	<u>55</u>
Madame	Conseillère Départementale Canton Neuvy-St-Sépulchre	<u>5</u>	5	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>55</u>
Monsieur	Conseiller Départemental Canton Neuvy-St-Sépulchre	<u>5</u>	5_	<u>5</u>	<u>5</u>	5	5	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	5]	<u>55</u>
Madame	Conseillère Départementale Canton Buzançais	<u>5</u>	5_	<u>5</u>	<u>5</u>	5	5	<u>5</u>	5	<u>5</u>	<u>5</u>	51	<u>55</u>
Monsieur	Conseiller Départemental Canton Buzançais	<u>5</u>	5	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>55</u>
Madame	Conseillère Départementale Canton Le Blanc	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	5	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>55</u>
Monsieur	Conseiller Départemental Canton Le Blanc	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>55</u>
Madame	Conseillère Départementale Canton La Châtre	<u>5</u>	5	5	<u>5</u>	<u>5</u>	5	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>55</u>
Monsieur	Conseiller Déparlemental Canton La Châtre	<u>5</u>	<u>5</u>	5	<u>5</u>	5	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>55</u>
Cabinet du Président du Conseil Départemental et Mme la Vice-Présidente déléguée au sport													ō
Jeu Communication		<u>5</u>	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	<u>55</u>
TOTAL PLACES DISTRIBUÉES		<u>135</u>	<u>135</u>	<u>135</u>	<u>135</u>	<u>135</u>	<u>135</u>	<u>135</u>	135	<u>135</u>	<u>135</u>	<u>135</u>	<u>1485</u>